

VIE ABRÉGÉE

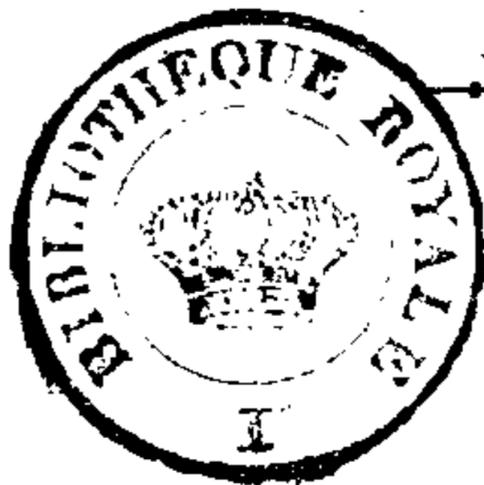
DE

M^{GR} DE QUÉLEN,

ARCHEVÊQUE DE PARIS,

Extrait du grand ouvrage in-octavo en 2 volumes,

Par M. d'Exauvillers.



PARIS,

AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-NICOLAS,
RUE DE SÈVRES, 59.

1840.

INTRODUCTION.

Nous disions il y a quelques jours, en annonçant cette Vie abrégée, « qu'elle « était destinée à faire bien connaître le « digne prélat au peuple près duquel il a « été si indignement calomnié. »

Pour atteindre ce but, nous n'avons eu qu'à raconter simplement, avec de cour-

tes réflexions, la vie et les vertus apostoliques de M. de Quélen.

Ainsi , ce n'est ni un panégyrique , ni un éloge que nous avons eu la pensée d'écrire ; ce sont des faits que nous avons voulu réunir , parce que sont eux qui feront bien connaître le pieux prélat qui a gouverné pendant dix-huit ans l'église de Paris.

Aucun des cent vingt-deux évêques successivement élevés sur le siège de saint Denis n'eut peut-être à traverser des temps aussi calamiteux ; nul ne fut peut-être frappé d'aussi terribles coups , soumis à d'aussi cruelles épreuves. Pas une seule douleur n'a manqué à son âme , et l'on peut dire qu'il est mort victime des plus injustes préventions.

On verra dans le courant de cet ouvrage combien , au milieu de toutes ses

VII

peines , il se montra confiant dans la bonté divine , quels exemples de piété , de charité , de courage et de résignation il donna pendant son épiscopat , et quelle sainte mort enfin couronna cette sainte vie.

VIE ABRÉGÉE

DE

M^{GR} DE QUÉLEN.



CHAPITRE PREMIER.

Sa^{is} naissance.—Services rendus par sa famille.—Sa vocation.—Commencement de ses études ecclésiastiques. — Il est admis à Saint-Sulpice.—Son ordination. — Il exerce les plus simples fonctions du ministère.—Il s'attache au cardinal Fesch.— Son désintéressement. Il détourne Bonaparte du schisme.— Il vit dans la retraite.

De 1778 à 1814.

Le 8 octobre 1778, naquit à Paris Hyacinthe-Louis de QUÉLEN, sixième enfant de Jean-Claude-Louis comte de QUÉLEN, officier de marine, décoré de plusieurs ordres, et de Antoine-Marie-Adélaïde Hocquart.

La famille de Quélen a pris son nom d'une terre située dans la Basse-Bretagne, au diocèse de Quimper. Son illustration est très ancienne, puisqu'elle remonte *en ligne directe* jusqu'au XII^e siècle. Beaucoup de Quélen versèrent jadis leur sang dans les armées françaises sur les champs de bataille ; et pour n'en citer ici qu'un seul exemple, on remarque en lisant l'histoire un ÉON DE QUÉLEN qui perdit ses trois frères au combat de la Massoure en Égypte, revint en France, et repartit pour l'Afrique, suivi de ses quatre fils, dont il vit trois périr glorieusement sous ses yeux au siège de Tunis.

Cette noble famille n'a pas seulement fourni de généreux défenseurs à la patrie, elle a aussi donné à l'Église plusieurs membres distingués ; et les traditions d'honneur, de vertu et de loyauté s'y sont toujours religieusement perpétuées.

Le jeune Hyacinthe-Louis de Quélen y trouva donc de nobles exemples à suivre, de grandes vertus à imiter. Tout, dès son bas âge, annonça qu'il comprendrait et saurait remplir les devoirs qu'impose toujours un grand nom. Sa famille ne le destinant point

d'abord à l'état ecclésiastique, il commença ses études sous le toit paternel, et partagea avec ses frères aînés les douceurs du foyer domestique. Mais bientôt, sans aucune influence étrangère, et par une inclination naturelle, il dirigea toutes ses pensées vers le sacerdoce. Une piété tendre et affectueuse, qui a fait, du reste, le caractère particulier de sa vie, un goût prononcé pour tout ce qui avait rapport aux saintes fonctions de la carrière vers laquelle il tournait tous ses désirs, décidèrent ses religieux parents à favoriser une vocation qu'ils eussent craint d'entraver autant qu'ils évitaient de l'exciter. Le jeune de Quélen fut admis parmi les élèves du collège de Navarre à Paris. Son goût pour les choses saintes s'y développant chaque jour, et sa piété croissante faisant espérer à ses maîtres qu'ils n'auraient qu'à s'applaudir de son admission parmi les lévites, il fut tonsuré le 14 février 1790, âgé seulement de onze ans et quatre mois.

Il serait assez difficile d'expliquer autrement que par une vocation bien prononcée le choix que fit à cette époque le jeune de Quélen. Déjà le 2 novembre précédent, l'Assem-

blée Nationale avait dépouillé le clergé de ses propriétés ; et bientôt après , la persécution , qui sévissait avec tant de fureur contre tout ce qui portait un nom illustre par la noblesse ou par la vertu , ne lui permettait pas même de continuer son éducation au collège de Navarre ; il quittait cette maison , rentrait dans sa famille , et y poursuivait ses études au milieu des horreurs du règne de la terreur , qui frappait ses proches et les envoyait à l'échafaud.

Il fallait , certes , une vocation bien décidée pour résister à de telles épreuves. Celle du jeune de Quélen ne fut pas même ébranlée ; les études qu'il avait commencées au collège de Navarre , il les continua à Paris tant que sa famille y demeura , et , quand elle se retira à Versailles , il l'y accompagna et les poursuivit sous la direction de quelques vertueux ecclésiastiques fidèles à leurs devoirs , et qui , obligés de chercher un asile , l'avaient trouvé , généreux et discret , auprès de ses parents.

Quand le calme fut rétabli , le jeune de Quélen vint se mettre à Paris sous la direction d'un vénérable prêtre , M. Emery , qui réunissait dans sa demeure quelques élèves du sanc-

tuaire, destinés à remplir bientôt les vides que l'exil et l'échafaud y avaient faits. Ce fut là, dans la compagnie de ces séminaristes édifiants dont la vocation s'était, pour ainsi dire, épurée en traversant les plus cruelles épreuves, que M. de Quélen reprit et acheva son cours de théologie. Il reçut successivement les quatre ordres mineurs, le sous-diaconat, le diaconat, et fut ordonné prêtre à Saint-Brieuc en 1807. Il avait alors un peu moins de vingt-neuf ans. Ceux qui, le jour de cette ordination, voyaient au pied de l'autel un jeune prêtre d'une taille élevée, mais à l'air faible et souffrant, étaient certes loin de soupçonner toute l'énergie, toute la force de caractère que déploierait un jour, sur le premier siège de France, le jeune abbé auquel l'onction du pontife venait de donner les pouvoirs sublimes du sacerdoce.

Après quelques années passées dans les plus humbles fonctions du ministère ecclésiastique, à catéchiser les enfants, à instruire les ignorants, à soulager les malheureux, à consoler les guerriers dont les membres avaient été mutilés dans les combats, M. de Quélen fut nommé vicaire-général de Saint-Brieuc.

Mais la haute estime qu'il inspirait ne tarda pas à fixer sur lui les yeux du cardinal Fesch qui était l'oncle et le grand-aumônier de Bonaparte. Le cardinal désira se l'attacher, et sentit pour lui tant de confiance qu'il le chargea de former sa maison, c'est-à-dire de lui indiquer les personnes qui devaient la composer, ainsi que la grande-aumônerie, puis de lui désigner les familles qui avaient le plus souffert pendant la révolution, et auxquelles, sans doute par un esprit de justice, tout autant que par des considérations politiques, l'empereur voulait accorder quelques grâces, faibles compensations de tout ce qu'elles avaient perdu.

Ici encore tombe devant les faits le reproche d'ambition qu'on n'a pas craint d'adresser à l'abbé de Quélen d'abord, et à l'archevêque de Paris ensuite. Assurément rien ne lui eût été plus facile que de faire arriver jusqu'à lui-même et jusqu'aux siens une partie des faveurs dont le pouvoir nouveau semblait vouloir être prodigue. Et qui eût osé l'en blâmer ? La révolution avait été assez fatale à sa famille pour qu'il fût autorisé à se croire en droit de ne pas l'oublier dans la répartition

qu'il était, en quelque sorte, appelé à faire. Il pouvait du moins se réserver à lui-même quelque emploi important, quelque titre qui eût flatté son amour propre et ajouté à son crédit; il le pouvait d'autant mieux que son influence eût été plus ignorée et sa responsabilité plus à l'abri. Cependant son oubli de lui-même et des siens fut tel qu'un autre dût songer à le réparer en faisant nommer son frère Auguste écuyer de la mère de Napoléon, et qu'il resta lui-même dans la modeste position dont il lui eût été si facile de sortir.

M. de Quélen n'occupait, en effet, aucune charge et était simplement attaché au cardinal Fesch comme aide et comme ami.

Une autre circonstance de sa vie, que nous croyons inconnue jusqu'à ce jour, parce qu'elle ne fut jamais confiée qu'à la discrétion d'un ami dévoué à sa personne depuis quarante-cinq ans, mais dont les preuves existent dans une précieuse correspondance avec Pie VII, répond bien plus victorieusement encore à ce reproche d'ambition. Elle montra en outre toute la fermeté de caractère de M. de Quélen et son attachement inviolable à l'Église catholique.

Le souverain Pontife était à Fontainebleau, où Bonaparte s'efforçait en vain de lui arracher, tantôt par des prières, tantôt par des menaces, des concessions auxquelles le Saint-Père ne pouvait consentir. — Après une de ces nombreuses visites, où l'on est allé jusqu'à dire que sa main sacrilège s'était levée sur le chef de l'Église, Bonaparte irrité, plein depuis long-temps déjà de l'idée de soustraire la France à l'autorité donnée par Jésus-Christ au pape sur toute l'Église, fait appeler l'abbé de Quélen; il commence par lui défendre de répondre un seul mot à ce qu'il va lui dire; puis, il se plaint avec amertume de la résistance qu'il éprouve de la part du souverain Pontife, vante le gouvernement religieux et politique à-la-fois de l'Angleterre et de la Russie schismatiques, où les deux pouvoirs sont réunis dans la main du prince, déclare au jeune abbé profondément affligé, qui veut en vain l'interrompre, mais auquel il impose chaque fois silence de la voix et du geste, que son intention est de rompre avec Rome et de se mettre, lui aussi, à la tête d'une Église nationale; puis, toujours sans lui permettre de répondre un seul mot :

— Je serai le premier de cette Église, vous le second, continue-t-il; voyez, réfléchissez, et surtout pas un mot à qui que ce soit; je vous reverrai pour avoir votre réponse.

Et il le congédie.

Deux jours après, il le fait rappeler. L'abbé de Quélen, qui avait tout à-la-fois beaucoup réfléchi et beaucoup prié, se rend sans crainte auprès de lui, et, reprenant presque phrase par phrase tout ce qui lui avait été dit l'avant-veille, montre à cet homme si grand, mais dont malheureusement l'ambition était l'unique mobile, et que l'ambition devait perdre, toute la honte dont il va se couvrir; et, quand il croit avoir épuisé les raisons propres à faire quelque impression sur son esprit et à le dissuader de se séparer de l'Église catholique, il ajoute :

— Quant à moi, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour empêcher un si grand malheur; ma main serait broyée, ma langue arrachée, que je ne consentirais jamais...

Bonaparte, surpris et irrité de trouver tant de sagesse unie à tant de fermeté, et qui n'avait rien à opposer aux raisons victorieuses par lesquelles l'abbé de Quélen combattait son

projet, ne put ni maîtriser son émotion, ni dissimuler la contrariété qu'il éprouvait; il le chassa (c'est l'expression exacte) de son appartement, avec les mouvements d'une brutale colère qui est un des plus beaux titres de gloire, et aussi un des moins connus du futur archevêque de Paris; peut-être M. de Quélen sauva-t-il ainsi la religion en France; du moins est-il sûr qu'il s'opposa avec succès à un schisme dont il eût été difficile de calculer les conséquences.

Bonaparte, dont les projets avaient été si généreusement combattus par M. l'abbé de Quélen, trouva également de l'opposition dans son oncle le cardinal Fesch, et, furieux, lui signifia de quitter Paris; le cardinal partit pour Lyon dont il était archevêque. M. de Quélen, plein de ces sentiments de reconnaissance et d'affection qui furent toujours un besoin pour son cœur, voulut partager sa disgrâce, et malgré les instances du cardinal, qui craignait de l'associer à la défaveur dans laquelle il était tombé, il n'hésita pas à s'exiler lui-même volontairement et à accompagner à Lyon son vénérable ami.

La nomination de chapelain de l'impératrice

Marie - Louise vint trouver M. de Quélen dans sa retraite ; mais , toujours peu désireux de suivre la voie qui pouvait le mener aux dignités , il refusa. Il revint cependant à Paris en 1812, mais c'était pour y retrouver ses parents et ses amis , et s'y livrer , comme dans les premiers moments de son ministère , aux fonctions si pénibles , mais si importantes de catéchiste. Il s'attacha aux catéchismes de Saint-Sulpice , qui jouissent d'une réputation si haute et si bien méritée ; il prit un appartement dans le voisinage de cette église , et y dit habituellement la messe.



CHAPITRE II.

Restauration.—M. de Quélen sacré évêque de Samosate.—Nommé coadjuteur de Paris.—Oraison funèbre du duc de Berry.—Zèle et générosité de M. de Quélen.—Mort de M. de Talleyrand-Périgord.—M. de Quélen lui succède sur le siège de Paris.—Il veut aller consoler Napoléon à Sainte-Hélène.

De 1814 à 1821.

La Restauration de 1814 vint mettre un terme à la situation déplorable dans laquelle se trouvait alors l'Église de France : avec elle cessait une persécution qui , du chef de l'Église, s'était étendue à tous les ordres de la hiérarchie ; des pasteurs exilés ou captifs étaient rendus à leurs troupeaux ; le système de vexations et de violences , qui tendait au

schisme, se trouvait renversé. Au moment où Rome et la France recouvraient ensemble leur souverain, au moment où la Religion et l'État se félicitaient ensemble des événements imprévus qui avaient fait disparaître une domination qu'on eût dit inattaquable, de nouveaux arrangements devenaient indispensables pour rendre à l'Église de France la paix et le repos dont elle était privée depuis si long-temps. M. l'abbé de Quélen fut nommé membre d'une commission instituée à cet effet, et y déploya un zèle et des talents qui le firent nommer évêque de Samosate *in partibus infidelium*.

Le 28 octobre 1817, l'ancienne église des Carmes (rue de Vaugirard, à Paris) voyait se presser dans son étroite enceinte doublement consacrée, par les bénédictions canoniques et les sacrifices de l'autel, et par la mort des martyrs, une foule silencieuse et saintement recueillie. Aux souvenirs d'un passé douloureux dont tous les cœurs étaient émus se mêlaient de consolantes espérances pour l'avenir. L'Église, sortie glorieuse et triomphante comme toujours, des épreuves si longues qu'elle avait eues à traverser, des combats si

nombreux qu'elle avait eus à soutenir, invitait en ce moment les fidèles au premier sacre d'évêque célébré depuis la Restauration ; et cela dans le lieu même témoin de la mort sanglante de tant de saints pontifes et de saints prêtres. (1)

L'éclat de cette cérémonie, toujours si imposante et si belle, fut encore rehaussé par la noble dignité et la piété fervente de M. de Quélen, prélat consacré, qui venait de se préparer par la retraite à cette grande action de sa vie, et qui, absorbé dans la pensée des grâces et des devoirs de son ministère, semblait ne rien voir de ce qui se passait auprès de lui. Le prélat consécrateur fut M. de Presigny, ancien ambassadeur à Rome, et alors archevêque de Besançon. M. de Coucy, archevêque de Reims, et M. de Latil, alors évêque de Chartres, et qui devait lui succéder sur le siège de Saint-Remi, étaient assistants.

Quand le vénérable cardinal de Talleyrand-Périgord eut pris possession du siège archiepiscopal de Paris, en 1819, il ne tarda pas

(1) Cent vingt ecclésiastiques y furent massacrés en 1792.

à sentir de quelle utilité serait pour lui, dans l'exercice des fonctions épiscopales et dans l'administration de cet important diocèse, un collaborateur actif et zélé sur lequel il pût se reposer d'une partie des charges nombreuses qu'il reconnaissait au dessus de ses forces. Son choix se porta sur M. de Quélen, qu'une ordonnance royale nomma et que l'autorité du Saint-Siège institua archevêque-coadjuteur de Paris, et destiné, après la mort de M. de Talleyrand-Perigord, à lui succéder. Sa Sainteté lui donna en outre le titre d'archevêque de Trajanople *in partibus*, le 17 décembre 1819.

Le 7 février suivant, le nouvel archevêque-coadjuteur prêta serment en cette qualité entre les mains du roi, et, le 12, il fut installé à Notre-Dame, en présence de M. le cardinal de La^e Luzerne, de M. l'archevêque de Nisibe, nonce de Sa Sainteté (1), de MM. les archevêques de Besançon et de Reims, de plusieurs évêques, des curés de Paris, des deux préfets, du corps municipal et d'une foule de personnes de distinction. Il habita dès ce moment l'archevêché.

(1) Les ambassadeurs du Saint-Siège auprès des différents gouvernements ont le titre de Noncés.

A peine avait-il été appelé à participer à l'administration d'un diocèse qui offre tout à-la-fois tant d'éléments de bien et de si grandes difficultés, qu'un grand malheur et un grand crime vint consterner la France : le 14 février M. le duc de Berry tombait sous les coups d'un assassin, et le 14 mars on descendait son cercueil dans les caveaux de l'abbaye Saint-Denis, à côté de ceux de ses aïeux. Désigné par une auguste volonté pour prononcer, dans cette triste cérémonie, l'oraison funèbre du prince, objet de regrets si universels, M. de Quélen, qu'on avait déjà vu orateur éloquent, plein d'âme et de sensibilité, sut admirablement profiter de cette lugubre circonstance pour donner à son auditoire d'utiles leçons. Dans un discours qui dura plus d'une heure, il développa successivement à ses auditeurs émus le sujet de leurs douleurs et celui de leurs consolations. Abordant une odieuse prévention, qui faisait regarder les Bourbons comme les ennemis de la patrie, ce fut avec un mouvement de la plus haute éloquence qu'il s'écria :

« Les ennemis de la France ! quoi ! ce saint
 « Louis, le plus parfait modèle qu'offre l'his-

« toire, qui couvrit le royaume des monu-
 « ments de sa charité, et qui, avec le bruit
 « de ses armes, porta la renommée de ses
 « largesses jusqu'aux rives du Jourdain ! Ce
 « bon Henri ! qu'au milieu même de ses éga-
 « rements la multitude se plaisait à nommer
 « le roi du peuple ! Ce Louis XIII plein de
 « justice ! Ce Louis-le-Grand, qui donna son
 « nom au beau siècle, magnifique en tout,
 « dans ses récompenses comme dans ses lois,
 « dans ses serviteurs comme dans sa personne,
 « dans les revers comme dans les succès, dont
 « la main savait également élever un palais
 « superbe pour la demeure des rois, et un su-
 « perbe asile pour le soldat qu'il avait fatigué
 « de victoires ! Quoi ! ce Louis le Bien-Aimé,
 « dont on cite mille traits de bienfaisance !
 « Peut-être aussi fut-il un tyran, ce monarque
 « infortuné qui périt victime de la bonté de
 « son cœur, et *qui fut clément jusqu'à devoir*
 « *s'en repentir* ?... Ah ! nous savons que la
 « France eut des tyrans qui l'opprimèrent ;
 « mais nous savons aussi que ce fut lorsque
 « les Bourbons eurent cessé de la gouverner ;
 « lorsque, éloignés d'elle, ils ne pouvaient
 « plus ni la consoler, ni la secourir ; et nous

« savons encore qu'après de longues souffrances ce fut vers eux qu'elle tourna ses regards affaiblis, qu'elle tendit ses mains défaillantes, et que ce ne fut que par eux qu'elle fut délivrée plusieurs fois de la servitude qui la menaçait. »

Ce discours, dans lequel l'orateur, sans dissimuler les fautes du prince dont il avait à célébrer la mémoire, sut le montrer tour-à-tour vaillant, sensible, généreux, charitable, entraîné quelquefois par l'impétuosité de l'âge et du caractère, mais conservant toujours la foi, respectant constamment la religion, et s'inclinant devant les signes destinés à en rappeler les divins mystères, fut imprimé et vendu au profit de l'œuvre des Sœurs de Saint-André, ou des Filles de la Croix, qui se consacraient à l'instruction dans les campagnes, et dont madame la duchesse de Berry était protectrice. Ce ne sera pas la dernière fois que nous verrons M. de Quélen faire tout à-la-fois et une bonne œuvre et un discours véritablement éloquent.

On peut se faire aisément une idée des travaux excessifs qui attendaient, à leur prise de possession, le nouvel archevêque de Paris et

son coadjuteur. Quelque zèle qu'eussent déployé, pendant la longue vacance du siège, MM. les vicaires-généraux chargés d'administrer le diocèse, l'absence du premier pasteur prolongée pendant onze ans avait eu de fâcheux résultats.

M. de Quélen donna successivement au clergé deux retraites pastorales, l'une au séminaire Saint-Sulpice, l'autre à celui de Saint-Nicolas du Chardonnet. Ce fut un spectacle bien consolant et bien touchant que celui offert pour la première fois aux fidèles par la réunion de leurs pasteurs, se recueillant dans la retraite pour y renouveler et y raffermir leur piété, se rappeler l'étendue de leurs obligations, la sainteté de leur état, et resserrer les liens qui les unissaient à leurs chefs comme les membres au corps.

Dès cette époque s'établit un usage beaucoup trop ignoré même du public religieux, et que M. de Quélen a conservé avec un respect trop scrupuleux pour que nous ne le fassions pas connaître.

Possesseur d'un riche patrimoine et du magnifique revenu de son siège, augmenté de celui de la grande-aumônerie et de l'allocation

affectée à la dignité de cardinal, M. de Talleyrand, dont les largesses étaient d'ailleurs proportionnées à sa fortune, et qui répandait en bonnes œuvres au-delà du superflu des biens dont il ne se regardait que comme le dispensateur et l'économe, voulut pourvoir seul à tous les frais des trois retraites ecclésiastiques auxquelles il appela son clergé, et ne laisser, ni à la charge de ses prêtres, ni à celle des séminaires, ni même à celle de la caisse diocésaine, aucune partie des dépenses occasionnées par la réunion, pendant huit jours, de deux ou trois cents personnes. Élevé sur le siège archiépiscopal, M. de Quélen, beaucoup moins riche cependant que son vénérable prédécesseur, suivit noblement son bel exemple, et offrit aux membres de son clergé, accourus autour de lui, une hospitalité digne et généreuse. Et plus tard, quand une double émeute eut saccagé son palais, détruit toutes ses ressources et réduit à n'avoir pas où reposer sa tête le premier pasteur de la première ville du monde, il sut encore, au prix de mille sacrifices, et plus d'une fois avec des difficultés inouïes, subvenir constamment à des frais que tous eussent été si heu-

rcux de se partager entre eux. Il est pénible de penser que l'impossibilité de pourvoir par lui-même aux dépenses de la retraite ait pu obliger M. l'archevêque de Paris à se priver une seule année du bonheur qu'il éprouvait à réunir ainsi une partie de son clergé.

Mais reprenons le cours des événements :

Mille soins, mille travaux remplissaient sa vie à cette époque : c'étaient des établissements à visiter, des assemblées de charité à présider, des militaires à confirmer, des évêques même à sacrer et de nombreuses ordinations à faire, quand l'administration du diocèse lui permettait de vaquer à ces devoirs du ministère extérieur, et quand, la santé de Son Éminence s'opposant à ce qu'elle remplît elle-même ces fonctions pastorales, il était appelé à la remplacer. Mais ce temps devait être de courte durée, et, fort jeune encore, M. de Quélen allait se trouver bientôt à la tête du diocèse de Paris.

Déjà depuis plusieurs mois l'état de faiblesse de M. de Talleyrand donnait des craintes sérieuses ; à ses infirmités habituelles s'était jointe une maladie nouvelle, qui paraissait devoir hâter le terme de cette vie si longue et

si honorablement remplie. Au commencement d'octobre les craintes redoublèrent, et avec elles, s'il est possible, les soins et la tendresse toute filiale dont M. de Quélen ne cessait d'entourer le vénérable prélat qui avait eu pour lui toute l'affection et toute la sollicitude d'un père. Ce fut lui qui, le 14, lui administra les derniers sacrements, et lui adressa quelques paroles que son émotion arrêta sur ses lèvres; ce fut lui qui passa au chevet de son lit les dernières et pénibles nuits d'une longue et douloureuse agonie; ce fut lui enfin qui, après plusieurs semaines de fatigues presque au dessus de ses forces, lui ferma les yeux le 20 octobre 1821, à cinq heures du matin.

Né le 18 octobre 1736, et âgé par conséquent de quatre-vingt-cinq ans et deux jours, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, cardinal de la sainte Église Romaine, archevêque de Paris, grand-aumônier de France, premier pair du royaume, grand-cordon de l'ordre du Saint-Esprit, montra constamment, dans une carrière si longue et traversée par tant de malheurs, un zèle au dessus de tous les obstacles, une sagesse toujours proportionnée aux circonstances fâcheuses dont il

fut témoin, un esprit de foi qu'il manifestait dans toutes les occasions. « Une mort non
 « moins admirable par la patience et la piété
 « qui l'accompagnèrent devait couronner une
 « vie passée dans l'exercice des vertus chré-
 « tiennes, dans la sainteté des fonctions pasto-
 « rales, dans les épreuves et la résigna-
 « tion. » (1) Sa vie était le plus bel héritage
 et le legs le plus précieux qu'il pût laisser à
 son successeur : nous allons suivre celui-ci
 dans la carrière nouvelle qui s'ouvre devant
 lui, et où l'a précédé ce digne prélat. Mais
 rappelons auparavant un fait que nous croyons
 peu connu.

Depuis plusieurs années, Napoléon deman-
 dait qu'on autorisât un prêtre catholique à se
 rendre et à demeurer auprès de lui. Déjà en
 mai 1818, le cardinal Fesch avait fait con-
 naître au cardinal Consalvi que son neveu
 ainsi que les personnes qui l'avaient accom-
 pagné à Saint-Hélène s'affligeaient de n'avoir
 pas de ministre de la religion, et sollicitaient
 la protection du Saint-Père pour obtenir

(1) Mandement de M. de Quélen, annonçant
 la mort de M. de Talleyrand.

qu'un ecclésiastique leur fût envoyé. Le pape ordonna avec le plus grand empressement de commencer auprès du gouvernement anglais les démarches convenables, joignant à la recommandation de les suivre avec toute l'insistance propre à les faire réussir, des paroles remplies de charité, de bonté et de généreux intérêt. Cette négociation traînant en longueur, et Napoléon sentant peut-être sa fin approcher, s'adressa en 1820 au gouvernement français, et sollicita de lui ce qu'il n'avait pu encore obtenir, ajoutant que son plus cher désir était d'avoir un prêtre français. Une telle demande était trop juste pour qu'un ministre catholique la rejetât ; mais, ne sachant sur qui fixer son choix, le ministre de l'intérieur se rendit auprès de M. de Quélen, alors coadjuteur de Paris, afin de lui faire part de l'embarras dans lequel il se trouvait, et de le prier de lui désigner un ecclésiastique propre à cette mission.

M. de Quélen réfléchit un instant ; sans doute il se rappela alors et les ouvertures que lui avait jadis faites l'empereur sur ses projets schismatiques, et la brutalité avec laquelle, irrité de ses observations, il l'avait

jeté à la porte de son cabinet ; aussi répondit-il au ministre :

« Je connais quelqu'un qui acceptera cette mission de grand cœur, et qui, j'espère, sera favorablement accueilli par Napoléon à Saint-Hélène. Écrivez pour le proposer ; j'obtiendrai l'agrément du roi et je partirai aussitôt, car c'est de moi que je vous parle. »

On conçoit sans peine que cette proposition n'eut pas d'autre suite, et que le ministre n'eut garde de favoriser le pieux empressement de M. de Quélen, qui, à la veille de devenir titulaire du siège de Paris, demandait, avec une sublime abnégation, à changer un si beau titre contre les modestes fonctions d'aumônier d'un empereur déchu, et d'un empereur dont il avait eu tant à se plaindre.

CHAPITRE III.

M. de Quélen visite les paroisses de Paris. — Son zèle apostolique. — Troubles suscités par la malveillance. — Il est nommé pair de France et membre de l'Académie française. — Discours de M. l'archevêque sur la réduction des rentes. — Il est reconduit en triomphe à son palais. — Il assiste Louis XVIII à son lit de mort.

De 1821 à 1824.

Après la mort du prélat dont il était coadjuteur, M. de Quélen monta tout naturellement sur le siège de Paris et devint ainsi le successeur légitime et immédiat de cent vingt-deux pontifes (cent dix évêques et douze archevêques) dont six sont honorés comme saints et treize ont été cardinaux. Un des premiers

actes de son administration fut d'accomplir la visite de tout le diocèse ordonnée par M. de Talleyrand-Périgord, et de la manière que celui-ci l'avait prescrite, c'est-à-dire en y joignant quelques exercices pieux, dirigés par des missionnaires. Cette visite devait avoir lieu successivement dans les douze arrondissements de Paris. Elle commença par le plus pauvre de tous, le douzième. Monseigneur se rendit, accompagné de missionnaires pleins de charité, dans les églises Saint-Étienne du Mont, Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Nicolas du Chardonnet et Saint-Médard.

Il serait difficile de se faire une idée exacte du zèle que déploya à cette époque M. de Quélen. Peu satisfait de présider à l'ouverture de la mission dans chaque paroisse, il en visitait une ou deux chaque jour, secondait les missionnaires dans la chaire, faisait annoncer qu'il entendrait au confessionnal toutes les personnes qui s'y présenteraient, en un mot, remplissait tous les devoirs de pasteur avec un empressement qui eût pu paraître incompatible avec ses immenses travaux, si le zèle éclairé ne savait pas multiplier les moyens

d'opérer le bien. Celui que produisait la mission était incontestable : soir et matin, les quatre églises pouvaient à peine contenir la foule avide d'entendre et les hommes apostoliques qui lui parlaient des vérités du salut depuis si long-temps oubliées, et le premier pasteur dont l'onction, le dévouement et la bonté touchaient les cœurs. Quelques tentatives coupables eurent lieu néanmoins pendant les deux mois que durèrent les prédications de la mission : à Saint-Jacques du Haut-Pas, des jeunes gens se présentèrent armés de bâtons, envahirent la nef et jetèrent l'effroi parmi les assistants ; à Saint-Étienne du Mont, la détonation d'une boîte fortement chargée occasionna quelque trouble ; l'introduction dans l'église d'une vessie pleine de gaz méphitique eût pu aussi avoir un fâcheux résultat : mais le bon esprit de la population de ce quartier, l'estime que les missionnaires avaient acquise, paralysèrent ces criminels efforts. Il était facile de voir quel était le but des hommes de désordre : ils voulaient faire naître un prétexte pour jeter sur la mission le blâme et la défaveur ; ce prétexte ne leur fut pas donné, et les exercices, continués sans

interruption , furent clos par des communions édifiantes , et , à Saint-Jacques , par l'érection d'une croix destinée à perpétuer le souvenir de ce temps de grâce.

Encouragé par les succès obtenus dans le douzième arrondissement, M. l'archevêque ouvrit, le 24 février 1822, la mission et la visite pastorale dans le troisième, et se rendit successivement dans les églises Saint-Eustache, Notre-Dame-des-Victoires (ou des Petits-Pères) et Bonne-Nouvelle, pour y remplir, comme il l'avait fait déjà dans le douzième arrondissement, toutes les fonctions du ministère pastoral. Tout annonçait que les auteurs des premiers désordres avaient renoncé à des projets dont le résultat avait si peu répondu à leur attente. Ouverte dans un calme profond, et d'autant plus remarquable qu'aucun déploiement de force publique n'avait été fait, la mission se continuait sans obstacle, quand tout-à-coup l'église des Petits-Pères devient le théâtre des scènes les plus scandaleuses et les plus révoltantes. Des cris aigus se mêlent au chant harmonieux des cantiques; des chansons grossières et obscènes couvrent la voix des prédicateurs,

qu'on ne se borne pas à insulter, mais que l'on frappe avec une violence telle qu'un d'entre eux, M. l'abbé du Mesnildot, manqua perdre la vie. Des groupes formés sur la place et dans les rues adjacentes poussent de sinistres clameurs, et insultent les fidèles qui se rendent à l'église.

Le but des agitateurs était encore évident : on voulait ici, comme on l'avait voulu à Saint-Jacques et à Saint-Étienne du Mont, interrompre et faire cesser les exercices pieux de la mission. Enhardis par les coupables déclamations de quelques journaux de parti, une foule de jeunes gens toujours prêts à parler de liberté, à demander la liberté, à crier vive la liberté ! prétendaient ne pas laisser à d'autres le droit et la liberté de se réunir pour prier. Des hommes à cheveux blancs ne rougissaient pas d'exercer sur ces imaginations ardentes une coupable influence : des hommes que leur position devait éloigner de ces scènes tumultueuses ne craignaient pas de s'y mêler, au risque de s'y faire arrêter, comme il arriva à MM. Demarçay et de Corcelles, députés de l'extrême gauche.

Ce fut un moment critique : ce fut une de

cés circonstances où la faiblesse donne gain de cause à la force brutale, et où l'on perd tout quand on recule, ou même quand on hésite. La conduite de M. l'archevêque fut admirable de calme et de sang-froid. Arrivé aux Petits Pères au moment où l'émeute avait d'autant plus d'énergie que l'autorité n'avait pris aucune mesure pour s'opposer à ses excès, il parvient non sans peine à pénétrer dans l'église, monte en chaire, se plaint avec dignité et avec force des insultes avec lesquelles on accueille les prédicateurs de la parole sainte, déclarant que ses coopérateurs et lui sauront se rappeler l'exemple du Sauveur et les persécutions prédites à l'Église et à ses ministres. Comprend-on que de si justes plaintes aient excité d'indécentes clameurs; que la voix du prélat ait été couverte, et que la force armée ait dû le protéger contre la fureur d'une jeunesse insensée, pour l'aider à regagner sa voiture, tandis que, cernés dans l'église, deux des missionnaires devaient y passer la nuit pour n'être pas impitoyablement massacrés?

L'autorité pouvait-elle céder devant ces exigences de la foule ameutée? parce que des

placards affichés aux portes de l'École de Droit et de l'École de Médecine avaient engagé les étudiants à s'unir contre le *fanatisme religieux*, et parce que cet appel à la violence avait été entendu, le pouvoir devait-il fléchir et s'abdiquer lui-même? aucun de nos lecteurs n'oserait le penser. Des mesures rigoureuses furent prises, les rassemblements dissipés, des arrestations faites, et les exercices religieux purent être continués au milieu d'une affluence désormais paisible et recueillie. Ils durèrent deux mois, et furent terminés, dans les trois paroisses, par des communions générales.

Veut-on savoir quel fut, entre mille autres traits inconnus, un des résultats de cette mission, contre laquelle on avait soulevé si odieusement d'injustes préventions?

Un de MM. les missionnaires fut chargé par un de ses pénitents de remettre à M. T., alors député du Pas-de-Calais, et collègue à la Chambre de MM. de Corcelles et Demarçay, arrêtés au milieu des groupes, une somme de 3,000 fr. qu'il avait perdue au jeu vingt-cinq ans auparavant, dans une occasion où on avait abusé de son inexpérience, perte qui

l'avait irrévocablement guéri de la passion du jeu. Voilà comment les missionnaires troublaient les consciences. Ne serions-nous pas tous fort heureux si beaucoup de consciences étaient ainsi troublées?

L'opinion publique, un instant égarée, se fit une arme contre M. l'archevêque de Paris des désordres qui avaient eu lieu et qu'on avait dû réprimer avec énergie. Oubliant ou feignant d'oublier qu'il avait borné son ministère à évangéliser ses diocésains, on voulut le rendre responsable des malheurs inséparables d'une sédition; comme si, sous une législation qui proclamait la liberté des cultes, un premier pasteur n'avait pas eu le droit d'inviter les fidèles à se réunir pour entendre sa voix et pour prier avec lui! — On l'a reconnu plus tard, quand le premier moment d'effervescence a été passé; mais que d'esprits prévenus ont conservé contre le pieux prélat des préjugés qu'ils n'eussent jamais conçu s'ils avaient pu seulement le voir et l'entendre à cette époque!

Du reste, la mission continua cette année et l'année suivante sans aucune difficulté nouvelle: une seule tentative de désordre faite à

Saint-Nicolas des Champs, le 18 novembre 1822, second jour de la mission, ne trouva dans le peuple aucune sympathie, et si, le lendemain, les missionnaires furent encore poursuivis par quelques hommes sans aveu, tout rentra peu à peu dans le calme paisible que demandent avant tout nos saintes cérémonies.

Il y eut deux choses bien admirables dans ces jours d'inquiétudes et de craintes : ce fut d'une part l'empressement constant des fidèles à se rendre à l'appel des hommes de Dieu; de l'autre l'activité du pontife, qui se multipliait, pour ainsi dire, afin de ranimer par sa présence le zèle des uns et la foi des autres, qu'on voyait des six heures du matin dans une église, y monter en chaire, y faire le prône et baptiser : à midi dans une autre, y parler pendant une heure, et quelquefois davantage ; le soir dans une troisième, où il se faisait entendre pour la troisième fois : c'est qu'il était, comme il le disait dans le mandement par lequel il annonçait, le 9 octobre 1822, la continuation de sa visite pastorale, « *soutenu par la force de celui avec qui* »
« *nous pouvons tout*, rassuré par les premières

« bénédictions que le Seigneur avait répan-
 « dues sur son ministère, avide d'en moisson-
 « ner de plus abondantes encore, brûlé d'une
 « soif ardente pour le salut éternel de ses
 « frères, pressé par une ambition divine, la
 « seule qui lui fût permise, celle de les ga-
 « gner tous à Jésus-Christ, rempli du désir de
 « leur livrer l'Évangile de Dieu, aux dépens de
 « tous les sacrifices, de sa vie même. »

Peu s'en fallut qu'il ne payât en effet de sa vie les excès d'un zèle qui ne suivait pas toujours les règles de la prudence humaine. — Pendant que les exercices de la mission avaient lieu à Saint-Roch, il venait, après avoir prêché, de reprendre sa place dans le banc de l'œuvre afin d'assister à la glose du missionnaire: bientôt le froid le saisit, de graves accidents se déclarèrent et firent naître un instant des craintes sérieuses. Grâce au ciel et aux soins qui lui furent prodigués à temps par M. le docteur Caillard, devenu depuis ce moment son médecin et son ami, il eut bientôt recouvré ses forces, dont il fit usage pour aller témoigner aux fidèles réunis les regrets qu'il avait éprouvés quand il n'avait pu se trouver avec eux.

Tandis que ses diocésains voyaient ainsi chaque jour au milieu d'eux ce pasteur qui se faisait véritablement tout à tous , le clergé recevait de lui un témoignage authentique de sa sollicitude pastorale, par les corrections du bréviaire de Paris auquel il mit la dernière main. M. de Talleyrand-Périgord étant mort avant d'avoir pu achever ce travail, ce fut M. de Quélen qui publia le mandement placé en tête du nouveau bréviaire ; mais, par un sentiment de délicatesse touchant, il voulut que les armes et le nom de M. de Talleyrand décorassent le frontispice de chaque volume, ne se réservant à lui-même que le mérite d'avoir exécuté ses volontés.

Tandis qu'il se dévouait ainsi tout entier à l'édification publique, non seulement dans les églises de son diocèse, mais dans les communautés qu'il visitait, dans les assemblées qu'il présidait, dans les collèges et les écoles où sa présence était un sujet de joie, de nouvelles dignités allaient lui être accordées par le souverain Pontife, par le roi, et par une illustre assemblée.

Le *pallium* lui fut donné par le pape et remis avec pompe le 16 mai 1822, dans l'église de Notre-Dame, par M. l'archevêque de Nisibe, nonce de Sa Sainteté. — Le 31 octobre de la même année, une ordonnance royale le nomma membre de la chambre des Pairs. — Enfin l'Académie Française l'élut dans sa séance du 29 juillet 1824; sa réception eut lieu en même temps que celle d'un de nos meilleurs poètes, M. A. Soumet, le 25 novembre suivant. Nous regrettons que les bornes de cet abrégé ne nous permettent pas de citer quelque passage du beau discours qu'il prononça à cette occasion : nous dirons seulement que le prélat réunit tous les suffrages, par la manière dont il traita le sujet qu'il s'était proposé : *l'alliance de la religion avec les lettres, les sciences et les arts.* (1)

Peu de temps auparavant, M. de Quélen avait obtenu un grand succès à la chambre des Pairs. M. de Villèle, alors ministre des finances, avait présenté un projet de loi tendant à réduire le taux des rentes sur l'état.

(1) Ce discours est reproduit presque en entier dans la grande *Vie de Mgr. de Quélen*, tome I^{er}.

M. l'archevêque , convaincu que le projet était injuste , qu'il dépouillait un grand nombre de ses diocésains ; prononça un discours si remarquable que le résultat fut le rejet du projet ministériel par la Chambre. Voici les premières lignes de ce discours :

« Je m'étais promis de ne jamais oublier que le caractère dont je suis revêtu et mon titre de premier pasteur de cette capitale m'obligent à une plus grande réserve sur les choses purement politiques , et j'ai dû prendre avec moi-même la résolution de ne rompre un silence dont bien des raisons me font sentir la nécessité, que dans les circonstances où les intérêts de la religion en général , et ceux de mon diocèse en particulier me commanderaient d'élever la voix :

« Aussi, dans la question qui nous occupe, une des plus graves qui ait été soumise à votre examen et à votre jugement, me serais-je abstenu de mêler des réflexions qui semblent trop faibles peut-être, à tant d'autres considérations si judicieuses et d'un ordre supérieur qui vous ont été présentées, si je n'y avais été poussé par le sentiment et entraîné par le besoin d'acquitter un devoir qui,

pour être délicat et pénible à remplir , n'en est pas moins rigoureux et sévère. » (1)

On comprit fort bien que M. de Quélen plaidait véritablement la cause de son troupeau , que son opposition au projet ministériel était dû à un mouvement de sollicitude pastorale : quand il sortit de la Chambre, des acclamations unanimes accueillirent le prélat : ses chevaux furent dételés , et ce fut en triomphe qu'on le reconduisit à son palais , à ce même palais que la fureur populaire devait bientôt dévaster et le pouvoir anéantir. Ceci se passa le 31 mai 1824.

Cependant Dieu allait bientôt « commander à la mort de frapper sur le trône, et la mort allait obéir. » (2) Les longues et douloureuses infirmités de Louis XVIII faisaient depuis long-temps redouter cet événement. M. l'archevêque de Paris l'assista à ses derniers moments avec M. le prince de Croï , grand-aumônier, et M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis.

(1) Voir le discours cité tout entier dans la grande *Vie de Mgr. de Quélen* , tome I^{er}.

(2) Mandement à l'occasion de la mort de Louis XVIII.



CHAPITRE IV.

Fatigues de M. de Quélen. — Dépérissement de sa santé. — Voyage en Italie. — Lettre de Rome. — Son retour. — Il va à Annecy et officie à la translation des reliques de saint François de Sales. — Jubilé à Paris. — Monument de la place Louis XV. — Charité de M. l'archevêque pour les régicides. — Translation des reliques de saint Vincent de Paul à Paris. — M. de Quélen refuse la présidence du conseil des ministres. — Il n'a pas même connu les ordonnances de juillet.

De 1825 à 1830.

L'année suivante, des travaux prolongés et des fatigues excessives dans l'administration diocésaine compromirent gravement la santé de M. de Quélen. Un malaise général, qui ne

lui permettait presque plus aucune application, donnait à ses amis des inquiétudes d'autant plus vives que le prélat consultait moins ses forces affaiblies que son courage. Une réunion de médecins eut lieu sur la proposition de M. le docteur Caillard, médecin ordinaire de Sa Grandeur; et, leur avis unanime ayant été que le repos, la distraction et un changement d'air momentanés étaient indispensables, quel que fût d'ailleurs le lieu que M. l'archevêque préférerait visiter, un voyage à Rome fut aussitôt et tout naturellement décidé: on comprend avec quel empressement, puisqu'il devait s'éloigner pour quelque temps de son diocèse, le prélat saisit cette occasion d'aller se prosterner aux pieds du successeur de saint Pierre, d'aller vénérer cette chaire apostolique à laquelle il fut si constamment et si fidèlement attaché. Une circonstance d'ailleurs lui fit diriger ses pas vers la capitale du monde chrétien; c'était l'époque du jubilé. Le 13 juin 1825, il réunit MM. les curés, leur donna quelques instructions, et partit le soir avec MM. Desjardins et Borderies, ses grands-vicaires.

Ce voyage, qui devait donner au pasteur

du diocèse de si douces consolations , commença néanmoins sous de fâcheux auspices ; à quelques heures de Paris sa voiture cassa ; puis l'essieu se brisa une seconde fois à cinquante lieues , et l'obligea à s'arrêter. Après avoir célébré la messe à Dijon , il arriva cependant à Genève le 18 , passa le Simplon le 21 , vit Milan le 22 , y célébra la messe , offrit ses hommages à l'empereur d'Autriche , et entra dans Rome le 27 à midi.

L'accueil du souverain pontife Léon XII , qui , n'étant encore que cardinal , avait connu M. de Quélen à Paris en 1814 , fut plein de bienveillance et d'affabilité. Le prélat en parlait en termes touchants dans une lettre du 19 juillet qui témoigne de son affection pour ses diocésains :

« Nous n'avons , y disait-il , qu'à rendre grâces à Dieu du succès de notre voyage ; la chaleur , quoique forte , ne m'a pas paru insupportable. Aujourd'hui nous avons rempli les conditions prescrites pour gagner le jubilé , et nous espérons l'avoir gagné. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout le diocèse de Paris nous était présent , et Dieu m'est témoin qu'il ne s'est pas passé un seul jour où

je n'aie cherché à intéresser en sa faveur tant de saints et de saintes dont la mémoire est ici toute vivante. Il me tarde déjà de revenir , et je n'aspire qu'à retourner auprès du troupeau qui m'est confié , pour lui rendre, selon les forces que Dieu voudra me donner , tous les bons offices qu'il est en droit de réclamer de moi. »

Le séjour du prélat à Rome ne se prolongea pas au-delà du terme qu'il avait d'avance fixé : il en partit le 10 juillet pour se rendre à Naples, revint le 18, prit congé du Saint-Père, et quitta la capitale du monde chrétien le 21, afin d'être de retour à Paris pour célébrer à Notre-Dame la procession du vœu de Louis XIII, à laquelle le roi devait assister. Il arriva en effet à Paris le 11, et officia le 15 à la métropole, où ceux qui le virent purent se convaincre de l'effet merveilleux qu'avait eu sur sa santé délabrée le délassement qu'il venait de prendre.

L'année suivante, M. de Quélen s'absenta encore une fois de son diocèse, mais pour bien peu de temps et pour un motif de tendre piété. Une auguste cérémonie se préparait

à Annecy , la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal. M. l'archevêque de Paris , qui méditait depuis long-temps un projet analogue en l'honneur de saint Vincent de Paul , voulant se joindre aux prélats nombreux qu'allait attirer cette belle solennité , se rendit à Annecy avec MM. Gallard , vicaire-général , et Quentin , chanoine de la métropole , officia le 21 août 1826 à la cérémonie de la translation , chanta la grand-messe , donna le salut , et revint à Paris , le 25 septembre , après avoir parcouru en pieux pèlerin une partie de la Suisse , et avoir recueilli partout des témoignages d'un profond respect.

Une perte douloureuse l'affligea vivement à son retour : son frère , M. le comte Auguste de Quélen , venait d'être enlevé presque subitement à son affection. L'année précédente , après son voyage d'Italie , il avait eu à pleurer la perte d'une tante dont la tendresse pour lui avait été celle d'une mère.

Quand M. de Quélen partit pour Annecy , les exercices du jubilé venaient d'avoir lieu ; le prélat avait donné de grandes preuves de zèle pastoral en prêchant le carême à

Notre-Dame ; (1) il y avait fait tous les jours une instruction pendant le jubilé. Ce jubilé apporta à son âme de grandes consolations. On vit avec édification des réunions immenses de chrétiens, tantôt traversant avec un imperturbable recueillement les rues et les places bruyantes de la capitale, pour accomplir les conditions imposées à leur piété aussi généreuse que docile ; tantôt, en des jours plus solennels, rangés avec ordre comme une milice sacrée sous l'étendard de la croix, animés par les plus augustes exemples, suivant les pas de leurs pasteurs et de leurs guides, et faisant retentir les airs des cantiques de la pénitence. On crut alors que ce moment de ferveur serait favorable à l'expiation publique

(1) Monseigneur continua à faire chaque année, jusqu'en 1830, des instructions pendant le carême à Notre-Dame. C'était le vendredi qu'il prêchait ; la Passion du Sauveur, sujet habituel de ses exhortations touchantes, semblait surtout convenir à son éloquence toute du cœur, et à son ardente charité ; il était impossible d'être plus pathétique, de parler plus à l'âme.

d'un grand crime que la France a à déplorer , du meurtre de Louis XVI. La pose de la première pierre d'un monument expiatoire eut lieu le 3 mai sur la place Louis XV , comme on le sait ; mais on ignore une des particularités de cette journée qui fait le plus d'honneur à M. l'archevêque.

Quand parut l'ordonnance du 27 avril qui ordonnait l'érection du monument destiné à couvrir la terre sur laquelle avait coulé le sang du roi martyr , M. de Quélen se rendit auprès de madame la duchesse d'Angoulême et lui fit part du généreux désir qu'il avait conçu. Il demandait que S. A. R. , puisant dans la religion une force surhumaine, accompagnât le roi sur la fatale place où s'était dressé l'échafaud de son auguste père, et que là , se jetant aux genoux de Sa Majesté, elle lui demandât le rappel de ceux qui l'avaient fait mourir et l'oubli de leur crime. Cette noble pensée fut comprise, et la pieuse princesse promit cette glorieuse démarche. Mais plus le moment approchait , plus elle sentait son courage faiblir, et quand elle se vit enfin sur le point d'arriver en face de ce lieu qui lui rappelait de si cruels souvenirs , ses forces

l'abandonnèrent ; elle sentit qu'elle mourrait ayant de parvenir aux pieds du roi , et elle fut contrainte de rentrer aux Tuileries par le guichet de la rue de l'Échelle.

Ainsi M. l'archevêque de Paris , par un moyen ingénieux et touchant, cherchait à obtenir du roi le pardon des régicides. Les hommes qui au nom du libéralisme, l'ont si impitoyablement poursuivi de leurs outrages , ont-ils connu ce trait de charité ?

La sollicitude pastorale de M. l'archevêque de Paris lui inspira, peu de temps après, une des plus belles cérémonies dont il nous ait été donné d'être témoins, et le portait à honorer par un acte solennel et public la mémoire du saint fondateur de tant d'asiles où les enfants abandonnés retrouvent de nouvelles mères, où les pauvres malades recouvrent à-la-fois et le repos de la conscience et la santé du corps. La translation des reliques de saint Vincent de Paul eut lieu le 25 avril 1829. Le cortège se rendit de l'Église cathédrale où le corps avait été exposé, jusqu'à la chapelle nouvellement construite des Lazaristes, dans l'ordre suivant : la marche s'ouvrait par une députation des habitants de Clichy, où il

avait été curé , et qui avaient voulu venir en corps , avec leur bannière paroissiale , prendre part aux honneurs rendus à leur ancien pasteur. Les associations d'hommes de Sainte-Geneviève et de Saint-Joseph suivaient avec leurs bannières et en chantant des cantiques. Les frères des écoles chrétiennes précédaient, fort nombreux , les élèves des séminaires de Saint-Sulpice (de Paris et d'Issy) , de Saint-Nicolas , du Saint-Esprit , de Picpus et des Irlandais. Après eux venaient les ecclésiastiques des paroisses, des collèges, des couvents, les curés de la banlieue, ceux de la ville en étole, les prêtres de la congrégation de la Mission ; dignes enfants de saint Vincent de Paul , qui devaient avoir une place distinguée dans une pareille cérémonie , et qui escortaient en quelque sorte la châsse (1) portée au milieu d'eux par des associés de Sainte-Geneviève , revêtus d'aubes et formant trois divisions qui

(1) Cette châsse , en argent massif, et au dessus de laquelle le saint est représenté s'élevant vers le ciel entouré d'anges , est à jour sur les côtés, et laisse voir les habits sacerdotaux dont le corps est revêtu.

se chargeaient alternativement du précieux fardeau. Un groupe de plusieurs centaines de sœurs de la Charité, tant de leur maison principale que de leurs autres établissements de Paris et des environs, accompagnait et suivait le corps, qui était ainsi entouré de la famille du saint, à laquelle on avait eu l'heureuse pensée de joindre quelques enfants trouvés, nouvel hommage rendu à celui qui leur avait ouvert des asiles. Les chanoines de divers chapitres précédaient ceux du chapitre métropolitain; puis venait la chapelle du roi, et enfin les prélats au nombre de dix-sept, et dans l'ordre suivant : MM. les évêques de Versailles, de La Rochelle, de Grenoble, de Bayeux, de Soissons, de Chartres, de Nancy, de Samosate, de Châlons, de Moulins; M. l'ancien évêque de Tulle; MM. les évêques de Belley, d'Amiens, d'Evreux, de Luçon, de Montauban; M. l'archevêque nommé de Sens, et M. l'archevêque de Paris, en chape et en mitre, assisté de deux de ses grands-vicaires, et suivi d'une foule de personnages de distinction et de hauts dignitaires de l'État.

Malgré les efforts de plusieurs journaux, qui ne cessaient depuis plusieurs jours de déclara-

mer contre l'illégalité des processions, de contester l'authenticité d'une relique reconnue avec un soin qui ne permet pas le moindre doute, et de se permettre les plus révoltantes plaisanteries, la population, qu'on eût dit s'être ébranlée tout entière, semblait protester par son silence contre toutes les tentatives faites pour l'égarer, et autorisait le vénérable prélat à se réjouir et à dire dans l'expansion de sa joie :

« Voilà, N. T. C. F., ce qui a été vu par plus de trois cent mille témoins, à la tête desquels nous devons citer avec un juste éloge vos magistrats si recommandables et tant d'illustres personnages qui se sont fait un devoir et un honneur de donner en cette circonstance l'éclatant témoignage d'une religion sans ostentation ; nous ne disons pas assez ; voilà ce que la population presque entière de cette immense capitale peut attester. Partout sur le passage des reliques de *l'homme de Dieu*, depuis l'église métropolitaine, où la foule s'était succédée pendant un jour entier, jusqu'à la chapelle de Saint-Lazare, où elle n'a cessé d'abonder pendant toute la neuvaine, partout, dans les rues, jusque sur le toit des

maisons , comme l'Évangile remarque qu'on le voyait sur le passage de Jésus-Christ , l'affluence, le respect, les transports; partout, l'allégresse sur les visages, et sur les murailles elles-mêmes les signes les moins équivoques de religieux hommages et d'une vive satisfaction. »

Le résultat de cette grande solennité prouve combien M. l'archevêque était alors populaire: une circonstance peu connue témoigne de la confiance que donnait en lui, quelques mois auparavant, cette incontestable popularité.

Quand, au mois d'août 1829, avait été formé le ministère de M. de Polignac, celui-ci avait été chargé de faire, de concert avec M. de La Bourdonnaye, une démarche auprès de M. de Quélen pour obtenir de lui qu'il acceptât d'entrer dans le ministère.

M. l'archevêque connaissait trop bien les hommes et les choses pour se faire illusion sur les difficultés immenses qu'allait rencontrer à chaque pas l'administration nouvelle , et pour se dissimuler que sa présence dans le conseil ne ferait qu'augmenter les embarras d'une position déjà si délicate. Il refusa.

Resté seul avec lui, M. de La Bourdonnaye

insista de nouveau avec plus de force, proposa même une combinaison qui, en excluant du cabinet le prince de Polignac, donnerait la présidence du conseil à M. l'archevêque; il aima mieux laisser accuser son dévouement, laisser mettre en doute des sentiments auxquels il devait faire bientôt de si généreux sacrifices, que d'entrer dans un système qu'il ne pouvait approuver. — Ce fut ce ministère, dont il avait refusé de faire partie, qui lui fit donner, au mois de mai suivant, le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, seule décoration qu'il ait jamais eue.

On peut déjà voir par ce refus de M. de Quélen d'accepter la présidence du ministère Polignac, qu'il n'a pas été, comme on l'en a accusé fausement, le fauteur des ordonnances de juillet; on verra bientôt par la suite des événements qu'il ne les a *pas même connues* avant leur promulgation, et que la colère du peuple, en dévastant sa demeure et en menaçant sa vie, a été doublement injuste et aveugle.

Ajoutons même ici que M. l'archevêque était si éloigné de toute mesure rigoureuse qu'après la dissolution de la garde nationale

de Paris, le roi Charles X lui ayant demandé la cause de la tristesse empreinte sur sa figure, il répondit avec hardiesse ; *Sire, lorsque le troupeau est violemment frappé , le pasteur doit être dans la consternation.*





CHAPITRE V.

Journées de juillet.—Aucune précaution de sûreté n'était prise à l'archevêché. — Le 28, une bande de factieux s'y présente, puis se retire. — Le 29, il est envahi. — Pillage de l'archevêché, de la sacristie et du trésor de Notre-Dame.—Vols commis par les dévastateurs.

1830.

Il fallait, nous ne dirons pas au peuple, mais à ceux qui le dirigeaient, un prétexte pour le porter à l'acte le plus odieux que puisse commettre une nation civilisée, le pillage, l'incendie et la destruction du foyer domestique, en plein jour, lentement, sans le moindre effort tenté pour arrêter un si abominable désordre ; ce prétexte ne manqua pas aux régulateurs de la fureur populaire. A les

entendre, M. l'archevêque de Paris avait conseillé les ordonnances du 25 juillet 1830 ; il avait fait des vœux pour la mort d'une partie de ses malheureux diocésains ; il se réjouissait à l'avance de l'effusion du sang de ceux dont il était le pasteur et le père.

En vérité, pour concevoir aujourd'hui comment un pareil bruit put obtenir quelque crédit, il faut se rappeler que bientôt après ce même peuple égaré accusait les médecins d'empoisonner les malades, et ne voulait voir dans la cruelle invasion du choléra qu'une atroce et inexplicable vengeance des riches contre les pauvres !

Quand on accusait M. de Quélen d'avoir conseillé les ordonnances, ou du moins de les avoir connues ayant leur promulgation, on oubliait que, peu de temps avant, il avait refusé d'entrer dans le ministère Polignac. On oubliait sa vie tout entière, ses opinions conciliatrices, son dévouement pour son troupeau et ce fait surtout qui ressortit évident du procès des ministres, que personne, à l'exception des membres du conseil, (pas même les généraux sur l'appui desquels on devait compter) personne n'avait été instruit

des projets qu'on méditait. Si la prévention avait été moins aveugle, l'état dans lequel fut trouvé l'archevêché, où nulle précaution n'avait été prise, où les portes mêmes n'étaient pas fermées, aurait suffi pour démontrer que, s'il eût été prévenu de la publication des ordonnances, il aurait du moins, averti qu'il était de l'irritation populaire par les déclamations des journaux contre lui, soustrait à une invasion possible les objets précieux qu'allait disperser le torrent dévastateur.

Sa visite pastorale annuelle venait de finir; retiré dans la maison épiscopale de Conflans, d'où il était venu à Paris, le 11 juillet 1850, pour recevoir le roi à Notre-Dame, puis le 24, à Neuilly pour administrer le sacrement de confirmation au duc de Nemours et à la princesse Clémentine, M. de Quélen, vaguement informé par la rumeur publique qu'un coup d'État se préparait, ne voulait cependant pas y croire, et répondait aux inquiétudes et aux craintes de ses amis en montrant sa lettre de convocation à la chambre des Pairs. Le lundi 26, il était à Paris et y présidait son conseil, suivant son usage constant; ce fut là qu'il apprit par le *Moniteur* du matin

la publication des ordonnances. La ville fut fort calme toute la journée, et le soir, quand il regagna sa maison de campagne de Conflans, rien n'annonçait encore que la résistance s'organisât sur une aussi vaste échelle, et que le lendemain matin l'insurrection dût éclater et faire, pendant ce jour et pendant la nuit suivante, des progrès tels qu'il fût jugé nécessaire de déclarer Paris en état de siège, par une ordonnance royale du 28.

Ce jour, après midi, une bande d'hommes exaspérés se présenta à la grande grille de l'archevêché, près du petit Pont-aux-Doubles, demandant à grands cris qu'on leur ouvrît, et annonçant l'intention de s'emparer de l'archevêque et de le pendre au drapeau tricolore qu'on voyait flotter depuis quelques heures sur la tour septentrionale de Notre-Dame.

Nous venons de dire que le prélat était à Conflans ; nous devons ajouter que les deux ecclésiastiques attachés au secrétariat avaient été avertis dès le matin qu'un coup de main devait avoir lieu. Mais comme les consciences droites refusent presque toujours d'ajouter foi au mal, ils avaient repoussé le conseil de

chercher ailleurs un asile, et ne s'y étaient déterminés qu'un moment avant l'arrivée des factieux auxquels ils n'avaient même songé à rien soustraire, (tant était grande encore leur ignorance de ce qui se passait!) ni les objets qui leur appartenaient, ni ceux que renfermait le secrétariat. Le palais n'était alors gardé que par les deux concierges, dont l'un se présenta aux assaillants.

« Monseigneur n'y est pas, leur dit-il avec fermeté ; » et comme ils semblaient hésiter : « Je vous assure qu'il n'y est pas, ajouta-t-il. — N'importe, nous voulons entrer, il y a des *calotins* de sa suite; ils paieront pour lui.

— Il n'y a pas un seul ecclésiastique à l'archevêché. »

Ils se consultèrent, semblèrent hésiter un moment, puis se retirèrent en annonçant qu'ils viendraient le lendemain, menace à laquelle on put fort bien ne pas ajouter foi quand on les avait vus s'éloigner si facilement sur le simple refus d'un concierge.

Cependant le lendemain 29, entre huit et neuf heures du matin, une troupe beaucoup plus nombreuse que la première vint assiéger de nouveau la grille, et annoncer qu'elle vou-

lait chercher dans les caves quatre mille fusils et les *jésuites qu'on y avait cachés*. En vain le suisse affirme que le palais ne renferme pas plus de fusils que de jésuites, ses paroles ne trouvent plus la même crédulité; ils vocifèrent, ils menacent d'envahir la demeure épiscopale si on refuse de leur en permettre la visite; le concierge est forcé d'ouvrir pour sauver sa vie; au même moment, quelques jeunes gens, après avoir franchi les grilles du jardin, venaient se joindre à la première bande composée de douze ou quinze cents hommes et de quelques centaines de femmes.

Tandis qu'une portion des factieux enfonçait la porte d'une cave qui contenait le vin destiné aux messes célébrées à Notre-Dame et une partie de celui de l'archevêché, puis, toujours sous prétexte de chercher des armes et des jésuites, se plongeait dans une ivresse qui ajoutait encore à son exaltation, une autre brisait les portes du secrétariat placé au rez-de-chaussée, entre les deux cours, forçait les serrures de la caisse et des bureaux, s'emparait des fonds qui s'y trouvaient, des papiers, des registres, et les jetait dans la cour. En un moment tout fut dévasté, tout

jusqu'au poêle , jusqu'à la presse à sceller , jusqu'aux fenêtres, qu'on mit en pièces. Là furent anéantis en un instant tous les titres du diocèse, toutes les anciennes archives si précieuses qui avaient échappé au désastre de la première révolution ; là disparurent et les sommes destinées aux dépenses des établissements diocésains, et de saintes reliques , et de beaux reliquaires , et divers objets de prix.

Déjà, cependant, un attroupement considérable s'était formé : des figures effrayantes circulaient dans les groupes, l'irritation se propageait. Les appartements supérieurs ayant été envahis par une foule d'individus armés de sabres, de fusils, de haches, de marteaux, de pinces et d'instruments dits *monseigneurs*, outils dont se servent les voleurs seuls, les malheureux qui la composaient, et qui déjà remplissaient chaque pièce, s'affublèrent des costumes ecclésiastiques qu'ils y trouvèrent, mirent sur leurs têtes des bonnets carrés, et dans une intention qu'il est facile de deviner, tirèrent par les fenêtres plusieurs coups de fusil, pour persuader au peuple que les chanoines avaient fait feu sur lui, ruse infernale

qui exaspéra davantage encore cette populace déjà trop furieuse pour réfléchir. Composé, en effet, de seize vénérables ecclésiastiques dont deux seulement étaient un peu jeunes, dont plusieurs avaient 70, 80, 90 ans, presque tous infirmes, le Chapitre de la métropole aurait-il pu même songer à résister par la force à l'envahissement de la force brutale ! — Cet incident ne fit qu'accroître la rage de dévastation et fournir un aliment de plus à la calomnie.

Parvenue dans la seconde cour, la multitude ameutée pénétra dans le corps de logis principal, occupé par M. l'archevêque, monta au premier étage, et, en ayant trouvé toutes les portes ouvertes, suivant l'ordre qu'en avait positivement donné le prélat lui-même, continua son œuvre de destruction. Restauré par ordre de Napoléon, destiné d'abord par lui à la résidence du cardinal Fesch, puis à celle du souverain pontife, le palais archiépiscopal était richement décoré et meublé. Boiserie anciennes, précieuses par leur dorure et leur travail, meubles, tentures, marbres des cheminées, lustres, glaces, livres, tableaux de prix, tout fut déchiré, brisé, brûlé ou jeté

dans la Seine; l'autel de la chapelle fut renversé, démoli; l'argenterie, propriété de la ville de Paris, enlevée du coffre en fer qui la renfermait, volée en partie, en partie déformée et pillée comme le reste; une quantité de linge assez considérable, transportée à l'Hôtel-Dieu pour le service des blessés. En quelques minutes toutes les serrures avaient été forcées, les moindres objets avaient pour jamais disparu, et ces beaux appartements n'offraient plus que le désolant spectacle de la destruction la plus complète.

Le premier étage ainsi dévasté, la foule se porta au second, habité par les ecclésiastiques attachés à l'archevêché et par les gens de service; là se renouvelèrent les mêmes scènes de pillage et de vol. Pas de coin si retiré, pas de réduit si obscur qui ne fût fouillé avec soin et dépouillé. C'est à coups de fusil qu'on ouvrait les portes; à coups de hache qu'on enfonçait les armoires; c'est dans la cour et de là dans la rivière ou dans le feu qu'on précipitait les livres des bibliothèques et jusqu'aux persiennes des fenêtres. Linge, vêtements, meubles, papiers de famille, titres, rien ne fut épargné, et en quelques heures les paisibles

habitants du second furent réduits au plus absolu dénuement.

Restait l'appartement de M. l'abbé Desjardins et celui du valet de chambre du prélat : ils ne furent pas plus épargnés que les autres ; la riche bibliothèque du premier, ses tableaux précieux, ses effets, le modeste ameublement et peut-être les modiques épargnes du second, tout fut encore impitoyablement saccagé. Il n'est pas jusqu'aux concierges dont on ne ruina l'humble demeure. En moins de sept heures l'archevêché était totalement dépouillé : il ne restait plus que les ruines et les murs entièrement nus.

Mais là ne devaient pas se borner les désastres de cette journée.

Une communication existait entre l'archevêché et la salle du trésor de la métropole ; on n'y arrivait qu'en traversant l'église : cette communication fut la cause de sa ruine. A dix heures, une vingtaine d'hommes pénétra dans la sacristie du chapitre, envahit et dévasta le logement du prêtre-trésorier, força la porte d'une armoire, brisa un ostensor en vermeil, dont on vit deux hommes se partager les morceaux et les cacher sous leurs

habits, puis arriva jusqu'à la salle du chapitre et à celle du trésor, qui renfermait les objets les plus précieux de la métropole, brisa tout ce qui résistait, déchira ce qui ne pouvait être brisé, mit en pièces les portraits des évêques et des archevêques de Paris, dispersa sur le pavé de marbre les magnifiques ornements sacerdotaux, dont des femmes enlevaient rapidement les franges, les galons et les parties les plus riches, répandit sacrilègement les saintes huiles, brisa les croix processionnelles, les reliques, les lampes, les candélabres, les girandoles; rien ne fut laissé non seulement intact, mais même en état de servir.

Le chœur seul de la métropole n'avait point encore été envahi : bientôt quelques hommes s'y présentent et exigent qu'on leur ouvre la grille pour aller, disent-ils, briser les statues des rois. Quelques observations du gardien de l'église les portent cependant à renoncer à leur projet; mais, tout en s'éloignant, ils enfoncent les armoires du vestiaire, mettent au pillage les habits de chœur qu'ils y trouvent; et, rejoints bientôt par d'autres, reviennent à leur première pensée de vouloir pénétrer dans le chœur. Déjà montés sur les bancs, ils

étaient près d'escalader les grilles du sanctuaire, lorsque tout-à-coup un grand bruit se fait entendre : des tables de marbre précipitées du premier étage de l'archevêché sur le pavé de la cour ; des meubles jetés par les croisées du deuxième et tombant sur les vitres du rond-point de l'église qu'ils brisent, produisent un fracas épouvantable ; la peur les saisit ; ils s'enfuient en criant qu'on tire sur eux, et personne n'entre plus dans l'église.

Au milieu de cet affreux pillage, M. Desportes, administrateur des hospices, chargea deux de ses subordonnés, MM. Cusin et Palandre, d'aller voir ce qui se passait à l'archevêché, commission qui n'était pas sans danger dans un pareil moment, et d'essayer de faire entendre au peuple la voix de la raison. Ils s'y rendirent, mais tous leurs efforts furent inutiles : les dévastateurs avaient appelé à leur aide l'eau et le feu : une chaîne avait été établie pour porter jusqu'à la rivière tout ce qui tombait par les fenêtres, et quand les objets arrivaient brisés sur le bord du fleuve, on les y précipitait ou on les jetait dans un grand feu autour duquel veillaient des hommes armés, chargés, on ne sait par qui, d'empê-

cher qu'on ne retirât rien des flammes. — Averti par MM. Cusin et Palandre que les flammes de ce foyer allaient gagner les bâtiments et que l'Hôtel-Dieu lui-même ne serait pas à l'abri du danger d'incendie, M. Desportes y fit aussitôt transporter les deux pompes de cet établissement, les suivit avec M. Breschet, et fut assez heureux pour persuader à ceux qui alimentaient le feu en lançant les meubles par les fenêtres de discontinuer, et à ceux qui faisaient la chaîne de prendre des seaux et d'apporter de l'eau pour éteindre le feu qu'ils entretenaient depuis deux heures. Ce foyer, qui pouvait non seulement consumer l'archevêché, mais atteindre Notre-Dame, se communiquer à l'Hôtel-Dieu et réduire en cendres peut-être tout un quartier de Paris, avec d'autant plus de rapidité que la sécheresse était excessive et que les secours n'auraient été ni prompts ni bien dirigés, fut ainsi éteint en quelques moments. Mais tout n'était pas encore terminé.

Tandis qu'une partie de ceux qui avaient pris part au pillage se prêtaient à éteindre le feu qui venait de consumer tant d'objets précieux, d'autres commençaient à incendier les

appartements dévastés. Grâce à l'intervention de MM. les docteurs Caillard et Breschet, qui leur firent comprendre que ce serait compromettre la vie des malades et des blessés reçus en grand nombre à l'Hôtel-Dieu, si voisin de l'archevêché, ce nouveau projet fut abandonné ; mais le palais était toujours au pouvoir de la foule ameutée, et l'on ne savait comment empêcher de nouveaux malheurs. Une idée heureuse se présenta alors à M. Desportes.

Vers quatre heures, il se rendit, accompagné de quelques élèves qui, comme lui, avaient ceint le tablier blanc de service, dans les cours du palais, se fit précéder d'un brancard, et annonça que, l'Hôtel-Dieu ne pouvant plus contenir les blessés, il allait faire préparer à l'archevêché des salles pour les recevoir, et qu'il fallait, en conséquence, que tout le monde se retirât. Il parcourut ensuite successivement avec les élèves les différentes pièces, et parvint à les faire évacuer, aidé par plusieurs gardes nationaux qui arrivèrent en ce moment. Quelques heures après, le silence régnait dans le palais dévasté et désormais inhabitable.

On a vanté si haut la *pureté* de la révolution de juillet, on a tant loué le désintéressement du peuple, des *héros de la grande semaine*, qu'il n'est pas sans intérêt de voir à quoi doit se réduire et cette pureté, et ce désintéressement.— Il est vrai qu'une malheureuse femme surprise, au moment où elle dérobaît, d'une manière trop visible, une tasse en argent, fut impitoyablement massacrée par ceux-là peut-être qui avaient caché sous leurs habits les débris de l'ostensoir de vermeil; il est vrai qu'une somme de 2,400 fr., faible partie de celles que contenait le secrétariat, fut portée à l'Hôtel-Dieu, et qu'une autre de 3,000 fr. fut trouvée à terre sous des papiers, et distribuée plus tard par M. l'archevêque entre les personnes de la maison qui avaient le plus souffert; mais qu'est devenu tout le reste? et à qui persuadera-t-on que tous ces hommes dont les figures sinistres ne surgissent que dans les moments de calamités publiques, que toute cette populace dont les armes étaient des instruments de vol, et dont l'extérieur annonçait la misère, aient porté le mépris des richesses jusqu'à jeter dans la rivière ou dans les flammes les sommes considéra-

bles dont personne ne pouvait leur disputer la possession , et dont il est facile , même aujourd'hui , de donner un aperçu à peu près exact.

Il y avait à l'archevêché deux espèces de fonds : ce qui appartenait en propre à M. l'archevêque et ce qui était destiné aux diverses œuvres diocésaines. — Le prélat avait vendu depuis peu plus de 10,000 fr. de rentes de son patrimoine pour en employer le capital à la fondation de l'établissement des prêtres de Saint-Hyacinthe , qu'il méditait depuis longtemps ; il avait , de plus , touché un legs de 100,000 fr. de madame Hocquart, sa tante , et ces 500,000 fr. au moins , en admettant même qu'il n'eût pas , soit en dépôt , soit à lui appartenant , des sommes plus élevées , se trouvaient dans sa caisse particulière et dans son propre appartement.

Diverses caisses renfermaient d'autres sommes considérables. Ainsi :

Le produit de la quête pour le paiement de la châsse de saint Vincent de Paul ;

Les fonds de la caisse diocésaine destinés à donner des pensions aux prêtres âgés et infirmes ;

Les fonds pour le grand séminaire ;

Le produit de la quête pour les petits séminaires ; (celle du trimestre précédent venait d'être versée ;)

Les fonds du secrétariat, dont le chiffre devait être assez élevé ;

Quelques dépôts pour diverses destinations pieuses.

Or, voilà tout ce qui disparut et put d'autant plus facilement être emporté que la plus grande partie de ces sommes était en billets de banque.

Un fait, du reste, prouve avec plus d'évidence encore que la rivière n'a pas englouti, que les flammes n'ont pas dévoré tout ce que perdirent dans cette malheureuse journée M. l'archevêque et les personnes attachées à sa maison.

Le 24 septembre suivant, on traduisit en police correctionnelle un nommé Foubert, sous la prévention de vol à l'archevêché. Il est vrai qu'il fut acquitté, grâce à ses protestations de patriotisme et à l'esprit qui régnait alors ; mais ce fait important résulta des débats, qu'il avait eu pour sa part deux billets de mille francs et quelques pièces d'or, qu'il avait, au reste, promptement dissipés.

L'archevêché ne fut pas le seul endroit où des vols nombreux accompagnèrent le pillage, la dévastation et l'incendie ; sans parler de tout ce qui disparut et aux Tuileries, et au Louvre, et dans les boutiques enfoncées, on se rappelle encore l'avis inséré dans les journaux pour engager les personnes qui auraient emporté du musée d'artillerie quelques objets précieux, *dans le but de les soustraire au pillage*, à les restituer ; et la demande du directeur d'une des barrières de Paris, adressée au Conseil d'État et prouvant que douze mille francs contenus dans sa caisse et tous ses effets de quelque valeur, qui se trouvaient dans son bureau, lui avaient été enlevés.

Il serait superflu d'insister aujourd'hui sur un fait que personne n'osera plus contester, que le temps a démontré jusqu'à l'évidence et que plus tard nous verrons M. Baude, préfet de police, avouer à la tribune de la Chambre des députés. Un aperçu général des objets perdus dans le désastre que nous avons raconté complétera ces détails.

On le voit, sans parler de sept meurtres commis soit dans le palais même, soit dans le jardin, le résultat du mouvement insur-

rectionnel qui porta sur l'archevêché une foule en délire fut la dévastation totale d'un grand édifice, dont il ne resta plus que les murailles et la toiture ;

La ruine complète d'un riche mobilier appartenant en grande partie au département de la Seine.

L'anéantissement de tous les titres et de tous les papiers relatifs à l'administration du diocèse ;

La perte de valeurs importantes formant la fortune non seulement du premier pasteur, mais des établissements diocésains et des pauvres prêtres âgés ou infirmes ;

La destruction d'un grand nombre d'objets d'art, (1) de beaux tableaux, de portraits précieux, et de sept bibliothèques.

(1) Parmi les objets précieux que possédait l'archevêché, se trouvait un Christ en ivoire, chef-d'œuvre de sculpture, que Bonaparte, en 1809, avait fait placer dans la chambre à coucher du pape, pour lequel il avait fait meubler si magnifiquement ce palais. Ce Christ, frappé de deux coups d'un instrument tranchant, fut porté à l'Hôtel-Dieu par deux hommes du peuple, qui

La profanation des saintes reliques et de tous les objets servant au culte divin, et qui se trouvaient dans l'archevêché.

sans doute s'étaient mêlés dans de bonnes intentions aux dévastateurs, et qui, après l'avoir déposé, se mirent à genoux et l'embrassèrent en disant : *Mon Dieu, je vous aime !* La statue de la sainte Vierge, en argent, donnée par Charles X à Notre-Dame, fut jetée par la fenêtre sur le pavé; le piédestal fut brisé; trente-trois marcs d'argent qui composaient les ornements furent volés, ainsi que les pieds et le socle de la statue. Les porteurs qui amenèrent à l'Hôtel-Dieu cette Vierge ainsi mutilée dirent en entrant : *Tenez, voilà notre bonne mère que nous vous apportons.*





CHAPITRE VI.

Exaspération du peuple contre la personne de M. de Quelen. — Il déclare qu'il ne quittera pas son diocèse. — Le 28 juillet, il vient de Conflans à Paris. — Sa voiture est arrêtée par les émeutiers. — Il se cache à la Salpêtrière, à l'hôpital de la Pitié et chez M. Geoffroy Saint-Hilaire. — La duchesse d'Orléans fait prendre les mesures nécessaires pour la sûreté de l'archevêque.

1830 — 1831.

La Providence, qui n'avait pas permis que M. l'archevêque se trouvât dans son palais quand il fut envahi, le protégea d'une manière vraiment merveilleuse.

L'Hôtel-Dieu reçut, le mercredi 23, environ 500 blessés qui étaient remis aux méde-

cins de cet hospice par ceux qui les portaient. Or, ces hommes que les calomnies répandues avec un impitoyable acharnement avaient exaspérés contre M. de Quélen, en parlaient presque tous sans ménagement, disant que c'était un scélérat qui faisait tirer sur le peuple, qu'il fallait le tuer, et qu'on allait le chercher partout.

Fort heureusement, ces propos furent entendus de M. le docteur Caillard, médecin et ami intime de M. l'archevêque : il résolut aussitôt d'aller le prévenir à Conflans. Il partit seul, à pied, dès que M. Dupuytren fut arrivé avec ses élèves, et gagna le quai de la Râpée. — Hors de la barrière, il atteignit une bande d'hommes armés de perches et de bâtons, qui criaient à tue-tête : *Vive l'Empereur!* ils l'arrêtèrent, et l'un d'eux lui dit :

« Tu es un gendarme déguisé, qui va à Vincennes demander qu'on envoie de la poudre aux troupes !

— Et toi, tu es un imbécile, répondit M. Caillard; en quoi ai-je l'air d'un gendarme? Je suis médecin de l'Hôtel-Dieu : tiens, voilà ma carte.

— C'est vrai, dit un autre, je le recon-

nais ; et avec un geste et une expression énergique , il ajouta : c'est lui qui m'a mis à la diète pendant six semaines.

— Eh bien ! dit un troisième , il faut l'emmener avec nous ; ce sera commode pour nous battre ; si nous sommes blessés , il nous pansera. Allons , crie *Vive l'Empereur !*

— *Vive l'Empereur !* » répéta M. Caillard ; puis il mit une perche sur son épaule , et chemina côte à côte avec eux.

Les marchands de vin , dont les tonneaux encombraient le quai , les roulaient précipitamment vers leurs caves , pour les soustraire à ces hommes dont le gosier se desséchait à crier *Vive l'empereur !* et , pour détourner l'orage , leur disaient charitablement que dans telle maison ils trouveraient des armes. Un peu plus loin , cette bande se croisa avec une autre qui se dirigeait sur Paris ; elles s'abordèrent : on proposa de se réunir pour assiéger en commun la maison indiquée. L'affaire fut bientôt conclue ; et pendant qu'on entraît au cabaret , suivant l'usage du peuple de Paris , qui ne saurait terminer que là ses transactions , M. Caillard s'esquiva.

Arrivé à Conflans, il trouve l'archevêque déjeûnant avec ses grands-vicaires.

« Un couvert pour M. Caillard, dit le prélat.

— Monseigneur, reprend aussitôt celui-ci, il ne s'agit pas de déjeûner, mais de vous sauver, et sur-le-champ. Voici ce que j'ai entendu à l'Hôtel-Dieu : on veut vous tuer, on vous cherche ; et comme on sait le chemin de Conflans, on y sera peut-être bientôt. »

M. de Quélen, surpris au-delà de toute expression, ne pouvait ni croire au danger, ni consentir à se sauver.

— Monseigneur, ajoute M. Caillard avec vivacité, je vous le répète, déguisez-vous bien vite, et sauvez-vous.

— Et où voulez-vous que j'aïlle ? Je ne veux, ni ne dois quitter mon diocèse ; dans les circonstances périlleuses, le pasteur doit rester au milieu de son troupeau.

— Monseigneur, je n'osais vous le dire, mais c'est là le parti le plus digne de vous, et peut-être aussi le plus sûr. Eh bien ! venez à l'Hôtel-Dieu, je vous cacherais, moi ! »

Le maire de Charenton arriva aussi, en disant : « Monseigneur, vous n'avez que le

temps de vous sauver ; les brigands sont à Bercy, qui dévastent le château ; (ce qui n'était pas vrai ; mais il voulait effrayer le prélat pour le décider à fuir ;) ils vont venir pour vous massacrer ; nous nous ferons tuer pour vous défendre, mais vous ne périrez pas moins ; ils sont peut-être déjà au bout de l'avenue ; monseigneur, je vous en conjure , sauvez-vous bien vite. »

Enfin M. l'archevêque consentit à quitter Conflans ; mais l'abbé Desjardins était là, octogénaire, infirme, hors d'état de veiller à sa propre sûreté.

— Ah ça ! dit M. l'archevêque à M. Cail-
lard, je vous préviens que je n'abandonne pas M. l'abbé Desjardins. Il m'a rendu de grands services, il a été un père pour moi ; je le sauverai avec moi , ou je mourrai avec lui.

— Mais, monseigneur, M. Desjardins ne court aucun danger ; personne ne lui en veut ; on ne parle pas de lui ; vous vous compromettez sans nécessité, car il est bien plus difficile d'en sauver deux qu'un. »

M. l'abbé Desjardins fit aussi les plus vives instances auprès de M. l'archevêque pour qu'il

ne s'occupât que de lui. M. de Quélen persista. Le maire fit encore quelques efforts :

— Monseigneur, voilà M. le curé de Conflans qui prendra chez lui M. Desjardins, et qui en aura bien soin. Je réponds sur ma tête qu'il ne lui arrivera rien.

— Tenez, dit M. Caillard au maire, c'est inutile, je connais M. l'archevêque ; c'est un Breton ; nous ne gagnerons rien ; il faut les mettre tous deux dans une voiture, et les faire partir. »

M. l'archevêque et M. l'abbé Desjardins quittèrent leurs soutanes pour revêtir des redingotes noires de forme ecclésiastique ; on les fit monter dans une calèche de voyage, sans armoiries, et ils prirent le chemin de Paris par le nouveau pont sur la Seine et la barrière de La Gare.

Arrivés à la barrière, ils furent entourés par une troupe d'hommes armés qui ouvrirent la portière et croisèrent la baïonnette sur la poitrine de M. l'archevêque, en disant :

« Ce sont des curés ; c'est vous qui êtes cause de tout ceci !—Cause de quoi ? on n'est pas cause de ce qu'on ignore. Qu'est-ce qu'il

y a ? Vous voyez bien que nous arrivons à Paris.

— *Vive la charte !* criaient-ils tous.

— Eh bien ! *vive la charte !* répéta M. l'archevêque.

— Il ne crie pas de bon cœur, dit l'un d'eux, il faut le fusiller. — Vous voyez bien que nous n'avons aucune raison de nous sauver, puisque nous rentrons à Paris. Nous allons à l'Hôtel-Dieu : il y a des blessés à qui nous pourrions être utiles.

— Cela n'est pas vrai.

— Je vous assure que nous allons à l'Hôtel-Dieu.

— Eh bien ! allez au diable si vous voulez, répliqua le même individu, en refermant brusquement la portière, brusquerie apparente qui sembla au prélat cacher une intention bienveillante. »

La voiture passa.

M. l'archevêque voulait, en effet, se rendre à l'Hôtel-Dieu et à l'archevêché ; mais, en approchant du pont d'Austerlitz, il vit un rassemblement très nombreux, et, pour l'éviter, se dirigea du côté de la Salpêtrière : Ce rassemblement était là en observation de-

vant un régiment stationné de l'autre côté du pont.

La porte de la Salpêtrière était fermée ; M. de Quélen s'adressa au chef du poste de troupes de ligne , et lui dit :

— « Je suis l'archevêque de Paris ; j'arrive de Conflans , où j'ai appris les malheurs de la capitale ; j'aurais voulu me rendre à l'archevêché , mais le chemin n'est pas libre ; je vous prie de me faire entrer à la Salpêtrière. »

L'officier fit ouvrir la porte ; quelques instants après , le poste fut désarmé par le peuple. L'archevêque fut reçu par l'aumônier dans son logement. Mais il fut reconnu de tout le monde , dans cette maison qu'il avait visitée plusieurs fois ; toutes les vieilles femmes lui baisaient les mains , se jetaient à ses pieds , imploraient sa bénédiction. Le soir , il fit avertir M. Caillard qu'il ne pouvait se rendre ni à l'archevêché , ni à l'Hôtel-Dieu : c'était lui dire de pourvoir à sa sûreté ; et déjà , en revenant de Conflans , M. Caillard était allé à l'hôpital de la Pitié prévenir M. Serres , son ami , que M. l'archevêque allait venir à Paris , et que peut-être il lui demanderait de le recevoir chez lui. A cinq heures , M. Serres en-

tendant raconter que l'archevêque était à la Salpêtrière, et qu'un jeune homme avait dit à cette nouvelle : « J'ai deux pistolets ; je veux savoir si un disciple de Jésus meurt avec le même sang-froid qu'un disciple de Saint-Simon. Je lui tirerai un coup de pistolet, et je me tuerai avec l'autre, » envoya sur-le-champ son domestique prévenir M. Caillard de ce qui se passait. Celui-ci se rendit à la Salpêtrière :

— Monseigneur, vous n'êtes pas bien ici, vous serez découvert ; venez chez M. Serres ; il est très connu pour ses opinions libérales, on n'ira pas vous chercher chez lui.

M. Serres, qui avait eu précédemment quelques rapports avec le prélat, accepta généreusement cette confiance périlleuse. Les deux amis allèrent donc à la Salpêtrière, entre neuf et dix heures du soir, pour emmener M. l'archevêque et son grand-vicaire. Les prêtres de la maison insistaient beaucoup pour les garder ; quoiqu'il fût nuit, les pauvres remplissaient les cours, et les vieilles femmes étaient rangées en haie sur le passage de Monseigneur, pour recevoir encore une fois sa bénédiction. M. Caillard les renvoyait

en vain : elles se cachaient derrière les char-
milles, et reparaissaient dès qu'il s'était éloi-
gné. Il parvint enfin à faire sortir le prélat,
et ils s'acheminèrent sans bruit vers la Pitié,
où logeait M. Serres, dont M. l'archevêque
avait pris l'habit, et qui lui donnait le bras ;
M. Caillard conduisait M. l'abbé Desjardins.
Au coin des rues de Poliveau et du Jardin-
des-Plantes, ils rencontrèrent deux hommes
qui les regardèrent avec curiosité.

« C'est M. Serres, dit l'un d'eux, » et ils
passèrent leur chemin.

Celui qui avait prononcé ces mots était un
de ses élèves ; il l'avait reconnu, mais il ne
soupçonnait certes pas que son ancien chef
emmenait chez lui l'archevêque de Paris pour
l'y cacher.

Après l'invasion de la poudrière d'Ivry,
comme toute la poudre était au pillage, un
homme prévoyant fit observer qu'il fallait
réunir la poudre dans un seul lieu, pour l'y
trouver au besoin, et se défendre si l'on était
attaqué. La chapelle située à l'entrée de l'an-
cien cimetière de Clamart, et consacrée de-
puis trois siècles à la sépulture des religieuses
hospitalières de l'Hôtel-Dieu, fut choisie pour

recevoir ce dépôt, qui fournit de la poudre pendant toute la journée de jeudi sur la rive gauche de la Seine. Or, à côté de la fontaine, à la porte du dépôt de poudre, la sentinelle cria : qui vive ?

— Amis !

— Quels amis ?

— Viens voir.

Alors un des hommes du poste se détacha, et reconnut M. Serres pour le médecin qui avait soigné un des leurs, frappé d'un coup mortel à l'entrée de la rue de Buffon, du côté du pont d'Austerlitz ; on les laissa passer.

L'événement prouva que M. Caillard avait eu raison de ne pas laisser M. de Quélen passer la nuit à la Salpêtrière. On savait déjà dans tout le quartier qu'il y était entré ; et ces deux hommes qui l'avaient rencontré sans le reconnaître au coin de la rue de Poliveau étaient à la tête d'une bande de deux cents personnes qui se tenaient en embuscade pour investir la Salpêtrière, le lendemain de grand matin ; ce qu'elles firent en effet à quatre heures, annonçant la ferme volonté de s'emparer de M. l'archevêque. On avait beau

dire qu'il n'y était pas, — Il y est, répondirent-ils, nous le savons; on l'a vu entrer; voilà sa voiture. »

On convint enfin qu'il y était venu, mais on assura qu'il n'y était plus, et quelqu'un ajouta :

« C'est un médecin de l'Hôtel-Dieu qui est venu le chercher. » A défaut de l'archevêque, on se saisit de sa voiture, et on l'emmena à l'Hôtel-de-Ville.

Parmi tous les étudiants en médecine occupés à panser les blessés, il y en avait un grand nombre qui partageait les préventions du peuple contre M. l'archevêque. Comme on connaissait les relations de M. Caillard avec le prélat, on pensa bien que c'était lui qui l'avait fait sortir de la Salpêtrière, et on ne douta pas qu'il ne l'eût caché chez lui. Mais M. Caillard était généralement aimé des internes de l'Hôtel-Dieu, dont deux vinrent successivement sans s'être entendus le trouver et lui dire avec une franchise qui ne pouvait laisser de motif à aucun soupçon :

« On veut faire une visite domiciliaire chez vous; si M. l'archevêque y est, confiez-le-moi; je le cacherai dans ma chambre, et

on me passera sur le corps avant de lui faire du mal.

— La proposition que vous me faites, leur répondit à tous deux M. Caillard, m'autorise à vous parler avec confiance : J'ai en effet caché Monseigneur, mais ce n'est pas chez moi. Soyez donc sans inquiétude ; si on vient faire ici une visite domiciliaire, on ne l'y trouvera pas. »

M. Caillard ayant annoncé hautement qu'il n'avait rien à craindre d'une visite chez lui, ce projet fut abandonné.

M. l'archevêque resta trois jours chez M. Serres, traité par lui avec tous les égards dus à son caractère, à sa dignité, à sa cruelle position. M. Lisfranc, dont les opinions libérales n'étaient pas moins connues, et qui dès-lors était peu suspect, partagea tous les soins généreux de M. Serres pour le prélat. Ce fut à la Pitié que M. l'archevêque apprit par les journaux qu'on l'accusait, ainsi que les chanoines, d'avoir fait tirer sur le peuple, et qu'on avait dévasté l'archevêché.

Peu après son départ de Conflans, une troupe venant d'Alfort, et commandée par

des élèves de l'École vétérinaire, s'y était présentée, annonçant qu'elle venait se saisir de l'archevêque pour le conduire à Vincennes, et se faire rendre la place, en menaçant de le fusiller si on ne leur en ouvrait pas les portes. Ne trouvant pas le prélat, ils burent le vin de la cave, forcèrent des armoires et des bureaux, emportèrent un télescope et un portefeuille dans lequel étaient des lettres, des papiers qui furent lus en public à l'Hôtel-de-Ville, et dont on ne put obtenir la restitution, et laissèrent la maison dans le plus grand désordre. Après le départ de cette troupe, le maire de Conflans voulant pourvoir du moins à la conservation du mobilier, fit apposer les scellés, qui furent levés trois semaines après, à la réquisition d'un mandataire de Monseigneur, et en présence d'un délégué de la commission municipale.

Bientôt cependant on apprit que le séjour de M. l'archevêque était connu, et l'on résolut de le faire passer chez les religieuses de l'hospice en perçant une cloison qui sépare leur demeure de celle de M. Serres. Cette opération fut faite la nuit, très secrètement; le trou rebouché et masqué par une armoire.

Ces bonnes religieuses cachèrent M. l'archevêque et M. l'abbé Desjardins dans un souterrain étroit, humide et froid, avec une cruche d'eau et une bouteille de vin ; ils y passèrent une très mauvaise nuit. Mais ce nouvel asile était trop rapproché du premier pour inspirer de la sécurité : il n'était bon que pour donner le temps d'en chercher un autre. Le 31, M. Caillard, pensant qu'on n'avait plus de soupçons contre lui, résolut d'emmener M. l'archevêque à l'Hôtel-Dieu, et le soir, en attendant le moment de le faire évader, il se mit à se promener avec M. Serres sur la place de la Pitié, à la vue du factionnaire, pour ne pas donner d'ombrage au poste. Tout-à-coup ils virent arriver M. Geoffroy Saint-Hilaire, seul, parlant et gesticulant avec feu. Ils le connaissaient beaucoup l'un et l'autre, M. Serres était même intimement lié avec lui.

« Qu'avez-vous donc, monsieur Geoffroy ? lui dirent-ils ; vous paraissez furieux !

— Oui, je suis furieux. Croiriez-vous que je viens d'entendre des gens qui disaient tranquillement : « On prétend que l'archevêque est caché dans Paris ; mais on a tort de le rece-

voir chez soi : c'est une tête qu'il faut rouler au peuple pour empêcher qu'il n'en demande d'autres ? » Peut-on entendre cela de sang-froid ? Eh bien ! moi , je ne suis pas dévot , je ne connais pas l'archevêque ; mais je le cacherais chez moi s'il se présentait : oui , je le cacherais.

— J'ai votre affaire, dit alors M. Caillard en le prenant par le bras ; l'archevêque a passé deux jours chez M. Serres, mais il n'y est plus en sûreté ; voyez, réfléchissez, voulez-vous le prendre chez vous ?

— Je ne m'en dédis pas. »

Aussitôt M. Caillard et M. Serres firent sortir M. l'archevêque de la Pitié par une porte de derrière : M. Geoffroy, en sa qualité de professeur au Jardin-du-Roi, fit ouvrir la porte de la grille qui fait le coin de la rue de Buffon, et ils entrèrent par là ; ils traversèrent ainsi le jardin au clair de la lune, et arrivèrent chez M. Geoffroy par le jardin particulier de sa maison et par une petite porte. Cette fois, on laissa M. l'abbé Desjardins chez les religieuses de la Pitié, où il ne courait aucun danger, et le lendemain on le conduisit au couvent des dames de Saint-Michel, rue

Saint-Jacques, dont il était supérieur. Dès qu'on fut entré chez M. Geoffroy, M. Caillard lui dit :

« Maintenant, il s'agit d'empêcher qu'on ne sache que l'archevêque est chez vous. Combien avez-vous de domestiques? »

— Quatre...

— En êtes-vous sûr?

— Ma foi, je n'en sais rien.

— Tâchez seulement de tenir la chose secrète un jour ou deux ; pendant ce temps-là, je chercherai un autre asile pour Monseigneur. Dites que c'est un ami malade qui vient à Paris pour se faire soigner, et qu'il est forcé de garder la chambre.

— Mais ma femme ne sait rien ; il faut que j'aille la chercher ; je crois qu'elle ne connaît pas M. l'archevêque. »

Et il l'amena sans la prévenir. Mais dès que madame Geoffroy fut entrée, elle demeura immobile, et s'écria en joignant les mains :

« Ah ! mon Dieu ! Monseigneur l'archevêque de Paris ! »

Elle resta quelque temps sans rien ajouter ;

puis, avec cette bonté généreuse qui est surtout l'apanage des femmes chrétiennes, elle dit vivement :

« Je comprends ce que c'est : c'est moi qui servirai Monseigneur ; j'entrerai seule dans sa chambre, et je réponds du secret. »

M. de Quélen resta près de quinze jours dans cette maison, où il fut comblé des soins les plus délicats et les plus respectueux; il passait ses soirées à faire de la charpie pour les blessés, avec la famille Geoffroy. Il voulut ensuite aller rejoindre son vieil ami, M. l'abbé Desjardins, au couvent des Dames de Saint-Michel.

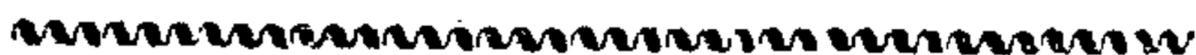
Pendant que Monseigneur était chez M. Geoffroy, M. Caillard, toujours inquiet pour l'archevêque et pour ses hôtes, que le hasard pouvait mettre à la merci d'une populace égarée, cherchait les moyens de parer à ce danger, lorsque, le 5 août, madame la duchesse d'Orléans vint à l'Hôtel-Dieu visiter les blessés de juillet. Pendant que Son Altesse royale parcourait les salles, M. Caillard prit la liberté de lui glisser un petit billet sur lequel il avait écrit : « Madame la duchesse d'Orléans est suppliée d'accorder une sauvegarde

« à M. l'archevêque de Paris, dont les jours
« sont en danger. »

La princesse lut, regarda M. Caillard, et lui fit signe de ne rien dire. Préoccupée d'un avis dont le laconisme l'inquiétait, avant de partir, elle lui fit demander l'adresse de M. l'archevêque par M. de Barbé-Marbois qui l'accompagnait. M. Caillard, ne se croyant pas autorisé à nommer M. Geoffroy Saint-Hilaire, donna l'adresse de M. Serres ; puis se rendit au Jardin des Plantes pour raconter ce qu'il venait de faire. Pendant ce temps, la duchesse d'Orléans faisait prévenir M. Girod de l'Ain, préfet de police ; celui-ci envoya aussitôt prier M. Caillard de se rendre dans son cabinet. Arrivé chez M. Girod de l'Ain, M. Caillard ne crut pas devoir d'abord désigner le véritable asile qui avait reçu M. l'archevêque sans avoir consulté les personnes qui le lui avaient offert ; mais, M. le préfet de police insista avec tant de force sur les instructions qu'il avait, fit valoir si énergiquement le danger qui pouvait naître d'un moment de retard et se montra animé de si bonnes dispositions, que, se confiant dans sa loyauté, M. Caillard nomma enfin M. Geoffroy Saint-Hilaire. — Aussitôt des or-

dres furent donnés pour changer les postes qui avoisinaient le Jardin des plantes, y mettre des gens sûrs, et prendre toutes les mesures propres à répondre de la vie du premier pasteur du diocèse.





CHAPITRE VII.

Visite de M. l'archevêque à la duchesse d'Orléans, puis à Louis-Philippe. — Il charge M. Caillard d'aller à Rome consulter sur le serment à prêter au nouveau gouvernement. — Entretien de M. Caillard avec le Saint-Père. — Pie VIII reconnaît le gouvernement de juillet. — Générosité de M. de Quélen. — Injustice du Conseil général de la Seine et de M. Odilon Barrot. — Admirable résignation du prélat. — Il reparaît à Notre-Dame. — Réflexion sur la cause de ses persécutions.

1830 — 1831.

Pendant son séjour chez M. Geoffroy Saint-Hilaire, M. l'archevêque de Paris crut ne pouvoir se dispenser d'aller remercier madame la duchesse d'Orléans de la sollicitude avec laquelle elle avait pourvu à sa sûreté. Il lui fit

demander une audience, qui lui fut aussitôt accordée. On était alors après le 9 août, et un acte récent venait d'appeler M. le duc d'Orléans au trône.

Outre le péril évident auquel s'exposait M. de Quélen en sortant de sa retraite, cette démarche, dans l'état où se trouvait alors le clergé, était fort embarrassante pour lui. En butte aux soupçons et aux outrages, les prêtres étaient obligés de se cacher : on parlait de les **contra**indre à prêter le serment nouvellement prescrit, et l'on se demandait avec inquiétude quelle conduite allait tenir le corps épiscopal dans une conjoncture si difficile, quand déjà des dissidences s'étaient manifestées au sujet des prières pour le souverain.

Si parfaitement déguisé qu'il était impossible de le reconnaître, M. l'archevêque traversa, le soir, à dix heures, accompagné de M. Caillard, les rues les plus populeuses de Paris, dans une voiture que conduisait la personne à laquelle elle appartenait, entendant les crieurs publics répéter autour de lui l'annonce des libelles infâmes qu'on les autorisait à vendre, et où son nom se trouvait indignement mêlé ; il arriva sans obstacle au Palais-

Royal. Des instructions précises avaient été données à des personnes de confiance pour l'introduire secrètement. L'entrevue fut touchante. La princesse, dont on connaît la haute piété, vivement émue à la vue du prélat, dont le costume répondait si peu à ses habitudes toutes sacerdotales et à la dignité de son caractère, le supplia de ne pas abandonner son diocèse, sa présence, ajouta-t-elle, étant plus que jamais essentielle à la religion, et le roi étant dans l'intention de le protéger de tout son pouvoir. Après l'avoir remerciée des soins qu'elle avait bien voulu prendre pour sa sûreté, M. l'archevêque lui donna l'assurance que jamais il n'avait songé à abandonner son poste, quelque périlleux qu'il eût été, et que jamais il ne l'abandonnerait. Louis-Philippe désirant le voir et n'étant pas libre en ce moment, un nouveau rendez-vous fut convenu à quelques jours de là.

M. l'archevêque s'y rendit sous le même déguisement, et eut avec le nouveau roi des Français une conversation de plus d'une heure, qui a été fidèlement, et nous pouvons dire mot à mot conservée, mais sur laquelle nous devons encore garder le silence. Qu'il nous

suffise de dire que les questions qui faisaient naître alors parmi le clergé les plus vives inquiétudes y furent discutées, et que ce fut sur l'invitation de Louis-Philippe que le prélat résolut d'envoyer quelqu'un à Rome pour consulter le souverain pontife. Dès le lendemain, ce projet, soumis à une réunion d'évêques qui se trouvaient à Paris, obtint leur approbation, et comme le départ d'un ecclésiastique dans un moment où le clergé était l'objet de tant de préventions n'aurait pas été sans inconvénient, le prélat, qui, le soir même de sa seconde visite au Palais-Royal, avait fait choix de M. Caillard son médecin, et lui avait dit son intention, triompha de sa résistance; et cet ami dévoué de M. l'archevêque partit en poste pour Rome, porteur d'une lettre du roi, d'une de la reine et d'une du prélat pour le Saint-Père.

Ne pourrait-on pas sans injustice regarder les ennemis du clergé comme bien implacables, s'ils n'étaient pas désarmés en apprenant que c'est à un membre de ce même clergé, à celui qui a été calomnié de la manière la plus in et la plus atroce, qu'est dû l'honneur posé les seuls moyens convenables



pour fixer les incertitudes dont les suites pouvaient être si funestes ?

Le surlendemain de son arrivée à Rome, M. Caillard fut admis à l'audience de Pie VIII, qui le reçut avec bonté dans un appartement d'une simplicité toute monastique, le fit asseoir à côté de lui, lut les lettres dont il était porteur, et parut surpris que M. l'archevêque le consultât sur le serment qu'il venait, disait-il, de prêter comme pair de France. Il fut facile à l'envoyé du prélat de convaincre le Saint-Père qu'il avait des renseignements plus positifs que ceux des journaux, qui avaient faussement donné cette nouvelle, et de dissiper quelques préventions qu'on avait fait naître dans son esprit.

A la suite d'un entretien entre Pie VIII et M. Caillard, que l'espace ne nous permet pas de reproduire ici, (1) celui-ci comprit la nécessité de rédiger pour le Saint-Père un mémoire pour lui bien expliquer le but de sa

(1) Voir cette conversation curieuse dans la grande *Vie de Mgr. de Quélen*, tome II, p. 59 et suiv.

mission et l'état des partis en France. Il le dicta pendant la nuit à un de ses élèves en médecine qui l'avait accompagné, le fit remettre le lendemain au souverain pontife, et se rendit à Naples pendant qu'on l'examinait et qu'on prenait un parti sur sa demande. (1)

A son retour il apprit que le Saint-Père, le croyant parti, avait remis à M. Anatole de Montesquiou, qui passait à Rome, la dépêche par laquelle il reconnaissait Louis-Philippe, mais qu'il le recevrait le lendemain. — Laissons M. Caillard raconter cette entrevue.

« Je fus introduit, une seconde fois dans le cabinet de Sa Sainteté. Dès la porte, cet excellent pontife fit un signe à mon introducteur, pour me dispenser de tout le cérémonial usité; et me tendant les bras avec la plus franche aménité, il s'écria :

— « Eh! arrivez donc, monsieur le docteur; voilà bien les Français! Vite, et vite! Et puis monsieur s'en va courir je ne sais où: je les aime, les Français, je les aime de tout mon cœur.

(1) Ce mémoire est inséré en entier à la fin du tome II de la grande *Vie de Mgr. de Quélen*.

— « Après m'avoir fait asseoir, il me dit : — Je vous ai fait chercher partout, pour vous remettre la reconnaissance de votre roi; ne vous ayant pas trouvé et vous croyant reparti, je l'ai fait remettre à une personne qui revenait de Naples et s'en retournait en France. Je vous donne, à vous, un bref par lequel j'acquiesce entièrement aux demandes que vous m'avez présentées. (1) Les temps sont bien malheureux pour la religion, bien malheureux, monsieur le docteur. Cependant je suis tout-à-fait de votre avis, il ne faut pas

(1) Ce bref, inséré dans le tome II de la grande *Vie de Mgr. de Quélen*, autorise le serment et les prières pour Louis-Philippe. Sa date est du 29 septembre 1830.

Après toutes les calomnies qui ont été répandues contre M. de Quélen, après tout ce qu'on a dit de sa haine contre le gouvernement de juillet, il est curieux d'apprendre que ce fut sur sa demande que Pie VIII rendit ce bref et reconnut le nouveau roi. Alors, comme toujours, Mgr. l'archevêque agissait dans l'intérêt de ses diocésains et dans celui de l'Eglise de France, qui aurait pu souffrir violemment d'une opposition de la part de Rome et du clergé contre le gouvernement.

briser le roseau penché; et, comme vous encore, je pense que l'on ne réussira à améliorer l'état actuel des choses que par les seuls moyens de douceur et de persuasion : aussi j'en suis tellement convaincu que je promets d'avance, et vous pouvez le dire, qu'à moins qu'on ne vienne à attaquer la religion, tout le temps qu'il plaira à Dieu de prolonger mon pontificat, on ne me verra émaner d'ici que des mesures de douceur et de bienveillance.

— « Je témoignai alors à Sa Sainteté toute ma reconnaissance, et la joie que j'éprouvais de la voir dans d'aussi favorables dispositions. Elle me répondit :

— « J'ai quelques communications importantes à vous confier. En vous en chargeant, je n'exige pas votre parole de ne les pas divulguer; je les livre à votre discrétion, à votre prudence. »

On pense bien que tout ce que ce digne pontife lui confia concourait au bien et à la tranquillité de la France; on en pourra juger par une de ces communications, que M. l'archevêque et lui n'ont pas jugé devoir rester secrète, l'estimant très honorable à la mémoire du pontife. Pie VIII chargea M. Cail-

lard d'engager M. l'archevêque de Paris à prêter le serment comme pair de France, s'il lui était demandé; mais en même temps il l'engageait, et il eut bien soin de répéter que c'était un conseil et non pas un ordre, il l'engageait à donner immédiatement après sa démission de la pairie, par ce motif que, dans l'état des choses, sa pairie ne pouvait être d'aucune utilité ni pour lui ni pour la religion, opinion qu'il appuya sur le raisonnement suivant : — Si l'archevêque conserve sa pairie, il ne pourra se tenir à l'écart ni s'absenter sans manquer à son devoir; s'il se présente à la Chambre et qu'on vienne à discuter des lois contraires à l'esprit de la religion, comme le serait, par exemple, une loi sur le divorce, il sera obligé de s'y opposer, et, n'étant pas soutenu, non seulement il attirera de nouvelles persécutions sur sa personne, mais encore, par l'irritation qui en résultera, il pourra faire tomber de grands maux sur la religion. *Mon opinion, dites-le bien hautement, est que le clergé ne doit en rien se mêler de politique...* Lorsque le troupeau est frappé par la tempête, le pasteur doit rester au bercail; s'il est persécuté lui-même, qu'il

se cache, afin de reparaître au moment favorable.

Frappé des motifs que faisait valoir le souverain pontife, mais ne voulant pas exposer le prélat à des sollicitations d'autant plus embarrassantes que le chef de l'Église n'avait voulu donner qu'un simple conseil, M. Cail-lard revint à Paris à petites journées afin de laisser écouler le terme prescrit pour la déchéance de la pairie, et délivrer M. l'archevêque de la fausse position où il se serait peut-être trouvé, ce qui explique comment, malgré les conseils du pape, M. de Quélen ne prêta point le serment et fut dès-lors réputé démissionnaire de la pairie.

Pendant qu'il faisait ainsi demander à Rome un conseil dont il sentait le besoin au milieu des circonstances difficiles où il se trouvait, l'archevêque de Paris, proscrit au milieu de ses ouailles, obligé de se cacher pour échapper à la fureur de ses propres diocésains qui méconnaissaient et son dévouement et son affection pour eux, n'oubliait pas, dans son humble retraite, ceux mêmes qui lui avaient fait le plus de mal. Ruiné dans sa fortune, ruiné dans celle de son diocèse, dès qu'il

put disposer d'une somme d'argent, il l'envoya aux sœurs de charité du quartier Notre-Dame, en les chargeant de la distribuer aux malheureux, et de préférence à ceux qui auraient pris part au désastre de l'archevêché. Noble et sainte vengeance, qui eût dû seule désarmer la haine qui le poursuivait, si la calomnie n'avait continué d'aigrir contre lui les esprits.

Diverses commissions avaient été formées par les vainqueurs des trois jours; l'une, chargée de distribuer des récompenses à ceux qu'on appelait les héros de juillet, avait, qui le croirait si des documents irrécusables ne l'attestaient! établi ses bureaux à l'archevêché, comme si les récompenses accordées aux dévastateurs de la demeure épiscopale devaient avoir un nouveau prix reçues sur le théâtre de leurs exploits; l'autre, nommée pour fixer les indemnités dues aux victimes des trois journées, tenait ses séances à l'Hôtel-de-Ville.

S'il était à Paris quelqu'un qui eût droit à une indemnité, c'était, sans contredit, M. l'archevêque, et si l'indemnité devait être proportionnée aux pertes éprouvées, la

sienne devait, sans nul doute, être la plus considérable. On le comprit, et, pour se soustraire à l'obligation de réparer un grand désastre, on commit une monstrueuse injustice. — Un état des pertes faites par le prélat et par les personnes de sa maison fut soumis à cette commission; mais, pendant qu'elle délibérait, un odieux placard était affiché sur les murs de Paris et crié dans les rues :

« Peuple, y disait-on, la commission chargée de réparer les désastres causés dans les journées de juillet accorde une indemnité de 200,000 francs à l'archevêque de Paris. Le pauvre homme! c'est sans doute pour le dédommager de la perte des poignards et des barils de poudre trouvés dans son palais. »

Si les expressions manquent pour flétrir d'aussi abominables calomnies, elles ne manquent pas moins pour qualifier la décision de la commission des indemnités. L'autorité crut devoir répondre à cette infâme publication, et un avis de M. le préfet de la Seine, inséré dans les journaux, apprit aux lecteurs étonnés « qu'il était faux que la commission des dommages eût rien accordé à M. de Quélen pour

« indemnité, et qu'il était non moins faux
« que des poignards et des barils de poudre
« eussent été trouvés à l'archevêché. »

Là ne se borna pas l'injustice du pouvoir
nouveau né des barricades et de l'émeute.

Le conseil général de la Seine avait alloué,
dans son budget de 1858, une somme de
20,000 fr., à M. l'archevêque. Les deux pre-
miers trimestres en avaient été exactement
payés; mais quand, en octobre, vint l'échéance
du troisième, M. Odilon Barrot refusa d'en
délivrer le mandat, alléguant, par une amère
et cruelle dérision, que le prélat n'avait pas
résidé, fait de la plus insigne fausseté, il n'a-
vait pas quitté un seul instant son diocèse, et
qui, eût-il été vrai, n'aurait pu être invoqué
comme une fin de non-recevoir contre une
des plus nobles et des plus malheureuses vic-
times de la fureur populaire. (1)

Les épreuves dont la Providence affligeait
le premier pasteur de la capitale étaient aussi

(1) Nommé à la préfecture de la Seine, M. de
Bondy s'empressa de décliner la responsabilité
d'une pareille mesure, et fit délivrer à M. l'ar-
chevêque le mandat auquel il avait droit.

nombreuses que pénibles ; sa patience et sa résignation les lui firent supporter en vrai chrétien, en véritable évêque. Le 23 août 1830, il répondait à une personne qui lui avait écrit, sans être connue de lui, une lettre qui mérite d'être conservée, car son cœur s'y dévoile tout entier :

«..... Vous êtes affligée des calomnies de tous les genres que l'on a débitées contre moi, à l'occasion de la dévastation du palais archiépiscopal. Vous désirez que je les fasse démentir par la voie des journaux. Que Dieu vous récompense de vos bons sentiments pour la religion et pour moi ! Je vous en remercie de tout mon cœur.

« Il est plus facile d'arracher la vie à un évêque que de lui ravir son honneur, de le dépouiller de ses biens que de lui ôter l'estime des âmes honnêtes. Je suis persuadé que ceux qui ont eu le malheur de m'injurier si gratuitement ne croient pas eux-mêmes un seul mot des accusations qu'ils ont répandues avec profusion dans les rues de la capitale, et qu'ils ont affichées sur les murs, comme pour provoquer au désordre et au crime. Mes bien-aimés et fidèles diocésains les ont repous-

sées avec une horreur et une indignation que n'exclut pas la charité évangélique. Quant à moi , je suis depuis long-temps accoutumé à remettre ma cause à la volonté de Dieu ; jusqu'ici je m'en suis bien trouvé. S'il daigne me justifier d'une manière éclatante , pour la gloire de son nom et pour l'honneur du sacerdoce , je lui demande de ne jamais me venger ; car *je pardonne du fond du cœur à tous ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné ni sujet, ni prétexte.* Au reste , le serviteur n'est pas plus grand que le maître. Si Notre-Seigneur a été persécuté , pourquoi ne le serais-je pas ? Il a été appelé *ivrogne , homme de bonne chère , pécheur , commensal de pécheurs, séditionnaire , perturbateur du repos public , possédé du démon , blasphémateur ; il a été traité comme un criminel, comme un voleur et un scélérat.* De quoi me plaindrais-je ? Il se taisait au milieu de ses accusateurs, qu'il pouvait confondre en un instant. Pourquoi chercherais-je à me défendre ? Le témoin de mon innocence est dans les cieux ; le témoignage de ma conscience couvre la voix de ceux qui se déchainent contre moi. D'ailleurs , on m'a loué si souvent des perfec-

tions que je n'ai point, qu'il faut bien expier, par l'humiliation de quelques calomnies, la gloire que je n'ai pas méritée....»

Le calme paraissait devoir renaître; les infâmes pamphlets criés et vendus pendant plusieurs mois sur la voie publique en avaient à peu près disparu : les magasins des marchands de gravures n'étaient plus souillés par les ignobles caricatures qui avaient trop long-temps attiré la foule. M. l'archevêque, qui, depuis le 11 juillet, n'avait plus paru en public, qui n'avait pas même cru prudent d'officier à la métropole le jour de Noël, vint y célébrer la messe, le 11 janvier, dernier jour de la neuvaine de sainte Geneviève, et y reçut des fidèles nombreux qui remplissaient la vaste nef, et dont un grand nombre communia de sa main, les témoignages les plus touchants d'intérêt et d'affection. — Le dimanche 16, il se rendit au Palais-Royal avec ses deux grands-vicaires, et eut une longue audience de Louis-Philippe, auquel il parla fort peu de lui-même, beaucoup de l'état et des besoins du diocèse. Aussitôt après, et en conséquence de ce dont il était convenu dans cette audience, il s'occupa de faire à l'arche-

yêché, dont la démolition ne devait plus avoir lieu, les réparations les plus urgentes pour en rendre quelques pièces habitables, (1) indépendamment du secrétariat rouvert dès le commencement de novembre, et dans lequel on avait classé le peu de papiers et de registres échappés au pillage. Il tenait son conseil depuis quelques semaines, et il y avait pris possession de son cabinet, mais il n'y couchait point encore, quand une nouvelle dévastation vint compléter l'œuvre inachevée des trois jours.

Obligé de rappeler les tristes souvenirs d'une époque à jamais déplorable, et de montrer jusqu'à quel degré furent portées la haine, la vengeance et la fureur aveugle d'un peuple en délire, nous ne pouvons résister au désir de placer en regard de ce douloureux tableau quelques-uns des traits principaux de cette vie si calomniée et si méconnue.

Nous croyons avoir répondu à une des ac-

(1) Après la nouvelle dévastation du palais archiépiscopal, ces dépenses furent laissées à la charge de M. de Quélen, qui fut obligé d'en acquitter le montant.

cusations les plus mensongères et les plus graves, à celle qui représentait M. l'archevêque comme le fauteur des ordonnances de juillet. Nous le demandons maintenant, quelle fut donc la cause du déchaînement auquel nous voyons exposé un homme également distingué par son esprit aimable, par son caractère bienveillant, par ses inclinations généreuses, un prélat qui se tenait en dehors de la politique, de la bouche duquel ne sortit jamais rien d'amer, ni contre les partis ni contre les personnes, qui se montrait toujours disposé à encourager les bonnes œuvres, à soulager les infortunes ; et qui, pendant les rigueurs excessives de l'hiver précédent, avait contribué par son influence et ses généreux sacrifices à alléger le sort des pauvres ? Que lui reprochait-on ? Serait-ce par hasard sa piété, son zèle pour les fonctions de son ministère, son empressement à rendre hommage à la religion dans des occasions solennelles et dans des cérémonies publiques ? sa part active à des actes éclatants de piété ? Mais tout ici n'est-il pas digne d'un pontife selon le cœur de Dieu ?

Il avait rétabli dans son diocèse la fête du

Sacré-Cœur, rouvert l'église Sainte-Geneviève depuis si long-temps silencieuse et abandonnée, établi dans plusieurs églises de la capitale des instructions et des exercices auxquels il présidait souvent lui-même, adressé aux fidèles de pieuses exhortations, présidé sur une place publique, à une cérémonie expiatoire qu'il avait espéré devoir être l'occasion d'un pardon généreux, ordonné les processions solennelles du jubilé, paru dans nos rues avec autant de piété que de dignité, fait plusieurs années, pendant le carême, des instructions suivies qui attiraient un grand concours, rendu enfin un éclatant hommage à un saint auquel la France et Paris doivent tant de reconnaissance, restitué ses reliques à la vénération des fidèles, et décerné à ses restes un triomphe magnifique. Voilà des torts que l'impiété ne put pardonner : ces témoignages publics de foi et de religion blessèrent des yeux jaloux ; pour expier tant de griefs il ne fallait rien moins qu'un grand désastre suivi d'une longue suite d'outrages et de calomnies.

CHAPITRE VIII.

Service pour le duc de Berry à Saint-Germain-l'Auxerrois. — Première scène de pillage à l'archevêché. — Dévastation de l'église. — Sac complet de l'archevêché. — Pillage de la maison de Conflans. — Mandat d'amener décerné contre l'archevêque. — Justification complète du prélat par M. Baude, préfet de police.

1834.

Le triste et douloureux anniversaire du 14 février ayant vu, chaque année depuis onze ans, au pied des autels une foule de serviteurs et de chrétiens fidèles priant pour le prince si cruellement ravi à leur amour, quelques personnes prièrent M. le curé de Saint-Roch de vouloir bien célébrer dans son église un service pour M. le duc de Berry. Celui-ci s'en

étant entendu avec M. Barthe, alors ministre des cultes, qui déclara ne point s'opposer à un acte de religion *aussi respectable*, mais qui demanda seulement qu'il eut lieu dès le matin, on convint d'une heure effectivement très matinale. Instruit cependant de ce qui se passait, et craignant qu'on ne saisît cette occasion pour commettre de nouveaux désordres, M. l'archevêque défendit à M. le curé de Saint-Roch d'accéder à une demande si louable. du reste, et des affiches placées dans l'église le dimanche soir 13 annoncèrent que le service n'aurait pas lieu.

Cependant les préparatifs faits publiquement à Saint-Roch et les avis donnés par les journaux sur l'heure et l'objet du service portèrent quelques pieux paroissiens de Saint-Germain-l'Auxerrois à prier leur curé, vieillard vénérable et inoffensif, de célébrer aussi un service dans son église : ils lui parlèrent des dispositions qui se faisaient ailleurs, lui rappelèrent que la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois était celle du prince et de son auguste famille, firent entrevoir le mauvais effet que produirait, sous plusieurs rapports, un refus inexplicable quand le gouvernement

ne s'opposait pas à cet acte de piété, et obtinrent qu'on ferait un service, mais *de troisième classe*, c'est-à-dire fort modeste, sans ostentation et sans éclat. Les choses en restèrent là jusqu'au moment de la cérémonie, sans bruit, sans jactance, parce qu'il ne s'agissait réellement que d'une cérémonie ordinaire et quotidienne pour le clergé de l'ancienne paroisse royale. Rien, au reste, ne fit naître dans l'esprit du sage curé la moindre inquiétude; aucun signe de trouble ne fut donné; aucune observation ne lui fut adressée, aucun bruit sourd ne l'avertit du moindre danger; l'autorité n'intervint en aucune manière, M. le ministre des cultes ne dit absolument rien à M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et l'archevêque, désormais sans inquiétude après l'ordre qu'il avait donné à Saint-Roch, ignora complètement qu'une cérémonie analogue allait avoir lieu ailleurs, d'autant plus que le curé, autorisé en quelque sorte par l'exemple de l'église voisine, et ne connaissant pas le contre-ordre donné, n'eut pas l'idée de le consulter pour une chose aussi naturelle et aussi simple.

Le 14, le service fut célébré au milieu du plus grand calme, en présence des agents de

police qui le déclarèrent dans l'instruction qui suivit, et qui attestèrent que le catafalque ne portait aucun insigne.

Tout était terminé, une partie des assistants s'était retirée, les voitures qui stationnaient sur la place avaient défilé ; M. le curé, après avoir terminé son action de grâces, se disposait à quitter la sacristie et à remonter chez lui, lorsqu'on vint l'avertir qu'un inconnu, un élève de Saint-Cyr, disait-on, avait attaché au drap mortuaire qui recouvrait le cénotaphe une lithographie représentant le duc de Bordeaux, et que la foule se pressait autour pour la voir. Frappé aussitôt de la pensée que l'exhibition de cette lithographie peut avoir les plus déplorables résultats, le curé court sans hésiter au devant des malheurs dont il a le pressentiment, se précipite vers le catafalque pour en arracher le signal de discorde qu'on vient d'y attacher, ôte les épingles qui le fixent au drap des morts, et parvient à le faire disparaître. Mais il était trop tard.

Déjà un rassemblement tumultueux s'était formé sur la place ; les bruits les plus absurdes circulaient de bouche en bouche : on

disait que le catáfalque était orné de fleurs de lis , qu'on y avait mis un buste de Henri V, que le curé l'avait couronné ; les esprits s'échauffaient ; des menaces commençaient à être proférés , le rassemblement et le tumulte augmentaient ; des pierres étaient jetées dans es fenêtrés du presbytère , lorsque la garde nationale , le maire du quatrième arrondissement et M. Baude , préfet de police , avertis de ce qui se passait , se rendirent sur les lieux , et trouvèrent une troupe d'hommes exaspérés demandant la démolition de l'église. Malheureusement M. Cadet-Gassicourt , maire de l'arrondissement , ne sut pas résister à leurs exigences ; d'après ses ordres , et sous le faux prétexte qu'elle était ornée de fleurs de lis , la croix en pierre qui surmontait la façade principale de cette antique basilique tomba aux applaudissements d'une foule de misérables , et en présence de quelques compagnies de la garde nationale. Était-ce bien à un maire , au dépositaire de la force et du pouvoir , à ordonner la destruction de la première croix , et à donner ainsi le signal des plus abominables excès ? Aussitôt après la chute de la croix , le curé quitta le presbytère ,

protégé par quelques gardes nationaux ; mais livré par la perfidie d'une portière, il fut conduit à la conciergerie, détenu pendant dix-neuf jours, puis mis en liberté, quand une instruction minutieuse eut bien prouvé qu'aucune charge ne s'élevait contre lui. — Les portes de l'Église ayant été fermées dès que le tumulte commença, la foule continua à stationner sur la place jusqu'au soir : elle se dissipa alors, mais en se donnant rendez-vous pour le lendemain.

Au moment où la croix de Saint-Germain-l'Auxerrois était tombée, un homme de haute taille qui paraissait diriger les agitateurs avait crié à haute voix : *à l'archevêché*, et à ce cri, répété comme un commandement, la foule s'était ébranlée, et la troupe sous les armes, ne s'opposant point à son passage, s'était dirigée vers l'archevêché. Prévenu du mouvement qui s'opérait, le concierge du palais archiépiscopal s'était rendu à l'Hôtel-de-Ville pour demander qu'on en protégeât du moins les ruines : il n'avait pu ni voir le préfet, ni rien obtenir. Cependant, une centaine d'individus pénétrèrent dans la première cour par la porte du suisse, préférant les plus

horribles menaces contre M. l'archevêque, qui fort heureusement n'avait pas tenu ce jour-là son conseil à l'archevêché. Étant parvenus à ouvrir la porte qui séparait la première cour de la seconde, ils se répandent dans les appartements dont presque toutes les portes avaient été brisées six mois auparavant, mettent en pièces quelques meubles en noyer fort simples qu'on y avait déposés, brisent ce qui avait échappé à la première dévastation, font voler en éclats les vitres à peine remplacées, déchirent ou brûlent les livres de la bibliothèque réunis à grand'peine, lacèrent et dispersent les papiers du secrétariat, y volent une somme de 542 francs, la seule qu'ils y trouvent, dévastent la salle du conseil diocésain qui était aussi celle des séances de la commission des récompenses nationales, et se disposent à continuer le pillage, quand le maire du deuxième arrondissement, accompagné de quatre cents gardes nationaux, parvient enfin à faire évacuer les appartements et à recueillir quelques débris et quelques pièces d'argenterie, qui furent volées le lendemain dans la pièce où on les avait déposées. Il avait commencé à dresser un procès-verbal ; mais le

maire du neuvième arrondissement , dans la circonscription duquel se trouvait l'archevêché étant arrivé , il se retira ; et cent gardes nationaux de la neuvième légion furent chargés pendant la nuit de la garde du palais dévasté : on barricada les portes de la sacristie. M. Odilon-Barrot , préfet de la Seine, vint vers huit heures et demie visiter les lieux, mais ne donna aucun ordre.

L'autorité était avertie des intentions des factieux pour le lendemain , lorsqu'ils se séparèrent sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois ; quand ils furent expulsés de l'archevêché, ils s'étaient donné assez clairement rendez-vous pour qu'il fût facile de déjouer leurs projets par des mesures énergiques : la nuit tout entière était laissée au pouvoir pour aviser aux moyens à prendre : aucune mesure ne fut adoptée, aucun moyen ne fut pris ; l'émeute seule fut fidèle à son mandat.

En effet, le lendemain, dès six heures et demie du matin, les agitateurs, en arrivant sur la place de l'église absolument déserte, n'y trouvèrent pas un soldat, pas une sentinelle. Un homme se disant agent de police se

présenta au presbytère et somma le bedeau de lui ouvrir les portes. Celui-ci obéit.

Aussitôt la foule se précipita en poussant de grands cris, en blasphémant, et, comme à un signal donné, tous les bras se lèvent pour détruire et pour briser, tout est attaqué à-la-fois : on dirait un seul esprit présidant à cette scène de désordre. Le banc d'œuvre si artistement travaillé est mis en pièces; les stalles, les bancs, les confessionnaux, les grilles en bois sont arrachés et renversés; les livres, les candélabres, les statues, les ornements sont livrés au pillage; tous les vitraux des chapelles sont brisés par des hommes du peuple qui se promènent dans l'église revêtus d'habits sacerdotaux, qui dansent sur des débris, qui s'emparent ensuite du presbytère, et, en un instant, volent, brisent, détruisent et jettent par les fenêtres tout ce qu'il renferme; effets, meubles, vêtements, argent, tout disparaît en trois quarts d'heure. Enfin la garde nationale du quartier fait cesser ce double pillage; le général en chef vient ensuite, mais pas un magistrat de la cité ne paraît. C'est donc à la garde nationale seule qu'on dut la conservation du maître-autel,

du sanctuaire, de l'orgue et de quelques chapelles : ce furent aussi quelques gardes nationaux qui sauvèrent les saintes espèces. (1)

Là cependant ne s'arrêta pas la rage des dévastateurs, *parmi lesquels*, dit un garde national dans une relation publiée à cette époque, *il n'y avait pas que des ouvriers en veste, mais des habits et des chapeaux fins*. A Saint-Louis-en-l'île, à Saint-Gervais, à Saint-Paul-Saint-Louis, à Sainte-Marguerite, à Saint-Laurent, à Bonne-Nouvelle, à Saint-Nicolas des Champs, à Saint-Méry, à Saint-Roch, à Saint-Nicolas du Chardonnet, les croix furent abattues ou des dégâts considérables commis, preuve évidente qu'il y avait un complot formé, et que le service de Saint-Germain-l'Auxerrois n'avait été qu'un

(1) M. Millét, capitaine de la quatrième légion, et les voltigeurs qu'il commandait déposèrent à la mairie de leur arrondissement six calices avec leurs patènes, trois nécessaires avec ou sans calice, un ostensor en vermeil, deux encensoirs en argent, une boîte de saintes huiles, et des sacs contenant diverses sommes : on leur en donna un reçu.

prétexte pour insulter , piller et profaner les églises.

A peine la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois était-elle terminée, qu'à neuf heures et demie le sac et la ruine de l'archevêché étaient déjà commencés. Le poste, dans lequel il ne se trouvait pas alors quarante hommes, ayant été forcé, des milliers d'individus se précipitèrent dans le palais ; renversèrent la grille du côté de la Seine, jetèrent les livres et les papiers, et quand tout eut disparu dans les flots de la rivière ou dans un grand feu promptement allumé, on commença la démolition : « Figurez-vous, dit M. Schonen à la tribune de la Chambre des députés, figurez-vous une fourmilière d'hommes de tout âge, de toute condition, d'enfants même et de femmes circulant dans les cours, les appartements, les jardins... Les gardes nationaux étaient perdus dans cette foule... Dès la veille on avait amoncelé dans les cheminées des montagnes de papiers pour mettre le feu aux bâtiments, ce que nous sommes parvenus à empêcher. *J'envoyais de quart d'heure en quart d'heure chercher du renfort, qui n'arrivait pas.* Pendant ce temps-là, les planchers, les plafonds, les

rampes d'escaliers cédaient, les toits, les gros murs mêmes étaient attaqués, et, poursuivis par les décombres qu'on nous lançait de toutes parts, nous fûmes obligés de nous enfermer dans l'église... Le travail paraissait distribué par ateliers; on eût dit des ouvriers payés à la tâche, et certes jamais salarié n'a fait si vite et tant en si peu de temps. »

Les renforts instamment sollicités arrivèrent enfin; on fit évacuer le jardin et l'édifice; mais il ne restait plus de l'archevêché que des toits et des murs dégradés, des ouvertures sans portes et sans fenêtres, des cloisons abattues, des planchers et des plafonds démolis; et cet immense désastre avait eu lieu en cinq heures, en plein jour, sous les yeux de la garde nationale, dans le voisinage de la préfecture de la Seine, à deux pas de la préfecture de police! Pendant cinq heures le feu ne cessa pas de consumer, la Seine de charrier de précieux débris. La foule, plus nombreuse encore dans les rues pendant les jours qui terminent le carnaval, s'arrêtait sur les quais, indifférente, impassible ou odieusement moqueuse, pour voir passer d'un côté les flots chargés des tristes preuves d'une fureur

aveugle, et de l'autre les auteurs de cette dévastation, ajoutant l'impiété d'une mascarade sacrilège à l'impiété d'une sacrilège profanation.

La folie de destruction ne s'était pas arrêtée à l'archevêché; expulsé de son enceinte, le peuple de ces cruelles journées, peuples des bagnes ou de ce qui doit y entrer, selon l'expression même d'un député de la gauche, mais dans les rangs duquel on voyait plusieurs jeunes gens bien mis, pénétra par la sacristie dans l'intérieur de la métropole; il renversa les chandeliers et la croix de l'autel, déchira les livres usuels et un magnifique graduel en vélin, précieux manuscrit exécuté avec beaucoup d'art, força les grilles de plusieurs chapelles, pilla les ornements, déroba les vases sacrés, et occasionna à l'antique édifice des pertes qui ne sont point encore entièrement réparées. En même temps le maire de l'arrondissement faisait abattre la croix, qui, en se brisant dans sa chute, entraîna une partie de la balustrade régnant autour des combles, et enfonça la toiture et les voûtes.

Forcé d'évacuer l'archevêché, les démolisseurs s'étaient dirigés sur Conflans au cri des

meneurs qui en avaient donné l'ordre à haute voix; comme la veille, ils avaient dit : *A l'archevêché!* En vain, prévenu de l'approche des séditeux, le maire de Charenton fit demander un prompt secours : déjà le château était envahi; on jetait par les fenêtres les meubles, les lits, les glaces, les tableaux, etc., et ces objets brisés, mis en pièces, venaient alimenter de grands feux allumés dans la cour; la chapelle, construite par M. de Juigné en 1789, était profanée, dévastée, et ce n'était pas sans peine qu'on préservait le cercueil de madame Hocquart, tante de M. de Quélen, dont les restes avaient déjà été exposés, au mois de juillet précédent, à la fureur de l'émeute. Les livres de la bibliothèque, la lingerie, les jardins, la serre, tout fut en proie à la dévastation. Un *monsieur* bien mis, armé d'une badine, s'amusa à casser les cloches et les carreaux des châssis. — De la maison du prélat on s'introduisit dans le petit séminaire, dont le directeur, qui avait renvoyé les élèves, n'eut que le temps de retirer le Saint-Sacrement, de cacher les vases sacrés et de prendre la fuite. Poursuivi par des ouvriers qu'il faisait travailler, il dut à l'intervention du maire d'é-

chapper à leur attaque; mais rien ne put préserver la maison et la chapelle, qui fut surtout l'objet d'une dévastation impie de la part d'ouvriers, (1) de pauvres même que M. l'archevêque et le séminaire employaient ou secouraient habituellement. Des gardes nationaux mêmes volèrent des livres. Cet affreux pillage dura trois jours, pendant lesquels le maire sollicita vainement à Paris un secours de troupes, qu'il ne reçut que le vendredi 17.

En même temps que le peuple abusé se porte à de tels excès contre tout ce qui appartient au vénérable archevêque, que fait le pouvoir? chose à peine croyable! M. Baude, préfet de police, décerne un mandat d'amener CONTRE M. DE QUELEN, contre un prélat qui depuis plus de six mois ne peut plus se montrer, et dont on vient de ruiner de fond en comble l'asile à peine restauré. Un commissaire de police reçoit l'ordre de s'emparer de la personne de son archevêque, et se présente accompagné de deux agents, le mardi 15, à

(1) Celui qui avait enlevé la croix de la chapelle tomba, quatre jours après, du haut d'un bâtiment, et se tua.

trois heures et demie, au moment où se terminait la ruine de l'archevêché, au couvent des dames de Saint-Michel, rue Saint-Jacques, demandant M. de Quélen, qui fort heureusement n'y était pas.

Après une visite minutieuse faite sans ménagement dans cette maison sainte, qu'un commissaire de police, indigne de ses fonctions, profana par les propos les plus déplacés, et pendant laquelle on arrêta les personnes qui se présentèrent pour voir quelqu'un dans le couvent, (1) on dut renoncer à de nouvelles recherches. Le commissaire de police se retira à cinq heures et demie, revint encore à neuf heures du soir, attendit deux heures et partit enfin sans avoir pu remplir sa mission.

(1) M. le curé de Gentilly, qui se rendait auprès de M. l'abbé Desjardins, et un domestique, porteur d'une lettre pour madame la supérieure, furent ainsi arrêtés. Un pair de France, M. de Bastard, se présenta aussi demandant M. l'archevêque, et répondit aux questions des hommes de la police qu'il venait le prévenir du mandat d'amener décerné contre lui, et lui dire de se sauver. On n'osa pas l'arrêter.

Le lendemain, MM. les abbés Desjardins et Mathieu, vicaires-généraux, se rendirent à la préfecture de police, et là, après avoir prié M. Baude de leur faire connaître les motifs si graves qui avaient pu faire décerner un mandat d'amener contre leur archevêque, ils offrirent de se constituer prisonniers à sa place. Quel ne fut pas leur étonnement quand le magistrat préposé à la sûreté de la capitale leur répondit : *C'est moi seul qui suis coupable, j'ai déjà fait retirer le mandat d'amener que j'avais lancé par erreur ; vous pouvez vous en retourner tranquillement.*

Ces paroles étaient une justification dont, heureusement, le premier pasteur n'avait pas besoin auprès de ceux qui le connaissaient ; mais les préventions s'étaient accrues, les bruits calomnieux s'étaient accrédités, une grande, une solennelle réparation était nécessaire ; la Providence permit qu'elle ne manquât pas du moins à tant d'infortunes.

Dès le 17, sur une proposition de M. Delessert, des interpellations furent adressées dans la Chambre des députés au ministère relativement aux excès qui venaient d'affliger la capitale ; la discussion continua pendant

les séances des 18, 19 et 20. M. Barthe, ministre des cultes, déclara qu'il avait acquis la preuve positive que M. l'archevêque, consulté sur le service par M. le curé de Saint-Roch, avait répondu qu'une telle cérémonie pouvait avoir de fâcheux résultats, et n'avait point eu connaissance de celle qui devait se célébrer à Saint-Germain-l'Auxerrois ; le 19, la parole ayant été accordé à M. le comte de Quélen, frère de M. l'archevêque, cet honorable député des Côtes-du-Nord prononça, au milieu du plus grand silence, un discours dont voici quelques passages :

« Un mandat d'amener a été décerné contre M. l'archevêque de Paris ; il a été notifié (j'ose le dire) avec les formes les plus acerbes et les plus menaçantes ; une perquisition de plusieurs agents de police est venue troubler tout un monastère où l'on savait que M. l'archevêque se retirait quelquefois auprès d'un vieillard vénérable, son compagnon d'infortune, M. l'abbé Desjardins.

« Les journaux ont annoncé l'émission de ce mandat d'amener. Les rues de la capitale en ont retenti ; la renommée en répand au loin la nouvelle ; le public, peu instruit des

formes judiciaires et des termes de la pratique, n'a pas manqué, dans cette circonstance, de confondre un mandat d'amener avec un mandat d'arrêt : aussi le bruit d'une arrestation a-t-il circulé et circule-t-il encore ; il a nécessairement fait planer sur l'archevêque les plus graves soupçons. D'où vient ce mandat d'amener ? qui l'a lancé ? est-ce l'autorité judiciaire ou l'autorité administrative ? quelle est la cause de ce mandat qui ensuite a été retiré et annulé ? C'est à la loyauté de notre honorable collègue, M. le préfet de police, que j'en appelle. Qu'il me soit permis de lui demander une explication en faveur d'un homme dont la destinée du moins inspire de l'intérêt à des cœurs moins rapprochés de lui que ne l'est celui d'un frère.

J'invoque également la loyauté de notre honorable collègue, pour qu'il veuille bien dire quelle est la confiance que lui ont inspirée ses rapports avec M. l'archevêque de Paris ; s'il a trouvé en lui de la droiture et de la franchise ; si, dans toutes ses démarches, M. l'archevêque n'a pas désiré fixer l'attention du gouvernement et de l'administration ; s'il

n'a pas même souvent recherché sa direction et ses conseils. »

A une interpellation aussi directe, mais faite avec tant de mesure et de discrétion, M. le préfet de police ne pouvait se dispenser de répondre avec franchise : il monta immédiatement à la tribune. Son discours montra avec quelle légèreté il se conduisit dans une circonstance où il ne s'agissait pas seulement de la liberté et de l'honneur non d'un simple citoyen, mais du premier pasteur de la première ville du royaume. Il prouva qu'il ne savait pas même de quelle manière peu convenable ses ordres avaient été remplis ; il témoigna aussi du changement qui s'était opéré dans son esprit, et devint une nouvelle preuve que, pour être apprécié comme il le méritait, l'archevêque de Paris n'avait besoin que d'être bien connu. Voici la fin de la réponse de M. Baude.

« Je le déclare, de nombreuses calomnies ont pesé sur la tête de M. l'archevêque de Paris.

« De nouveaux renseignements, un nouvel examen, m'ont paru démontrer de la manière la plus claire que le service de Saint-

Germain-l'Auxerrois a été fait à l'INSU DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS : dès-lors, les motifs qui avaient déterminé le mandat d'amener ayant cessé d'exister, j'ai dû le retirer.

« Je le déclare encore : M. l'archevêque de Paris est toujours resté avec soin étranger à la politique ; il s'est constamment renfermé dans les devoirs et les vertus de son état. »

Cette déclaration si formelle et si loyale fit sur les membres de la Chambre une vive impression ; cependant M. Baude comprit que M. l'archevêque avait droit à quelque chose de plus qu'à cette réparation tardive : le même jour il lui délivra l'attestation suivante :

« Je soussigné, conseiller d'État, préfet de police,

« Déclare que les circonstances dans lesquelles un mandat d'amener a été délivré contre Monseigneur l'archevêque de Paris, en raison de la cérémonie de Saint-Germain-l'Auxerrois, m'ont mis dans la nécessité d'examiner avec la plus minutieuse attention quelle part pouvait y avoir prise Monseigneur l'archevêque.

« Cet examen scrupuleux m'a convaincu que non seulement il *n'avait eu aucune part*,

ni directe, ni indirecte, à ce malheureux événement, mais que si la connaissance des préparatifs lui était parvenue, il aurait usé de son autorité spirituelle pour le prévenir.

« Je déclare en outre qu'à raison de ces mêmes circonstances, et pour apprécier la valeur des imputations que la rumeur publique faisait peser sur Monseigneur l'archevêque, j'ai dû faire sur ses relations des recherches multipliées. Il en est résulté la preuve la plus évidente que *depuis plus de trois ans*, terme au-delà duquel j'ai jugé inutile de pousser les investigations, Monseigneur l'archevêque est demeuré complètement étranger à toute combinaison politique, et s'est exclusivement renfermé dans les devoirs et les vertus de son état.

« J'ai fait publiquement cette déclaration à la tribune de la Chambre des députés, je la renouvelle ici avec empressement, et je souhaite que les personnes entre les mains desquelles tomberait cet écrit y voient la preuve de mon désir de réparer le mal que, trompé par des renseignements inexacts, j'au-

rais pû faire involontairement à Monseigneur l'archevêque de Paris.

Paris, le 19 février 1831.

« Signé BAUDE. »

N'y a-t-il pas quelque chose de providentiel dans ce témoignage rendu par un des premiers fonctionnaires du gouvernement de juillet, obligé d'attester, *après des recherches multipliées*, que depuis PLUS DE TROIS ANS M. l'archevêque était demeuré complètement étranger à toute combinaison politique, et s'était EXCLUSIVEMENT renfermé dans les devoirs et les vertus de son état ? Faible compensation pour tant d'injures, de pertes et d'outrages !

L'évidence était désormais acquise à la vérité, et, puisqu'on ne pouvait plus soutenir que c'était à cause de ce service que l'archevêché avait été dévasté, pouvait-on songer encore à une destruction que rien n'autorisait et ne justifiait ? — Le pouvoir, favorisant ainsi les prétentions de l'anarchie, l'avait malheureusement décidé : quelques mois après, il ne restait plus aucune trace de l'ancien palais des archevêques de Paris ; les

matériaux en étaient vendus par la ville, (1) et le premier pasteur, privé de l'asile modeste que lui avaient du moins laissé les trois journées de juillet, était contraint à recevoir dans quelques maisons saintes, une hospitalité qu'il ne pouvait plus offrir à personne.

(1) L'adjudication pour la démolition, fut faite le 22 novembre suivant, au prix de 51,100 fr.

CHAPITRE IX.

Invasion du choléra. — Lettre pastorale de M. l'archevêque. — Il va visiter les malades dans les hôpitaux. — Il anime la charité du clergé. — Il recueille les cholériques dans son château de Conflans, dans les séminaires et dans les maisons religieuses. — Il fonde l'œuvre des orphelins du choléra.

1832.

Une année s'était à peine écoulée depuis ces événements si douloureux pour le vénérable archevêque, que l'occasion se présenta pour lui d'exercer son ardente charité pour son troupeau et de faire du bien à ce peuple qui l'avait si indignement méconnu. Le 27 mars 1832, le choléra éclate à Paris comme un coup de tonnerre, et vient ramener dans

nos rues , faire apparaître au chevet des mourants ces pauvres prêtres traqués auparavant comme des bêtes fauves et qui doivent au plus redoutable des fléaux de pouvoir porter partout des secours , des consolations , et de pouvoir mourir au milieu de ces tendres soins prodigués à des gens qui peut-être les maudissaient la veille. On était alors dans le carême. M. l'archevêque publia une circulaire pour dispenser du jeûne et de l'abstinence. On y remarqua ce passage où le cœur du prélat se peignait si bien :

« L'âme toute remplie des émotions que font naître ces jours lugubres et solennels , nous éprouvons le besoin , en vous exhortant à la pénitence , à la prière et aux bonnes œuvres , de vous parler aussi de la sollicitude pastorale qui nous attache de plus en plus à vous , qui nous fait regarder les malheurs de chacun de nos diocésains comme s'ils nous étaient personnels , et qui vous consacre de nouveau tout ce qui nous reste de bien et de vie pour les adoucir : c'est en présence de Jésus-Christ *livré pour nous* , que nous nous livrons volontiers nous-mêmes , et que nous nous offrons en sacrifice , s'il le

faut, pour votre bonheur et pour votre salut; que nous vouons du même, pour y travailler, toutes nos forces et toutes les ressources qui seront en notre pouvoir.

« Nous dirons à ceux qui se sont faits sans sujet nos ennemis, s'il en existe quelques-uns, (car, pour nous, nous ne connaissons que des enfants et des frères); nous leur dirons que le pardon sera toujours sur nos lèvres et dans notre cœur, et qu'ils se lasseront plutôt de nous maudire que nous ne cesserons de les aimer. »

Quand le prélat parlait ainsi, Paris, nous pouvons dire la France entière, admiraient déjà les prodiges d'une charité qui rappelait les Charles Borromée, les Vincent de Paul et les Belzunce.

A peine; en effet, le cri de détresse d'une population saisie d'effroi eût-il retenti à ses oreilles, que le pasteur naguère si maltraité par elle montra qu'il avait depuis long-temps tout oublié; tout pardonné. Le jour même où les portes des hospices s'ouvrirent au premier cholérique, il eût été là pour le recevoir si une circonstance imprévue n'avait mis obstacle à son empressement. Il avait fait pré-

venir M. le préfet de police de son intention de se rendre à l'Hôtel-Dieu , afin que des mesures d'ordre fussent prises s'il le jugeait convenable ; ce magistrat lui fit attendre sa réponse deux jours. Dans quel but et par quel motif ? nous l'ignorons. Mais ce qui est connu de tous, c'est que dans l'intervalle M. le duc d'Orléans vint faire une visite aux cholériques. La démarche du jeune prince n'aurait-elle donc été inspirée que par la lettre du prélat, et n'aurait-on mis un si long retard à lui répondre, dans une conjoncture si grave, que pour ne le faire arriver que le *second* ?

Quoi qu'il en soit, le jour vint enfin où, nul obstacle ne s'opposant plus à son zèle, il put aller offrir non seulement des secours spirituels, mais des secours temporels aux malheureux atteints par la contagion. On le vit tour-à-tour à l'Hôtel-Dieu et dans tous les hospices de la ville porter partout des paroles de paix, se multiplier en quelque sorte pour suffire à la tâche immense qu'il s'était imposée, écrire presque chaque jour à son clergé, soit pour l'engager à démentir les faux bruits répandus par l'ignorance et par la malignité, soit pour lui suggérer des mesures pleines de

sagesse relativement aux sépultures, soit pour le porter à fléchir par des prières ardentes la colère du Ciel. Les circulaires, les mandements, les lettres pastorales qu'il publia à cette époque resteront comme un monument durable de son active charité.

Voilà donc ce pontife de la véritable Église, ce prélat que la calomnie avait si cruellement immolé à ses haines aveugles, que des hommes de révolution avaient par deux fois chassé de sa demeure de la ville et de sa demeure des champs, contre lequel tant d'outrages avaient été vomis naguère, qui avait tout vu, tout su, tout entendu, le voilà de nouveau au milieu de ses enfants, de ceux peut-être qui ont dévasté son palais, détruit sa fortune. Et qu'y vient-il faire ?

Les asiles manquaient aux malades et aux mourants : il offre d'abord son château de Conflans, que fort heureusement l'émeute n'a pas détruit en entier comme l'archevêché, et les cholériques y reçoivent bientôt les soins les plus affectueux et les plus tendres. Il offre ensuite le séminaire de Saint-Sulpice, celui du Saint-Esprit; toutes les maisons religieuses

sont transformées à sa demande en vastes infirmeries.

Les secours matériels n'étaient pas assez abondants; les riches ne songeaient pas assez aux douleurs des pauvres qu'ils ne voyaient pas; il provoque des dons; il s'inscrit d'abord lui-même pour 10,000 francs, qu'il n'a pas à sa disposition, mais qu'on retiendra sur son traitement à venir, puis il donne 1,000 fr. qu'il possède afin qu'on achète des vêtements aux malades guéris pour remplacer les leurs qu'on a brûlés.

Les secours spirituels ne sont pas distribués par un nombre d'ouvriers évangéliques assez considérable; il stimule leur zèle par sa présence et par ses paroles; au clergé des paroisses il adjoint les membres des congrégations religieuses, les professeurs de la Sorbonne, les aumôniers des collèges; tous ces prêtres si méconnus et dont, nous pouvons le dire hautement et sans craindre qu'une seule voix s'élève contre cette assertion, le dévouement fut digne en tout de la religion dont ils sont les ministres.

Le fléau disparut enfin peu à peu; mais que de misères allaient succéder à tant de

douleurs ! Il en était une surtout à laquelle le premier pasteur ne pouvait songer sans frémir et sans trembler , et qui lui inspira une des œuvres les plus belles du catholicisme.

Après avoir contribué à la guérison des malades et au salut des mourants , il n'oublia pas les malheureux enfants auxquels le fléau venait d'enlever leurs parents ; il fonda avec une prudence et une sagesse qu'on ne saurait trop admirer , l'œuvre si intéressante des *orphelins de saint Vincent de Paul par suite du choléra-morbus* , dans le but de recueillir et d'élever les enfants de cholériques morts , et de les faire rentrer dans la société après leur avoir appris des états qui pussent les faire vivre honorablement. (1)

Il s'agissait de pourvoir aux dépenses qu'entraînerait cette fondation. M. l'archevêque ne voulut laisser à personne la glorieuse et touchante mission d'invoquer la bienfaisance publique en faveur des orphelins qu'il avait adoptés. Une assemblée de charité fut annon-

(1) Le compte-rendu de l'œuvre à la fin de 1829 présente pour résultat plus de *mille quatorze* orphelins secourus.

cée, et le 28 décembre, jour fort heureusement choisi, car il est celui des saints Innocents, une foule non moins nombreuse que distinguée se pressait dans la nef et dans les bas-côtés de Saint-Roch. Ce fut devant cet auditoire que reparut enfin dans la chaire de vérité le prélat que la force matérielle avait pu seule en éloigner, et dont la visible émotion annonçait tout ce qui se passait dans son cœur. Peut-être les souvenirs du passé se présentaient-ils involontairement à son esprit, en en sortant d'une retraite si profonde et si prolongée, et la vue de cet auditoire faisait-elle sur lui une impression inattendue, impression du reste vivement partagée par les assistants, car on vit plus d'une larme couler quand le prélat reparut ainsi après tant d'agitations, d'inquiétudes et d'orages. Son discours fut plein d'âme, de sensibilité, d'onction, et le résultat dut le toucher vivement : plus de 33,000 fr. furent recueillis, et l'on trouva dans les bourses des quêteuses non seulement l'or du riche et l'obole du pauvre, mais jusqu'à des bijoux enrichis de perles et de diamants.

Une seconde fois encore, le pieux archevê-

que prêcha en faveur de son œuvre : ce fut à Notre-Dame, le 29 décembre 1854 ; son discours, qui a été imprimé et vendu au profit des orphelins, est un chef-d'œuvre d'onction, d'éloquence et de charité.

L'œuvre des orphelins du choléra ne subsistera pas toujours ; le moment n'est pas éloigné où le plus jeune d'entre eux parviendra à cet âge où l'on peut se suffire à soi-même : bien différente en cela de l'institution de saint Vincent de Paul, avec laquelle elle a tant de rapports ; mais quand le souvenir en existera seul, on se redira toujours comment un évêque se vengea de ses ennemis, comment un ministre évangélique se fit le père de ceux dont les pères l'avaient persécuté, et sut, par les plus ingénieuses inventions de la charité, donner un asile et du pain à ceux qui ne lui avaient pas laissé une pierre où reposer sa tête.



CHAPITRE X.

M. l'archevêque reprend ses visites pastorales.—
Traits de charité.—Calomnies contre le prélat.
— Mort de MM. Borderies et Desjardins.—
Peines et consolations.—Établissement des
conférences de Notre-Dame.

De 1832 à 1834.

Il n'avait fallu rien moins qu'une effroyable épidémie pour que le premier pasteur du diocèse fût rendu à son troupeau: ingénieux à profiter de toutes les occasions de servir l'église à la tête de laquelle la Providence l'avait placé, il sut conserver avec autant de zèle que de sagesse la position nouvelle que la Providence lui avait faite. On le vit dès cet instant reprendre le cours de ses visites pastorales, et

se rendre successivement dans toutes les églises de Paris et de la banlieue pour y administrer les sacrements et y édifier par sa présence. Quelques circonstances intéressantes marquèrent le cours de cette nouvelle période de son épiscopat ; elles le font trop bien connaître pour que nous les omettions.

La commune de Vincennes l'avait invité à bénir sa nouvelle église. Il s'y rend et y est reçu avec un empressement et un respect qui étouffent vivement. La garde nationale avait pris les armes, ainsi que les troupes de la garnison ; toutes les autorités s'étaient rendues à l'église pour assister à la cérémonie. Dans une courte exhortation, fort habilement en rapport avec son auditoire, il rappela le souvenir d'un homme que Vincennes ne saurait oublier. *Tous, dit le prélat, nous avons à déplorer la perte de quelques personnes qui nous sont chères ; nous prions aussi pour un homme que tous vous avez aimé, dont vous avez tous pleuré la mort, nous prions pour le brave général Daumesnil, qui deux fois a sauvé cette population, et dans lequel tant de bonté s'unissait à tant de courage.* La veuve du général, qu'il ne savait pas être dans l'auditoire, voulut aller

le remercier et lui témoigner sa reconnaissance.

Un autre jour, il donnait la confirmation à Sainte-Marguerite, et le curé de la paroisse avait réhabilité le matin même un mariage *in extremis*. Le malade, pauvre ouvrier qui, chargé d'une nombreuse famille, n'avait pas eu le bonheur de recevoir une éducation chrétienne, venait de participer le même jour aux premiers et aux derniers sacrements. Dès qu'il connut sa position, le prélat voulut aller le visiter. Il se rendit à pied chez lui, monta dans sa pauvre mansarde, lui administra le sacrement de confirmation, bénit la mère, les enfants, tous ceux qui étaient présents, et ne quitta cette famille, qui ne pouvait croire à tant d'honneur, qu'après lui avoir fait une aumône abondante.

Pendant un court séjour à Thiais, petite paroisse de son diocèse, il allait donner la confirmation, lorsqu'il vit entrer dans l'église un enfant qu'on apportait au baptême. Il témoigna aussitôt le désir de lui administrer lui-même ce sacrement, et permit, à la demande des parents, que le nouveau chrétien portât son

A quelques semaines de là et dans le cours de la même visite pastorale, un homme du monde, maire d'une commune dans laquelle il venait pour la première fois depuis 1830, et qui avait été invité à dîner avec lui, fut si touché de son affabilité qu'il ne put s'empêcher de lui dire : « *Ah ! Monseigneur, si tous les Parisiens dînaient avec vous, ils auraient bientôt rebâti votre maison !* »

Malgré les revers qui l'accablaient dans sa personne et dans sa fortune, il n'avait point perdu de vue le sort de tant de malheureux que renferme la capitale. Pendant plusieurs années il avait prêché, le premier vendredi de carême, pour l'œuvre de la délivrance des prisonniers pour dettes, et chaque année il coopérait à la mise en liberté d'un de ces hommes souvent d'autant plus à plaindre qu'ils sont moins habitués aux rigueurs de la misère. Au mois d'avril 1851, ayant appris que l'œuvre avait, suivant son usage, délivré le vendredi saint un vieillard prisonnier pour dettes, il demanda sur-le-champ à payer lui-même tous les frais de cette délivrance, sauf à la société à reporter sur un autre prisonnier les fonds consacrés par elle à l'élargissement

du premier. Comme on s'étonnait de ce nouveau sacrifice, après tant de pertes et une ruine totale : « *Mes propres pertes ne sont rien*, répondait-il, *je suis trop heureux de retrouver l'occasion de m'associer à une bonne œuvre.* »

Ces traits pris au hasard, et mille autres qu'il nous serait facile de citer, ne prouvent-ils pas jusqu'à l'évidence que les ennemis de M. de Quélen ne le connurent jamais ?

De nouvelles épreuves étaient encore réservées à son courage et à sa résignation. Il ne suffisait pas à ceux qui avaient dévasté son palais de l'avoir réduit à n'avoir pas même une demeure dans la première ville du royaume : on voulut attaquer encore sa réputation d'honnête homme et jusqu'à sa probité. D'odieuses accusations furent publiées contre lui par un malheureux prêtre que son inconduite avait fait interdire, et qui s'en vengeait par des calomnies, par des libelles, par des pétitions aux Chambres.

Ce fut alors qu'un des plus pieux prélats de France, Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, crut devoir publier une déclaration des plus honorables pour le prélat outragé. Dans

cette pièce, que nous ne pouvons reproduire en entier, se trouve le passage suivant : (1)

«... Je déclare ici devant Dieu que, tout le temps où j'ai eu des rapports avec M. de Quélen simple ecclésiastique, évêque de Samosate, coadjuteur, et enfin archevêque de Paris, je n'ai jamais rien vu que d'infiniment honorable dans toute sa conduite, et que j'ai souvent admiré sa haute vertu, sa foi vive, sa piété tendre, son dévouement inaltérable à la religion et à l'Église. »

À cette époque deux grandes douleurs vinrent peser presque en même temps sur son âme. Deux amis éprouvés dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, confidents de ses peines, honorés de toute sa confiance, lui étaient ravis à quelques mois de distance. C'était M. Borderies, évêque de Versailles, son ancien grand-vicaire, puis M. Desjardins, son conseil et son confesseur.

(1) Cette pièce est insérée dans la grande *Vie de Mgr. de Quélen*, tome II, page 125, ainsi qu'une grande quantité de faits, pièces et documents que nous sommes obligés d'omettre dans ce petit volume.

Il semblait que tout fût alors conjuré contre lui : une réduction nouvelle fut faite à son traitement, qui, réduit à 50,000 fr. après la révolution de juillet, fut encore abaissé au chiffre de 35,000 fr. sur la proposition de M. Luneau, député, dans la séance du 15 février 1833. Il y avait peu de noblesse et de générosité dans un tel vote à l'égard d'un évêque qui venait de donner l'exemple des plus généreux sacrifices, qui avait offert sa maison aux malades, qui avait visité chaque jour les hôpitaux et établi une œuvre pour les orphelins du choléra. Elle ne l'affecta que parce que, ses ressources se trouvant plus bornées encore, ses aumônes devaient le devenir aussi.

Il se dédommagea de tant de peines dans les fatigues et les consolations du jubilé, et dans celles que lui donna la rétractation et la conversion d'un jeune prêtre qui, faux pasteur, s'était introduit depuis plusieurs années dans le troupeau qu'il avait été appelé à évangéliser.

Il fut moins heureux dans les démarches paternelles qu'il fit auprès du chef rebelle de l'église dite *catholique française*, qui, née

de la révolution de juillet, scandalise encore aujourd'hui un quartier de la capitale de ses parodies sacrilèges ; il lui écrivit le 14 août 1853 une lettre qui est restée sans réponse, mais qui mérite d'être conservée comme un monument admirable de piété et de charité.(1)

L'année suivante, M. l'archevêque donna à ses diocésains une preuve éclatante de sa sollicitude pastorale. Depuis long-temps il méditait un enseignement religieux qui fût à la hauteur des hommes instruits ; il le fonda définitivement par son mandement pour le carême de 1854. Nous voulons parler des conférences si célèbres de Notre-Dame, qui attirent chaque année pendant le carême une foule d'hommes les plus distingués par leurs talents, leurs lumières et leur position sociale, mêlés, autour de la chaire de vérité, à la jeunesse des écoles et à l'élite du barreau.

(1) Voir la grande *Vie de Mgr. de Quélen*, tome II, page 152.



CHAPITRE XI.

M. l'archevêque et la nouvelle cour. — Attentats contre Louis-Philippe. — Mort de Charles X. — Prudence de l'archevêque. — Usurpation par l'État des terrains de l'archevêché. — Réclamation du prélat. — Saint-Germain-l'Auxerrois rendu au culte. — Le fronton du Panthéon. — Conversion du prince de Talleyrand obtenue par les prières de M. de Quélen. — Sa piété envers la sainte Vierge.

De 1835 à 1838.

La position difficile dans laquelle s'est trouvé pendant neuf ans M. l'archevêque de Paris, après une révolution faite en haine de la religion et du clergé, ses rapports avec la nouvelle cour, ou plutôt l'éloignement dans lequel il s'est tenu, ont été si mal jugés par ceux mêmes qui auraient blâmé peut-être sa

présence et son assiduité aux Tuileries, qu'il n'est pas sans intérêt d'examiner aujourd'hui si sa conduite a répondu toujours aux obligations de son ministère.

Deux fois depuis 1830 nous avons vu le premier pasteur du diocèse se présenter chez le roi : après la révolution de juillet, quand le souverain nouvellement élu lui fit témoigner le désir de le recevoir, puis au mois de janvier suivant, quand il était à la veille de rentrer dans son palais en ruines. D'autres fois encore, on le vit sortir de sa retraite pour aller offrir à la famille royale des consolations dans des moments de douleur, des félicitations après de grands dangers, remplissant ainsi toujours avec une délicatesse parfaite des devoirs de haute, de religieuse convenance.

Ainsi, quand au mois de juillet 1835 l'attentat de Fieschi plongea dans le deuil tant de familles dont les membres tombèrent mortellement blessés autour des princes, l'archevêque était dans une campagne à vingt-cinq lieues de Paris ; aussitôt il écrivit à la reine pour lui témoigner son horreur d'un tel crime, et la féliciter de ce que les jours du roi avaient été préservés d'un si grand péril. Trois jours

après, il revint à Paris, demanda sur-le-champ au roi une audience à laquelle il se rendit avec ses trois grands - vicaires , et publia le 2 août une lettre pastorale, pour annoncer des prières en faveur des victimes et un *Te Deum* en action de grâces de la protection dont la Providence avait couvert les jours du roi. Il y disait : « Comme Français , comme chrétien et comme pasteur, nous ne saurions montrer trop d'indignation pour un attentat contre lequel l'Église n'a que des anathèmes. »

Les deux cérémonies eurent lieu , et à chacune présida M. l'archevêque. On se souvient encore de sa présence au service funèbre des Invalides , de cette messe chantée, de cette absoute faite par lui en présence de quatorze cercueils , et de l'impression profonde que produisit sa présence. Une escorte d'honneur lui avait été donnée , et l'accompagna également le lendemain à Notre-Dame , où il reçut le roi qui venait assister au *Te Deum*, et lui adressa un discours.

Un nouvel attentat contre la personne de Louis-Philippe vint plus tard rappeler l'archevêque au château de Neuilly , où il se rendit comme tous les dignitaires de l'État ,

pour offrir au prince ses félicitations de ce qu'il avait échappé aux coups du nouvel assassin.

A la naissance du comte de Paris, il s'empressa d'ondoyer l'enfant nouveau-né dont nous attendons encore le baptême, et d'assister au *Te Deum* chanté à Notre-Dame à cette occasion.

Quand la mort enleva la princesse Marie d'Orléans à l'affection de ses parents, il fut un des premiers à leur offrir ses compliments de condoléance. Que pouvait-on demander de plus à l'archevêque de Paris, à moins qu'on n'exigeât qu'il prît vis-à-vis du gouvernement de juillet le rôle de courtisan ?

La mort du roi Charles X vint fournir une preuve de l'esprit de paix dont il était animé. Il écrivit à cette occasion à MM. les curés, pour les engager à ne pas accéder aux demandes qui leur seraient faites de services solennels, et à se borner à dire des messes basses pour le roi défunt; tant le vénérable prélat craignait que le moindre prétexte de trouble et de nouveaux sacrilèges fût donné!

Cependant, au moment où il manifestait cet esprit de prudence et de conciliation, on

méditait une atteinte nouvelle aux droits de son siège qu'il avait juré de conserver intacts. Il n'avait pas suffi aux passions populaires que l'archevêché fût détruit ; une loi fut présentée aux chambres, par laquelle *cession des terrains occupés jadis par le palais archiépiscopal était faite à la ville de Paris*, qui les destinait à une promenade publique.

Dès que cette mesure fut officiellement connue, le prélat comprit combien son silence serait coupable : il le rompit par une déclaration portant : « Qu'établi en vertu de son institution, installation et mise en possession canoniques, tuteur, gardien, conservateur et défenseur des biens affectés à l'Église de Paris, il était obligé de protester contre une aliénation à laquelle il ne lui était pas permis de se prêter. » Il réclamait par conséquent, et suppliait le gouvernement et les chambres de ne pas dépouiller le diocèse de Paris en sanctionnant le projet de loi.

Rien de moins important en apparence que ce qui faisait l'objet de cette réclamation, si on ne considère que sa valeur matérielle et vénale; mais rien de plus important et de plus

précieux, si on considère sa valeur morale. C'est sous ce rapport que cette déclaration devait attirer au plus haut degré l'attention du clergé, des catholiques; des Chambres, de l'administration et de tous les amis de l'ordre et de la justice. Le projet de loi contre lequel protestait M. l'archevêque supposait en effet que l'État était propriétaire du terrain de l'archevêché. Or, cette prétention une fois admise, ne s'ensuivait-il pas que tous les anciens évêchés de France, tous les anciens séminaires, toutes les cathédrales, rendus à leur destination primitive, appartiennent à l'État, et qu'il lui est permis de les affecter à tel usage qu'il plaît à l'administration, de les aliéner même? Ainsi, trente mille paroisses étaient menacées de voir la propriété de leurs trente mille églises contestée; ainsi la propriété de tant de monuments élevés par l'Église de France devenait au moins douteuse.

Ces considérations étaient assez graves pour motiver et pour justifier la démarche de l'archevêque de Paris; elles parurent telles au Chapitre métropolitain, qui, par une déclaration du 5 mars 1857, déclara adhérer à l'unanimité à la protestation de Monseigneur et en

admirer *la sagesse, la force et l'expression modérée.* (1)

Cédant à l'impulsion des ennemis du clergé, le ministre fit rendre une ordonnance royale, du 21 mars, dont il ne nous appartient pas d'examiner et de discuter ici les étranges considérants, qui prononçait qu'il y avait *abus* dans la déclaration du prélat et dans l'adhésion du Chapitre, et qui les déclarait nulles.

Ainsi fut consommée, malgré l'honorable résistance de l'archevêque, la spoliation du diocèse : quelques voix généreuses firent, il est vrai, entendre au sein des Chambres de nobles et courageuses paroles ; mais la majorité l'emporta, et l'on sait qu'une loi déclara propriété de la ville, par suite d'une prétendue cession de l'État, les terrains sur lesquels était établi depuis des siècles l'archevêché de Paris.

Le moment vint enfin de mettre un terme à la longue viduité d'une paroisse : une ordonnance royale rendit au culte l'église Saint-

(1) Voir les pièces en entier dans la grande *Vie de Mgr. de Quélen*, tome II, chap. XIV.

Germain-l'Auxerrois; le prélat s'y transporta pour la bénir de nouveau et réparer par une cérémonie expiatoire les désordres sacrilèges dont elle avait été le théâtre. Reçu immédiatement après par le roi, qu'il voulut remercier de ce qui n'était qu'une réparation tardive d'une injustice criante, il put espérer pour la religion des jours plus favorables et plus sereins; mais il était écrit que son pontificat serait jusqu'à la fin abreuvé d'amertumes.

Non seulement on avait constamment refusé à ses instances de rendre à la religion l'église jadis consacrée à la sainte patronne de Paris, maintenant destinée à recevoir les dépouilles des *grands hommes* de la patrie, mais par une profanation nouvelle on découvrait pour l'exposer à l'admiration, et sans doute aussi à l'imitation du peuple, un fronton dans lequel le sculpteur avait mis l'illustre archevêque de Cambrai à côté d'hommes qui durent une partie de leur illustration à leur immoralité. Le zèle de l'archevêque, à la juridiction duquel on avait enlevé ce monument de la piété de nos rois, en fut vivement ému. Il écrivit une circulaire à ses curés; il en

parlait souvent avec douleur; il adressa à ce sujet une lettre remarquable dont nous avons été heureux de pouvoir donner le *fac-simile* en tête du 1^{er} volume de notre grand ouvrage. « Quel est, dit-il dans un passage de cette lettre, quel est, je ne dirai pas le chrétien, le prêtre, l'évêque, mais seulement le Français, l'homme honnête qui ne gémissé à la vue du nouvel outrage fait à la religion du pays.....? Je suis assez fier de ma patrie pour croire que je suis et que je serai toujours du côté de l'immense majorité. »

La Providence réservait cependant à M. l'archevêque de Paris une bien douce consolation. A son lit de mort, son vénérable prédécesseur lui avait spécialement recommandé de faire tous ses efforts pour obtenir la conversion de son neveu le prince de Talleyrand, ancien évêque d'Autun, qui à la révolution de 1789 avait abdiqué ses fonctions ecclésiastiques, et s'était plus tard marié; c'était un legs dont le pieux pontife comprit toutes les obligations, et qu'il accepta sans hésiter. Plusieurs années avant la mort du prince, il sollicitait pour lui une mort chrétienne. En 1834 et 1835, dans un pieux pèlerinage à la Déli-

vrande, il la demanda plus spécialement à la sainte Vierge, et fit un vœu formel pour l'obtenir : ce vœu fut exaucé. A ses derniers moments, le vieillard se détermina à réparer par une rétractation publique le scandale de cinquante années. (1) Il mourut dans ces sentiments le 17 mai 1838.

Quelques mois après, l'archevêque partit pour la Normandie, se rendit à la Délivrande pour y accomplir le vœu qu'il avait fait, offrit au monastère de la Sainte-Vierge la statue qu'il avait promise, la bénit le 8 septembre et la plaça sur une colonne élevée dans l'intérieur du cloître à la gloire de Marie.

Sa dévotion constante à la sainte Vierge, la confiance touchante qu'il avait toujours eue en elle, le zèle dont il était animé pour son culte, méritaient peut-être cette précieuse récompense : sa dévotion en devint plus tendre encore et plus affectueuse. Le 1^{er} janvier 1839, au moment où s'ouvrait pour lui la

(1) Consulter à ce sujet *l'Histoire de la vie et de mort du prince de Talleyrand*, par M. S. D. 1 vol. in-8, à la Société de Saint-Nicolas. Prix : 5 francs.

dernière année de sa vie, il publia un mandement pour annoncer aux fidèles que, par une faveur spéciale, le souverain Pontife autorisait dans le diocèse la célébration de la fête de l'Immaculée Conception de Marie: au mois de juin suivant, il obtint encore que l'invocation *Marie conçue sans péché* fût ajoutée aux litanies.





CHAPITRE XII.

M. l'archevêque tombe malade au commencement de 1839.—Il se fait recommander aux prières des fidèles. — Vœu du Chapitre. — Le 26 décembre, Monseigneur reçoit le saint-viatique. — Prières des quarante heures. — Adieux touchants de M. l'archevêque aux personnes qui l'entouraient. — Sa sainte mort le 31 décembre.

1839.

A peine l'année 1839 avait-elle commencé son cours, que de graves symptômes se manifestèrent dans la santé du prélat dont tant de secousses devaient hâter la fin. Au mois de mai sa maladie avait pris un caractère plus alarmant, quand éclata le mouvement insurrectionnel dont les auteurs viennent de comparaître en partie devant la Cour des pairs. Averties par un passé déplorable, les person-

nes qui veillaient auprès du malade, craignant qu'il n'y eût quelque imprudence à le laisser dans une maison où sa retraite était connue, le transportèrent dans un hôtel peu éloigné : cette translation lui fut fatale. Une sueur abondante, qui eût pu le sauver, se trouva supprimée tout-à-coup, et des accidents plus graves compliquèrent l'affection première. Grâce à Dieu cependant, aux soins assidus de son médecin ordinaire, M. Caillard, et à ceux des confrères habiles dont il invoqua les lumières, le mal fut vaincu, et, après plusieurs mois de maladie, le prélat put reparaitre, au mois d'octobre, au milieu de ses prêtres, réunis à Saint-Sulpice pour la retraite. Il était encore si faible alors et si souffrant que l'appui d'un bras lui était nécessaire pour marcher. Cette courte apparition fut la dernière. Deux mois après, une rechûte vint compliquer la gravité de sa situation, et enlever tout espoir de le conserver plus long-temps. Ne se faisant aucune illusion sur son état, il fut le premier à réclamer les prières de l'Église : le dimanche, 22 décembre, la note suivante, dictée par lui-même et signée de MM. Augé, Jammes et Morel, vicaires-généraux, archidiaques, fut lue

dans toutes les Églises de Paris , à l'issue de l'office du soir :

« Monseigneur l'archevêque a été pris dans la journée d'hier d'une fièvre si violente , et le mal a fait des progrès si rapides qu'il a témoigné le désir de recevoir les derniers sacrements de l'Église. Toutefois , l'extrémité n'est pas déclarée , et l'on espère encore une crise favorable ; mais Monseigneur l'archevêque a voulu donner cet exemple à son diocèse , en même temps qu'il réclame du clergé et des fidèles des prières plus ferventes pour que Dieu lui accorde l'entière soumission à sa volonté sainte et les grâces qui lui sont nécessaires pour soutenir le dernier combat , si le Seigneur a résolu de l'appeler à lui. »

« Les prêtres diront à la messe les oraisons *Pro infirmo archiepiscopo.* »

Toutefois , l'administration des sacrements ne put avoir lieu malgré la volonté du malade , les médecins s'y étant formellement opposés à cause d'une transpiration salutaire qui venait de s'établir et dont ils espéraient les plus heureux résultats.

C'est à dater de ce moment que les fidèles

de Paris furent journellement instruits de l'état de santé de leur pasteur par les bulletins réguliers qu'en publièrent les docteurs Caillard, Récamier, Husson, Serres, Masson, qui lui donnaient leurs soins.

Mais les espérances qu'avaient permises les alternatives de bien et de mal ne se soutinrent pas long-temps, et dès le 25 le Chapitre métropolitain de Paris, justement inquiet d'une santé si précieuse, et voulant donner à son vénérable archevêque une preuve de son respectueux attachement et de son dévouement sans bornes, fit vœu, dans une assemblée tenue le saint jour de Noël, à l'issue de l'office capitulaire, d'aller tous les ans, pendant la vie du prélat, faire l'office, le jour de la fête de sainte Geneviève, dans l'Église de Saint-Étienne du Mont, où se trouve le tombeau de la sainte, ou dans l'église même de Sainte-Geneviève, lorsqu'elle sera rendue au culte, si, par l'intercession de la patronne de Paris, il obtenait la conservation des jours de l'auguste prélat. Une lampe en argent serait de plus offerte à la chapelle du tombeau comme monument de cette faveur insigne.

Une neuvaine commença aussitôt à cette in-

tion. Chaque jour la sainte messe devait être célébrée à l'autel de sainte Geneviève, dans l'église de Saint-Étienne du Mont, par un des membres du Chapitre. M. Augé, vicaire-général, archidiacre de Notre-Dame, l'ouvrit le 29 au matin, et le concours de fidèles qui entourait l'autel et le tombeau de la sainte attesta combien était précieuse à tous les bons catholiques de Paris la vie de leur premier pasteur.

Ce jour-là même, Monseigneur en ayant témoigné un vif désir, les derniers sacrements lui furent administrés par M. Augé, assisté de tout le Chapitre, auquel s'était joint M. le curé de Saint-Sulpice. Le cortège partit processionnellement de la chapelle des dames du Sacré-Cœur, et se rendit, en récitant les prières d'usage, à l'appartement de Monseigneur. (1) M. Augé portait le Saint-Sacrement. Monseigneur était sur son lit, en rochet et en étole. M. Augé lui a adressé tout d'abord

(1) M. l'archevêque habitait successivement à Paris le couvent des dames de Saint-Michel et celui des dames du Sacré-Cœur. C'est dans ce dernier qu'il est mort.

quelques paroles, s'excusant sur sa vive émotion de ne point pouvoir, pour ainsi dire, parler dans cette circonstance. Ensuite la cérémonie de l'administration commença. Monseigneur fit paraître, tout le temps, le plus grand calme et la présence d'esprit la plus parfaite. Il demanda un livre pour suivre les prières qu'on allait réciter pour lui. M. l'abbé Surat et M. le docteur Masson tinrent le livre ouvert devant lui, selon son désir. Monseigneur répondit à toutes les prières avec une touchante expression de piété. Plusieurs fois il avertit M. Augé de quelques cérémonies que le trouble où le jetait son émotion lui faisait omettre. Pendant la récitation des litanies, il fit invoquer quelques saints dont les noms ne se trouvent pas dans le rituel en usage, entre autres saint Ligor et saint Hyacinthe, son patron. Après l'extrême-onction, M. Augé présenta le crucifix à Monseigneur, en ajoutant ces paroles que marque le rituel : *Voici l'image du Fils de Dieu mort pour notre salut. Le croyez-vous ?* Monseigneur, après avoir répondu *Oui*, ajouta, avec un sourire exprimant le bonheur et la confiance, *et de tout mon cœur*. Après la réception du saint viatique, il

se recueillit profondément. Lorsque toutes les prières furent terminées, il fit signe qu'il voulait dire quelques mots. Alors tous les assistants s'étant approchés de son lit, il prononça, d'une voix forte encore, ce peu de paroles :

« L'obéissance et la soumission à la volonté
« de Dieu, qui m'est manifestée par l'organe
« des médecins, me ferment la bouche dans
« ce moment ; mais, moins je puis prononcer
« de paroles, plus mon cœur se dilate : je
« voudrais que vous pussiez y lire tous les
« sentiments de reconnaissance, de vénéra-
« tion et d'amitié sincère dont j'ai toujours
« fait profession pour mon Chapitre, et que
« je lui renouvelle en ce moment. Je remercie
« MM. les grands-vicaires des secours spiri-
« tuels qu'ils m'ont procurés en ordonnant
« des prières dans le diocèse pour la conser-
« vation de mes jours ; je les remercie surtout
« du service qu'ils me rendent aujourd'hui.
« J'ai parcouru une mer orageuse ; si je puis,
« cômme je l'espère, par la grâce de N.-S. J.-C.,
« et sous les auspices de *l'étoile de la mer*,
« arriver au port, je serai toujours sur le
« rivage de l'éternité, où vous viendrez tous
« aborder, pour vous attendre, vous recevoir

« et vous donner le baiser fraternel et éternel ;
« car c'est là qu'il sera *bon et doux pour des*
« *frères de se trouver réunis.*

Une nouvelle crise, plus inquiétante que les précédentes, étant survenue au malade dans la journée du 29, MM. les vicaires-généraux écrivirent aussitôt à MM. les curés de Paris la lettre suivante pour leur ordonner les prières des quarante heures.

Paris, 29 décembre 1839.

« L'espoir que nous avons conçu depuis l'administration de M. l'archevêque s'est notablement affaibli sous la nouvelle et formidable crise à laquelle il est en proie depuis quelques heures. Déjà nous avons demandé aux pasteurs et aux fidèles le concours de leurs prières, et tous se sont empressés d'accourir aux pieds des autels de Marie conçue sans péché, et de sainte Geneviève, patronne de Paris. Sans les interrompre, sans renoncer à la confiance que nous avons placée en de si puissantes intercessions, aimant à espérer contre l'espérance, le péril toujours plus grand d'une

vie si chère et si précieuse au diocèse nous fait demander de nouveau et prescrire les prières et les supplications solennelles que l'Église a coutume d'adresser au prince des pasteurs dans de semblables et trop douloureuses circonstances. Pressons-nous donc autour de nos saints autels pour demander au Seigneur, en adorant ses desseins impénétrables, la conservation de ce pontife vénéré et chéri, et pour attirer sur ses souffrances la plénitude des bénédictions et des consolations célestes.

« En conséquence, nous ordonnons :

« 1° De faire demain lundi, mardi et mercredi, les prières des quarante heures dans l'église métropolitaine et dans toutes les autres églises et chapelles de la ville.

« Dans les autres paroisses et communautés du diocèse, on fera lesdites prières les trois jours qui suivront immédiatement la réception de cet avis. »

Signé AUGÉ, JAMMES, vicaires-généraux.

Mais le terme des épreuves du pieux prélat était enfin arrivé. Sentant lui-même sa mort

approcher, il commença, dans la nuit du 29 au 30, à préparer à une séparation inévitable ceux qui avaient le bonheur de l'entourer et de lui rendre les services que son état exigeait. Dans cette même nuit, vers quatre heures et demie, il demanda la sainte communion, qu'il recevait tous les jours, à la même heure, depuis l'administration des derniers sacrements. Elle lui fut portée par deux de ses secrétaires, auxquels s'adjoignirent quelques dames religieuses du Sacré-Cœur, accompagnant le Saint-Sacrement, des flambeaux à la main. Après avoir reçu le corps de Notre-Seigneur, assis dans son fauteuil, (car depuis quelques heures, ne pouvant plus supporter le lit à cause des étouffements continuels qu'il y éprouvait, il s'était fait mettre dans son fauteuil, où il est resté jusqu'à la fin,) et s'être recueilli un instant, il adressa aux religieuses ses derniers adieux, ses derniers remerciements pour l'hospitalité généreuse qu'elles ont exercée envers lui si longtemps, partageant cet honneur avec les dames de Saint-Michel, et leur donna sa bénédiction en leur recommandant de ne pas l'oublier dans leurs prières et bonnes œuvres : *C'est*

*vo*tre père mourant qui vous le demande ; ajouta-t-il ; puis il permit à chacune d'elles de venir baiser son anneau pastoral , et , au milieu des sanglots que ses paroles avaient fait éclater , lui seul conserva son calme et sa sérénité ordinaires. Il demanda à rester seul pour faire son action de grâces ; puis , au bout de quelque temps , il fit venir ses deux secrétaires , qu'il fit mettre à ses côtés , et s'entretint avec eux de sa fin prochaine , les remercia des soins qu'ils prenaient de lui , leur recommanda d'être les interprètes de sa reconnaissance auprès des dames de Saint-Michel , qu'il n'avait pu revoir depuis la fin de septembre dernier , et les chargea de leur porter sa dernière bénédiction.

La journée qui suivit cette nuit de désolation fut mauvaise. L'étouffement continuait toujours , et augmentait de plus en plus. Pas une plainte ne sortait de sa bouche. Calme et résigné à la volonté de Dieu , il supporta des douleurs atroces avec cette patience chrétienne que Dieu donne aux siens , et eut jusqu'au bout le courage de s'occuper des affaires du diocèse , de ses affaires particulières et des dispositions relatives à ses funérailles ,

qu'il recommanda de faire avec la plus grande simplicité. Il ordonna surtout qu'on fît transporter son corps à la métropole, dans une chapelle ardente, en attendant le jour des obsèques, *afin, dit-il, d'être présent à toutes les messes qui seront dites pour le repos de mon âme.* Il reçut les adieux de sa famille fondant en larmes, leur fit les siens avec la tendresse dont son cœur était pénétré pour ceux qui lui appartenaient, et avec le calme qui ne l'a jamais quitté ; seulement il s'attendrit et versa des larmes à la vue de deux jeunes enfants, son neveu et sa nièce, sur la tête desquels il posa sa main en leur recommandant d'être fidèles à Dieu et de se souvenir de lui. *Soyez dignes de votre père et de votre mère, dit-il, et il les bénit.* Cette scène fut déchirante. Il répéta avec émotion ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois au vicomte de Quélen, son frère : *Surtout, mon cher Alphonse, fais bien en sorte que l'on sache qu'en mourant je n'emporte aucune amertume contre qui que ce soit, et que je pardonne de tout mon cœur à ceux qui m'ont fait quelque mal.*

Un de ses grands-vicaires, M. l'abbé Quentin, étant entré en ce moment, il l'accueillit

avec une sorte d'empressement, et, en lui serrant la main, le remercia avec effusion des bons offices qu'il lui avait rendus, et de la franchise et du dévouement sans bornes avec lesquels il l'avait servi. Le secrétaire-général de l'archevêché qui survint, et que Monseigneur affectionnait particulièrement, reçut aussi sa part de bon souvenir: il s'entretint à voix basse quelques instants avec lui, le pria de lui apporter des papiers à signer pour la conclusion d'une affaire qu'il avait à cœur de terminer, signa d'une main ferme encore, et parut heureux de ce dernier acte dont personne ne connaissait la teneur. (1) Pen-

(1) On a su depuis que cet acte était la nomination au canonicat vacant de la veille par la mort de M. l'abbé Caillon, et pour lequel il présentait au gouvernement M. l'abbé Eglée, pro-secrétaire de l'archevêché, dont le dévouement pour sa Grandeur n'a pas connu de bornes. On ajoute que, portée aussitôt à M. le ministre des cultes, cette nomination a dû recevoir immédiatement la sanction royale. Quand il fut averti des bonnes dispositions de M. Teste, Monseigneur dit à M. Eglée, en lui annonçant ce qu'il

dant le cours de cette journée, il accueillit avec bonté toutes les personnes qui se présentèrent pour recevoir sa bénédiction, et ne parut pas fatigué de tant d'émotions. Il resta quelque temps enfermé avec Mgr. l'internonce apostolique, qui sortit de sa chambre les larmes aux yeux. Il permit à ses anciens serviteurs de venir lui baiser la main, leur adressa quelques mots, et versa des larmes à la vue de son fidèle domestique René, attaché à sa personne depuis vingt-sept ans, et dont l'attachement sans bornes à son maître, éprouvé dans sa bonne et sa mauvaise fortune, est connu de tout le diocèse. *Il faut nous quitter, mon bon René,* lui disait-il en lui serrant les mains. Plusieurs curés lui furent aussi présentés : il les bénit, ainsi que leurs paroisses, en recommandant de faire prier pour lui. Il s'entretint avec M. le curé de Saint-Roch, et le chargea de ses adieux aux curés de Paris.

venait de faire en sa faveur : *J'ai voulu vous témoigner ma reconnaissance, et je ne pouvais pas attendre, car je n'ai plus de temps ; d'ailleurs, c'est une fondation de prières pour moi que je fais en votre personne.*

Les médecins qui l'avaient soigné avec tant de zèle furent l'objet spécial de sa reconnaissance à ses derniers instants : il le leur répéta plusieurs fois, les pria de se souvenir de lui, comme aussi il les assura qu'il ne les oublierait jamais devant Dieu. Le docteur Caillard, son médecin et son ami dévoué, fondait en larmes auprès de lui : *Ne vous déssolez pas, mon ami, nous nous reverrons dans une meilleure vie*, lui dit son vénérable ami. Devant les personnes qui l'entouraient, il répéta solennellement les paroles qu'il avait dites la nuit précédente à ses deux secrétaires qui veillaient auprès de lui, exprimant sa reconnaissance pour les religieuses de Saint-Michel, qui, depuis dix ans, lui avaient rendu de grands services; ajoutant qu'il voulait que cela leur fût dit, que c'était une dette sacrée qu'il acquittait en ce moment. Il y joignit les Bénédictines du Temple, la vénérable mère de Soyecourt, prieure des Carmélites de la rue de Vaugirard, et plusieurs autres personnes qui, dans des temps mauvais, lui avaient offert un asile.

Après une journée si fatigante, entièrement consacrée à la reconnaissance et à l'amitié,

on conseilla à Monseigneur de prendre quelque repos. On le laissa seul avec la digne sœur de Bon-Secours, qui depuis huit mois lui prodiguait des soins assidus (1). La nuit s'annonçait plus calme que la précédente; il essaya de se coucher, mais à peine dans son lit, les douleurs de l'étouffement devinrent si fortes qu'il fut obligé de recourir à son fauteuil. On essaya divers remèdes pour vaincre cet étouffement : l'émétique qu'on lui administra en petite dose opéra quelque soulagement, mais les mêmes symptômes reparurent bientôt, et, vers les trois heures du matin, les personnes qui veillaient dans une pièce voisine furent averties que le danger devenait de plus en plus imminent. On lui proposa la communion.

« Pourquoi à cette heure? répondit-il, après avoir regardé la pendule.

— Monseigneur, lui dit l'abbé Surat, son

(1) On rapporte un mot charmant dit par lui à cette bonne sœur : *Je vous donne beaucoup de peine, ma sœur, mais si j'ai le bonheur de voir saint Vincent de Paul, vous êtes la première personne dont je lui parlerai.*

secrétaire intime et son fils d'adoption, nous avons les clefs de la chapelle, et nous ne dérangerons personne de la communauté.

— A la bonne heure, répliqua le prélat. Allons, c'est aujourd'hui le dernier jour de l'année; c'est un jour d'actions de grâces, sanctifions-le par la communion. »

M. Surat alla chercher le Saint-Sacrement. M. le curé de Conflans, le pro-secrétaire de l'archevêché et M. le comte de Brissac, parent et ami du prélat, l'accompagnaient. Il reçut la communion, et, comme son état empirait, on lui proposa l'indulgence *in articulo mortis* : « Bien volontiers, » répondit-il; et elle lui fut appliquée.

Il demanda ensuite qu'on lui recitât les prières des agonisants : M. Jammes, son grand-vicaire, se chargea de lui rendre ce dernier service, et le prélat répondit à toutes les prières avec la piété qui était si bien dans son cœur. Les prières achevées, et l'état du vénérable malade étant toujours le même, on lui suggéra quelques versets de psaumes ou des autres saints livres analogues à la position où il se trouvait. Lui-même, autant que ses forces le lui permettaient, tâchait d'exprimer hau-

tement ses sentiments. Il fit faire devant lui la neuvaine à Sainte-Geneviève , commencée depuis le jeudi précédent , se fit donner la relique à vénérer, et pria la Vierge immaculée, dont il venait d'établir le culte dans son diocèse. Les assistants à genoux s'unissaient à lui , et cherchaient à concevoir encore quelque lueur d'espérance ; lui seul n'en conservait plus ; son unique espérance était en Dieu.

Cependant cette crise se passa, et la tranquillité revint : les douleurs s'apaisèrent un peu. Il profita de ce temps pour s'entretenir avec M. l'abbé Jammes, et pour régler encore quelques affaires.

Ses mains commençaient à se refroidir. Attribuant cet incident à la température, il pria qu'on lui fit chaffer des serviettes pour les envelopper. La vicomtesse de Quélen, sa belle-sœur, qui a partagé avec son mari le bonheur de servir dans ses derniers jours un frère qui leur était si cher, lui offrit son manchon. Monseigneur le prit et y mit ses mains. Se regardant dans cette position, sa gaiété lui revint encore, et il plaisantait en considérant un archevêque en manchon. Cependant le mal faisait de tels progrès que ce dernier moyen

de le réchauffer lui parut trop lourd pour ses bras affaiblis. Il mit le manchon de côté; mais, pensant à la satisfaction qu'il procurait à sa belle-sœur en se servant, pour éprouver un peu de bien-être, d'un objet qui lui appartenait, il le reprit avec un sourire, en disant : *Je le porterai bien encore.* Sa prière ne discontinuait pas au milieu de ces circonstances. C'est alors qu'il dit avec la plus douce confiance ces paroles que nous avons déjà rapportées : *Je vais paraître devant un juge que j'ai toujours aimé et que j'aime encore.*

Enfin le moment fatal arrivait. Il entra en agonie à neuf heures et demie, unissant ses souffrances à celles de Notre-Seigneur. C'est alors qu'on lui demanda sa dernière bénédiction pour son clergé, son diocèse et la France. *De tout mon cœur, s'efforça-t-il de répondre; et, levant seul sa main défaillante, il eut encore la force de former la croix sur les assistants.* Quelques minutes après, M. l'abbé Surat lui demanda s'il désirait recevoir l'absolution. *Non, mon ami, je vous remercie; je ne crois pas en avoir besoin,* dit-il d'une voix éteinte : dernier mot d'une âme pure, d'une conscience droite et d'un cœur confiant en Dieu.

Il rendit cette belle âme à son créateur à neuf heures trois quarts, entouré de ses prêtres, de sa famille, de ses amis, dont les sanglots annoncèrent à ceux qui n'avaient pu entrer dans la chambre la perte que l'Église et le diocèse de Paris venaient de faire

CHAPITRE XIII.

Beaux traits de M. de Quélen révélés après sa mort. — Son corps embaumé est exposé d'abord au couvent du Sacré-Cœur, ensuite à Notre-Dame. — Son cercueil. — Cérémonie des funérailles, le 9 janvier. — Décoration de la cathédrale. — M. de Quélen cardinal. — Appréciation du prélat.

1840.

La nouvelle de la mort du prélat n'avait pas tardé à se répandre dans la ville entière, et à y exciter parmi les pieux fidèles une douleur dont nous avons vu bien peu d'exemples; elle se manifesta surtout dans les neuf jours pendant lesquels le corps du prélat fut exposé, revêtu des mêmes habits pontificaux qui lui avaient servi pour sa consécration épiscopale,

dans la chapelle de la Sainte-Vierge , située au chevet de Notre-Dame.

L'injustice qui l'avait poursuivi pendant sa vie s'arrêta à son tombeau. Sa mort, en forçant, pour ainsi dire, tout le monde à rechercher les actes de sa vie, produisit en sa faveur une réaction sensible dans l'opinion de ceux qui l'avaient jusqu'alors si mal jugé. Mille traits d'une générosité étonnante, d'une résignation édifiante , d'une bonté charmante , furent alors révélés par la reconnaissance et par l'amitié. Qu'il nous soit permis d'en citer ici quelques-uns que se redisait la foule étonnée.

Ses libéralités étaient vraiment royales. Il ne donnait jamais moins de 100 francs à une œuvre de charité , ni moins de 5 francs à un pauvre. Une œuvre de charité a obtenu de lui jusqu'à 8,000 fr. de souscription. Un prêtre qui se trouvait dans le besoin lui ayant fait part de sa position, M. l'archevêque, qui venait de toucher à l'instant même un billet de 2,000 francs , lui répondit aussitôt qu'il allait partager avec lui le pain qui lui était apporté. Ce prêtre reçut 1,000 francs.

De telles libéralités devaient le mettre sou-

vent dans la gêne , depuis dix ans que son traitement était si réduit , et jamais cependant un mot de plainte ne sortit de sa bouche : *De quoi me plaindrais-je ?* disait-il un jour à un ami ; *chaque jour j'ai ici mon déjeuner et mon dîner. Ma soutane et mon rochet sont peut-être moins magnifiques qu'autrefois , mais enfin je les ai.*

Une personne qui venait le voir au couvent de Saint-Michel montait avec peine l'escalier difficile qui conduisait à son modeste appartement ; M. de Quélen lui dit en souriant : *C'est la voie étroite ; mais j'espère qu'elle sera pour moi l'échelle de Jacob , et qu'elle me conduira au ciel.*

La lettre suivante, qui, dès le lendemain de la mort du généreux prélat , fut adressée par son auteur à différents journaux de la capitale , honore également et celui qui l'a écrite, et celui dont elle révèle l'inépuisable bienfaisance.

Paris , 1^{er} janvier 1840.

« Monsieur ,

« En apprenant la mort de Mgr l'archevêque de Paris , je ne puis résister au désir de

faire connaître à ses ennemis un trait de générosité de ce vénérable chef de l'Église parisienne.

« Un homme de lettres, appartenant au *parti démocratique*, se mourait, en proie aux tortures d'une affreuse maladie produite par le travail et la misère; il en était à ce point où celui qui souffre, n'attendant rien de la compassion humaine, s'adresse à Dieu dont la miséricorde est infinie. M. de Quélen, prévenu de ce qui se passait au domicile du moribond, s'empressa (bien qu'il eût à se plaindre de *l'écrivain*) d'y faire déposer, par l'entremise du respectable abbé de L..., tous les secours que nécessitait la circonstance. Ce moribond d'alors, c'est moi, monsieur, qui sous l'impression du triste événement dont la nouvelle m'est parvenue ce matin, viens manifester publiquement ma reconnaissance, en proclamant que c'est à la bienfaisance de M. l'archevêque de Paris qu'un *écrivain patriote* a dû son retour au repos et à la santé.

« Veuillez agréer, etc.

GALLY, »

Homme de lettres, rue des Forges, 5.

Dès le 1^{er} janvier, le corps du prélat avait été confié aux soins de M. Gannal (1) pour être embaumé. Cette opération terminée, on l'a-

(1) Le 8 décembre précédent, Monseigneur avait lu dans *l'Univers* un feuilleton qui contenait, à propos de l'embaumement du corps de son Éminence le cardinal d'Isoard, de précieux détails sur le procédé nouveau de M. Gannal; vivement frappé de l'extrême simplicité d'une opération jusque-là tout-à fait effrayante, de la religieuse décence qui y présidait, de l'économie même qui ne la rendait pas inaccessible à un évêque appauvri par sa charité, et qui redoutait d'imposer de trop grands sacrifices à une famille tendrement chérie, M. de Quélen prit la résolution forte d'exiger que son corps serait confié à M. Gannal. Quand il eut rendu le dernier soupir, M. l'abbé Quentin, son exécuteur testamentaire, fit appeler cet habile praticien, et réclama pour l'illustre défunt les soins de son art. C'est à ce procédé nouveau qu'on a dû de voir pendant neuf jours le visage du pontife, privilège qui n'avait encore été accordé à personne, et que la Providence réservait sans doute à celui dont la haine et l'envie avaient si horriblement défiguré les traits vénérés.

vait exposé découvert dans un appartement intérieur du couvent du Sacré-Cœur, où les communautés religieuses, un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles furent admis à le visiter. Mais vers midi l'affluence devint si considérable qu'on fut obligé de le transporter dans la chapelle, dont l'entrée, donnant sur la rue, offrait plus de facilité pour laisser toute liberté à la vénération publique. Dès ce moment, une foule empressée ne cessa plus de se succéder dans un ordre parfait. Des ecclésiastiques priaient auprès du corps et en approchaient les anneaux, les croix, les cha-pelets, les mille objets que la vénération publique portait à faire toucher à son corps. Le samedi 4 janvier, vers dix heures et demie du soir, il fut transporté à Notre-Dame, où, dès le lendemain, la même affluence ne cessa pas de le visiter, et où chaque paroisse alla successivement prier.

Qu'il était touchant de voir cette longue file de personnes de tout âge et de toute condition, s'étendant autour de la métropole, jusque sur l'emplacement de l'archevêché, et témoignant par ses discours et par son extérieur combien elle était revenue de la fausse

idée qu'on lui avait donnée de son archevêque!

Le mercredi 8, les dépouilles mortelles de M. de Quélen furent enfin déposées dans un cercueil en plomb sur lequel on scella une plaque de cuivre. Ce cercueil fut mis dans un autre en chêne, recouvert de velours violet, sur le couvercle duquel on cloua une plaque d'argent portant l'inscription suivante :

HYACINTHE LOUIS DE QUÉLEN,
ARCHEVÊQUE DE PARIS,
COMTE ET PAIR DE FRANCE,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL DU SAINT-ESPRIT,
UN DES 40 DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
NÉ LE 8 OCTOBRE 1778,
DÉCÉDÉ LE DERNIER JOUR DE DÉCEMBRE 1839.

Le lendemain eut lieu la cérémonie des funérailles. (1)

Dès que les portes de la métropole furent

(1) Le roi envoya au chapitre métropolitain une somme de douze mille francs pour contribuer aux frais; mais la famille de Quélen ayant déclaré qu'elle désirait les supporter, on fit distribuer aux pauvres le don royal.

ouvertes, on vit se presser dans la vaste nef une foule de personnages de distinction qui venaient rendre à leur premier pasteur, beaucoup à un ami, un dernier et pénible devoir. C'était d'abord la députation de l'Académie, présidée par M. Dupin, le seul des corps de l'État qui fût représenté dans cette funèbre journée : puis au près de M. le préfet de la Seine en costume, le vieux général Cafarelli, dont le frère, évêque de Saint-Brieuc, avait conféré les ordres à M. de Quélen, et dont l'attachement sans bornes pour le prélat durait depuis cette époque ; M. le vicomte de Châteaubriand, son compatriote et son ami ; MM. Pardessus, Artaud et Larrey, qu'il honorait d'une affection particulière ; M. de Clermont-Tonnerre, M. le duc Decazes, M. le duc de Noailles, M. le comte de Beaumont, M. le prince de Beauffremont, MM. le comte Anatole et Léon de Montesquiou, M. le baron de Maistre, M. de Lamartine, M. le baron Guiraud, M. le comte de Kergorlay, M. le comte de Brissac, M. le général Excelmans, M. le marquis de Dreux-Brezé, M. le duc de Luxembourg, M. le comte Alf. de Damas, M. le duc de Périgord, M. le duc de Montmo-

rencey, M. le comte de Beaumont, M. le comte de Tascher, M. le vice-amiral Halgan, MM. Berryer, Dugabé, le vicomte de Panât, MM. Calémard de Lafayette et Lacordaire, députés, plusieurs membres du conseil général et du conseil municipal de Paris sous la restauration; tribut de regrets qui mérite d'autant plus d'être remarqué que, pendant près de dix ans, ils avaient pu apprécier les grandes qualités et les vertus du prélat; des membres de la cour de Cassation, de la cour des Comptes, de la cour Royale, du conseil royal de l'Université, des tribunaux, du conseil général des Hospices, des pairs, des députés; MM. le baron Walkenaër et de Fresne, anciens secrétaires-généraux du département de la Seine, M. Hutteau d'Origny, maire du cinquième arrondissement, et un grand nombre de personnes distinguées qui avaient sollicité comme un honneur la faveur d'être admises à cette touchante cérémonie.

Près du chœur, on reconnaissait à leurs sanglots les dames de la famille; d'autres dames en grand nombre, et surtout celles que l'archevêque employait si efficacement pour ses bonnes œuvres, toutes en grand deuil,

semblaient former une ceinture noire autour de la basilique. La croix de l'Église était couverte d'un immense clergé, soit du diocèse, soit des diocèses voisins ; dans le reste de la nef se pressait tout ce que Paris renferme de plus distingué dans la littérature, dans la presse, dans les sciences, dans la noblesse, dans la magistrature ; le recueillement était profond et la tristesse peinte sur bien des visages. A l'entrée, les bas-côtés étaient entièrement consacrés aux classes ouvrières, aux pauvres, au peuple enfin, qui, on peut le dire, rivalisa, pendant quatre heures, de tenue, de respect silencieux, avec le chœur et les tribunes.

Dans la nef étaient enfin plus de sept cents orphelins du choléra vêtus en noir ; deuil bien légitime et bien touchant.

Une noble simplicité régnait dans la décoration funèbre de Notre-Dame. Toute l'église, depuis le sanctuaire jusqu'au portail, était tendue de noir à la hauteur des travées. Au milieu du chœur s'élevait un majestueux catafalque surmonté d'un dais. Les insignes du prélat étaient placés au faite de la représentation. Aux quatre coins, on remarquait les

quatre statues de la Foi , de l'Espérance , de la Charité et de la Religion ; un grand nombre de cierges et de lampes funéraires étaient placés autour du monument.

Le portail extérieur de Notre-Dame était entièrement tendu de noir, et les armoiries du prélat surmontaient les portes principales.

Le deuil était conduit par M. le vicomte de Quélen , par M. le comte Raoul de Quélen, et par M. le marquis du Bouchet , frère et neveu de M. l'archevêque.

Au moment fixé pour la cérémonie, le chapitre métropolitain se rendit processionnellement, précédé des curés de la capitale, à la chapelle ardente où étaient déposés les restes du pontife, et où se trouvait réunie sa famille. M. l'abbé Afire , coadjuteur nommé de Strasbourg et premier vicaire-général capitulaire, officia et fit les prières d'usage ; puis le clergé se remit en marche , et , après avoir fait le tour de la métropole avec le corps , rentra dans le chœur , dont les stalles libres et les banquettes étaient occupées par les chanoines, les parents et les amis du prélat.

Dans le sanctuaire , en face du célébrant , on remarquait messeigneurs les archevêques de Chalcédoine , d'Auch et de Lyon , les évêques de Viseu en Portugal , et de Maroc , Mgr. l'ancien évêque de Dijon et l'internonce apostolique. Derrière le célébrant se tenaient MM. les chanoines du chapitre de Saint-Denis et MM. les curés de Paris en habit de chœur et en étole ; MM. les curés de la banlieue occupaient des banquettes placées dans les hautes stalles du chœur , et le reste du clergé les premières places de la nef.

Mgr. l'évêque de Chartres, premier suffragant de l'archevêché de Paris , et désigné en cette qualité par Mgr. de Quélen pour présider à ses funérailles , officia assisté de MM. Tresvaux et Molinier, chanoines titulaires, comme diacre et sous-diacre , de M. Sureau , son grand-vicaire , et de M. Mourdin , chanoine titulaire , comme prêtres assistants.

Messeigneurs les évêques de Versailles , d'Orléans et de Meaux , suffragants de Paris , et Mgr. l'ancien évêque de Beauvais, chanoine d'honneur de Notre-Dame et ami intime de Mgr. de Quélen , se tenaient près du catafal-

que , élevé au milieu du chœur, comme devant faire les absoutes qui terminent les funérailles.

Le corps ayant été placé sous le catafalque, la messe commença : elle fut chantée en plainchant par l'élite des chantres de Paris. La cérémonie, dirigée par M. Quentin, chanoine, ayant pour aides MM. Chossard et Eglée, chanoines honoraires, se passa dans le plus grand ordre.

A la fin de la messe, les quatre évêques désignés pour faire les absoutes avec l'évêque célébrant s'étant revêtus de l'étole et de la chape noire, Mgr l'évêque de Chartres se rendit au milieu d'eux; Mgr l'évêque de Meaux fit la première absoute, Mgr l'évêque d'Orléans la seconde, Mgr l'évêque de Versailles la troisième, Mgr l'ancien évêque de Beauvais la quatrième, et Mgr l'évêque de Chartres la cinquième. Cette cérémonie terminée, l'officiant, accompagné des quatre évêques nommés ci-dessus, se rendit à l'entrée du caveau, située dans le chœur, près du lutrin, récita les prières de la sépulture, et pendant le chant du *De profundis* le corps de Mgr. de Quélen fut descendu dans le caveau pour y occuper sa

place auprès de son prédécesseur, Mgr le cardinal de Périgord. (1)

La dernière oraison terminée, le prélat officiant, les évêques assistants, le Chapitre, les curés du diocèse, M. le préfet de la Seine, la députation de l'Académie française, jetèrent tour-à-tour l'eau bénite à l'entrée du caveau. La famille du prélat suivit, puis le reste du clergé, et une foule inombrable d'assistants,

(1) Le caveau dans lequel sont déposés les restes mortels de M. de Quélen renferme trois autres cercueils. Ce sont : 1° celui de M. de Juigné, archevêque de Paris avant le concordat de 1802, démissionnaire à cette époque, et décédé le 19 mars 1811. Après sa mort, il fut inhumé dans le cimetière commun, mais à la première restauration, le Chapitre de Paris, après en avoir obtenu la permission, fit exhumer et transporter son corps dans le caveau où il repose aujourd'hui ; — 2° celui de Mgr. le cardinal de Belloy, successeur de Mgr. de Juigné, décédé le 10 juin 1808, dans sa 99^e année ; — 3° enfin, celui de Mgr. le cardinal de Talleyrand-Périgord, prédécesseur immédiat de Mgr. de Quélen. Ce caveau est exempt de toute humidité, et se trouve placé sous le banc des choristes de la métropole.

parmi lesquels on remarquait les orphelins et les orphelines du choléra , pleurant celui qui leur servait de second père. La pierre servant de clôture au caveau fut ensuite scellée , et chacun se retira, emportant dans son cœur le doux souvenir des vertus apostoliques de celui à qui on était venu payer un dernier tribut d'hommages.

A la vue de ce cercueil qui renfermait la dépouille mortelle de M. de Quélen, plus d'un assistant regrettait de ne point le voir décoré de la pourpre romaine , et se rappelait que , quand il en fut revêtu, M. de Cheverus , archevêque de Bordeaux , disait avec modestie que c'était à M. de Quélen que le chapeau était dû , qu'il y avait plus de titres que personne par ses vertus, son malheur et son courage ; il en avait même formellement exprimé le vœu dans sa lettre de remerciement. Hâtons-nous de le dire, ce vœu a été exaucé à Rome : un personnage auguste parlant , il y a quelques mois, au Saint-Père de M. l'archevêque de Paris, *il est cardinal*, lui répondit Sa Sainteté, *il est cardinal, mais in petto, et je ne crois pas pouvoir le déclarer, car ce serait ajouter à ses peines et à ses embarras.*

Terminons ce chapitre et cet ouvrage par la belle appréciation du saint prélat que le journal *l'Univers* fit dans un article publié le lendemain de sa mort.

« Nous voulions espérer contre l'espérance même ; une vie si précieuse ne nous paraissait point pouvoir être sitôt tranchée. Le ciel a trompé notre attente : sans doute nous n'étions pas dignes que nos prières et nos larmes fussent exaucés... La nuit s'est faite sur nous ; l'ange de l'Église de Paris est retourné vers Dieu ; elle a perdu son guide , son pasteur et son père.

« Cette mort est une perte immense. En ces temps de honteuses faiblesses , d'abâtardissement de tous les caractères, d'absence de tout respect de soi-même, qui fut plus digne de respects que M. de Quélen ? quelle vénération il sut concilier à sa divine mission ! La diffamation , la calomnie , l'impiété l'ont poursuivi ; calme et résigné , il a forcé tous les mauvais vouloirs au silence ; il a fait plus : il laisse des regrets chez tous les hommes qui ont quelque

souci de la grandeur humaine , qui portent quelque intérêt à la dignité de la religion , qui pensent qu'une calamité s'abat sur le pays quand disparaît une de ces providences suscitées d'en haut pour en diminuer les douleurs.

« On lui a reproché je ne sais quelle inflexibilité opiniâtre dans son isolement politique ; mais, au milieu de nos partis et de nos divisions, le ministre de Jésus-Christ, qui est le dispensateur de ses mystères envers tous, peut-il se tenir trop séparé de nos tristes agitations ? peut-il se trop désintéresser dans nos terrestres querelles ? On ne lui a pas reproché, du moins, de lâches complaisances envers les pouvoirs d'aucune époque ; il n'a été le courtisan d'aucune puissance. Il a protesté contre tous les régimes, quand tous les régimes ont méconnu les droits de l'Église, quand ils y ont porté une atteinte sacrilège.

« Le deuil du clergé et des fidèles de Paris est donc trop justifié. Il s'agit ici de la perte d'un de ces hommes dont d'injustes préven-

tions ont pu temporairement méconnaître les mérites, mais dont la mémoire grandira chaque jour et sera bénie de tous ; il s'agit, nous le répétons, d'une perte immense pour la religion et pour la société. »

FIN.

TABLE.



CHAPITRE I^{er}. — De 1778 à 1814.

Sa naissance. — Services rendus par sa famille. — Sa vocation. — Commencement de ses études ecclésiastiques. — Il est admis à Saint-Sulpice. — Son ordination. — Il exerce les plus simples fonctions du ministère. — Il s'attache au cardinal Fesch. — Son désintéressement. — Il détourne Bonaparte du schisme. — Il vit dans la retraite.

CHAPITRE II. — De 1814 à 1821.

Restauration. — M. de Quélen sacré évêque de Samosate. — Nommé coadjuteur de Paris. — Oraison funèbre du duc de Berry. — Zèle et générosité de M. de Quélen. — Mort de M. de Talleyrand-Périgord. —

M. de Quélen lui succède sur le siège de Paris. — Il veut aller consoler Napoléon à Sainte-Hélène.

12

CHAPITRE III.—De 1821 à 1824.

M. de Quélen visite les paroisses de Paris.— Son zèle apostolique. — Troubles suscités par la malveillance. — Il est nommé pair de France et membre de l'Académie française. — Discours de M. l'archevêque sur la réduction des rentes.— Il est reconduit en triomphe à son palais. — Il assiste Louis XVIII à son lit de mort.

26

CHAPITRE IV.—De 1825 à 1830.

Fatigues de M. de Quélen.—Dépérissement de sa santé. — Voyage en Italie. — Lettre de Rome.— Son retour. — Il va à Annecy et officie à la translation des reliques de saint François de Sales.—Jubilé à Paris.— Monument de la place Louis XV. — Charité de M. l'archevêque pour les régicides. — Translation des reliques de saint Vincent de Paul à Paris. — M. de Quélen refuse la présidence du conseil des minis-

tres. — Il n'a pas même connu les ordonnances de juillet.

40

CHAPITRE V. — 1830.

Journées de juillet.—Aucune précaution de sûreté n'était prise à l'archevêché. — Le 28, une bande de factieux s'y présente, puis se retire. — Le 29, il est envahi. — Pillage de l'archevêché, de la sacristie et du trésor de Notre-Dame. — Vols commis par les dévastateurs.

54

CHAPITRE VI. — 1830-1831.

Exaspération du peuple contre la personne de M. de Quélen. — Il déclare qu'il ne quittera pas son diocèse. — Le 28 juillet, il vient de Conflans à Paris. — Sa voiture est arrêtée par les émeutiers. — Il se cache à la Salpêtrière, à l'hôpital de la Pitié et chez M. Geoffroy Saint-Hilaire. — La duchesse d'Orléans fait prendre les mesures nécessaires pour la sûreté de l'archevêque.

74

CHAPITRE VII. — 1830-1831.

Visite de M. l'archevêque à la duchesse d'Orléans, puis à Louis-Philippe. — Il

charge M. Caillard d'aller à Rome consulter sur le serment à prêter au nouveau gouvernement.— Entretien de M. Caillard avec le Saint-Père. — Pie VIII reconnaît le gouvernement de juillet. — Générosité de M. de Quélen. — Injustice du Conseil général de la Seine et de M. Odilon Barrot. — Admirable résignation du prélat. — Il reparaît à Notre-Dame.— Réflexion sur la cause de ses persécutions.

94

CHAPITRE VIII.—1831.

Service pour le duc de Berry à Saint-Germain-l'Auxerrois. — Première scène de pillage à l'archevêché. — Dévastation de l'église.— Sac complet de l'archevêché.— Pillage de la maison de Conflans. — Mandat d'amener décerné contre l'archevêque. — Justification complète du prélat par M. Baude, préfet de police.

115

CHAPITRE IX.—1832.

Invasion du choléra. — Lettre pastorale de M. l'archevêque.—Il va visiter les malades dans les hôpitaux.—Il anime la charité du clergé.—Il recueille les cholériques dans

son château de Conflans, dans les séminaires et dans les maisons religieuses. — Il fonde l'œuvre des orphelins du choléra. 137

CHAPITRE X. — De 1832 à 1834.

M. l'archevêque reprend ses visites pastorales. — Traits de charité. — Calomnies contre le prélat. — Mort de MM. de Borderies et Desjardins. — Peines et consolations. — Établissement des conférences de Notre-Dame. 146

CHAPITRE XI. — De 1835 à 1838.

M. l'archevêque et la nouvelle cour. — Attentats contre Louis-Philippe. — Mort de Charles X. — Prudence de l'archevêque. — Usurpation par l'État des terrains de l'archevêché. — Réclamation du prélat. — Saint-Germain-l'Auxerrois rendu au culte. — Le fronton du Panthéon. — Conversion du prince de Talleyrand obtenue par les prières de M. de Quelen. — Sa piété envers la sainte Vierge. 154

CHAPITRE XII. — 1839.

M. l'archevêque tombe malade au commencement de 1839. — Il se fait recomman-

der aux prières des fidèles. — Vœu du Chapitre. — Le 26 décembre, Monseigneur reçoit le saint viatique. — Prières des quarante heures. — Adieux touchants de M. l'archevêque aux personnes qui l'entouraient. — Sa sainte mort le 31 décembre. 165

CHAPITRE XIII. — 1840.

Beaux traits de M. de Quélen révélés après sa mort. — Son corps embaumé est exposé d'abord au couvent du Sacré-Cœur, ensuite à Notre-Dame. — Son cercueil. — Cérémonie des funérailles, le 9 janvier. — Décoration de la cathédrale. — M. de Quélen cardinal. — Appréciation du prélat. 185

